



HAL
open science

Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral

Manuel Cabelguen

► **To cite this version:**

Manuel Cabelguen. Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral. Psychologie. Université Rennes 2, 2006. Français. NNT: . tel-00199248

HAL Id: tel-00199248

<https://theses.hal.science/tel-00199248>

Submitted on 18 Dec 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ RENNES II
U.F.R. DES SCIENCES HUMAINES
Institut de Criminologie et Sciences Humaines

**DOCTORAT
DE
PSYCHOLOGIE**

Manuel CABELGUEN

**DYNAMIQUE DES PROCESSUS D'ADAPTATION DES
DÉTENUS AU MILIEU CARCÉRAL**

Thèse dirigée par le Professeur Loïck, M. Villerbu

Soutenue le

Jury :

Monsieur Gilles COTÉ, Professeur, Université du Québec, Trois-Rivières (Rapporteur).

Monsieur Jean-Luis SENON, Professeur, Université de Poitiers, (Rapporteur).

Monsieur François COURTINE, MC, Ecole Nationale d'Application Pénitentiaire, Agen.

Monsieur Pascal-Henri KELLER, Professeur, Université de Poitiers.

Madame Valérie MOULIN, MC, Université Rennes 2.

Résumé

Les études réalisées sur les processus adaptatifs des détenus au milieu carcéral, abordent rarement ensemble les dimensions sociales et psychologiques. Cette recherche, qui repose sur différents protocoles d'entrevue de détenus rencontrés dans des centres de détention, mesure la dynamique de ces processus, en considérant à la fois les particularités culturelles et sous-culturelles de l'environnement et les traits de personnalité du détenu.

Il a tout d'abord été question d'explorer cette relation sur la base des violences carcérales vécues. À partir de ces résultats, il s'agissait de proposer une typologie différenciant les détenus selon leurs attitudes, leurs opinions ou leurs valeurs portées à l'égard des autres détenus ou du personnel pénitentiaire. Ces idéaux-types proposaient différents modes de socialisation carcéral et de degré d'implication dans la violence. Il a ainsi été possible de déterminer que le mode de socialisation dépendait du type de détention, du temps d'incarcération, du nombre d'incarcérations ou du type de délit. Une troisième étude proposait de comparer ces modes adaptatifs selon les traits de personnalité. Il est apparu que les stratégies adaptatives étaient en cohérence avec celles qui se retrouvaient déjà dans d'autres contextes de vie. Il existait notamment des liens significatifs entre le score à l'échelle de psychopathie et les problèmes disciplinaires ou les différentes formes de violences hétéro ou auto agressives.

À partir de ces résultats, il devrait ainsi être possible de prédire les problèmes de comportement en institution carcérale selon une combinaison de facteurs historiques, psychologiques ou sociodémographiques.

Mots clefs : *adaptation – centre de détention – détenus – sous-cultures – prisonnérification – typologie – traits de personnalité – psychopathie*

Abstract

Dynamics of adaptive processes of inmates in prison

Studies on the adaptive processes of prisoners to incarceration, seldom approach social and psychological dimensions together. This research, which rests on various interview protocols of prisoners met in detention centres, measures the dynamics of these processes, by considering both the cultural and subcultural characteristics of the environment and the personality of the prisoner.

At first, this relationship was explored on the basis of the experience of prison violence. From these results, a typology emerged, differentiating the prisoners according to their attitudes, their opinions or their values in regards to other prisoners or penitentiary personnel. These ideal-types proposed various modes of carceral socialization and degree of implication in violence. It was thus possible to determine that the mode of socialization depended on the type of detention, the length of imprisonment, the number of imprisonments or the type of offence. A third study proposed to compare these adaptive modes according to personality traits. It appeared that the adaptive strategies were in coherence with those which were already found in other life contexts. Scores on a psychopathy scale indicated a strong association with disciplinary problems and various forms of self or other directed aggression.

From these results, it should thus be possible to predict behavioral problems in carceral institutions according to a combination of historical, psychological or sociodemographic factors.

Key words : *Adaptation – detention centre – prisoners - subcultures - prisonization - typology – personality traits – psychopathy*

*Je dédie cette thèse à toute ma famille, ami(e)s et collègues
qui ont encouragé chacun à leur manière directement ou
indirectement ce long travail d'élaboration*

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse le Professeur Loick, M. Villerbu de l'Université de Rennes, pour avoir tout d'abord accepté de me diriger, pour son soutien pendant les différentes phases de l'élaboration de cette recherche, et dans le cadre de la rédaction de cette thèse. Dans cette direction, il a instauré un climat basé sur la confiance privilégiant une grande autonomie et liberté théorique. Je le remercie donc pour les orientations diverses qu'il m'a permis de développer lors de ce travail.

Toute ma gratitude au Professeur Gilles Côté, Directeur du Centre de Recherche de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal et Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières qui a accepté de suivre une partie de mes travaux et fournir un cadre de recherche rassurant.

Je tiens à remercier Francine Packwood secrétaire du Centre de Recherche de l'Institut Philippe-Pinel pour sa patience et le temps qu'elle a pris pour corriger ce travail de thèse.

Je remercie la Direction Régionale de Rennes qui a autorisé la réalisation de cette recherche au sein des différents centres de détention, dont Mme Nathalie Lourtioux, psychologue des personnels, qui a suivi l'ensemble de mes démarches méthodologiques.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur Ramir, directeur du centre de détention d'Argentan, Madame Helleringer, directrice adjointe au centre de détention d'Argentan, Monsieur Moyon, directeur du centre de détention de Caen, Monsieur Vidogue, Directeur adjoint au Centre de détention de Caen, Monsieur Loy, Directeur du centre pénitentiaire de Ploemeur, Madame Boulanger, Directrice adjointe du centre de détention de Ploemeur, ainsi que le personnel pénitentiaire qui ont tous largement participé à améliorer le contexte de recherche. Je remercie également l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire qui a apporté son concours dans le cadre de la préparation de cette thèse en apportant son partenariat scientifique.

Je tiens également à souligner l'appui financier de la Direction de la coopération scientifique du Ministère des affaires étrangères et universitaire qui m'a octroyé la bourse du programme Lavoisier, et du Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles technologies qui m'a octroyé une subvention dans le cadre de l'appel d'offres « aires culturelles 2004 », de même que le conseil général du Morbihan.

Enfin, mes remerciements vont tout naturellement aux personnes détenues qui ont accepté de participer à cette recherche.

Table des matières

Résumé	ii
Remerciements	iv
Liste des tableaux.....	vii
Introduction générale.....	1
Méthodologie générale.....	15
Chapitre 1	
L'adaptation des détenus au milieu carcéral au regard des violences légitimes et illégitimes.....	20
1.1 Introduction	20
1.2 Méthodologie.....	22
1.3 La prison comme instrument social d'une violence légitime.....	24
1.3.1 Cadre architectural.....	24
1.3.2 Mode de gestion.....	27
1.3.3 Isolement	31
1.3.4 Surpopulation.....	32
1.4 La violence carcérale illégitime.....	33
1.4.1 Violences entre détenus.....	34
1.4.2 Violences des détenus faites aux membres du personnel.....	42
1.4.3 Violence auto infligée	45
1.5 Conclusion	48
Chapitre 2	
Dynamique des processus de socialisation carcérale	52
2.1 Introduction	52
2.2 Cadre théorique.....	53
2.3 Méthodologie.....	55
2.3.1 Caractéristiques des milieux observés.....	55
2.3.2 Description de l'échantillon	55
2.3.3 Variables étudiées.....	56
2.3.4 Analyses	56
2.4 Résultats	57
2.4.1 Typologie	57
2.4.2 Facteurs explicatifs des modes de socialisation carcérale.....	63
2.5 Discussion.....	67

Chapitre 3	
L'influence des traits de personnalité sur le mode d'ajustement carcéral.....	72
3.1	Introduction 72
3.2	Cadre théorique..... 73
3.3	Méthodologie..... 77
3.3.1	Caractéristiques des milieux observés..... 77
3.3.2	Description de l'échantillon 78
3.3.3	Variables étudiées..... 78
3.3.4	Analyses 80
3.4	Résultats 80
3.5	Discussion..... 88
3.6	Conclusion 94
Discussion générale	98
Annexes.....	112
Annexe A. Feuille de consentement	112
Annexe B. Entretien semi-directif.....	113
Annexe C. Fiche signalétique	114
Annexe D. Mode d'ajustement carcéral	117
Annexe E. Items de l'échelle de psychopathie de Hare (PCL-R).....	118
Annexe F. Étude de cas.....	119
Annexe G. Échelle de létalité.....	128
Références	129

Liste des tableaux

1.1	Description de l'échantillon selon le centre de détention	23
3.1	Variables sociodémographiques et type d'ajustement carcéral	81
3.2	Statistiques descriptives et comparatives de la PCL-R	82
3.3	Type d'ajustement carcéral et score à l'échelle de psychopathie	84
3.4	Score à l'échelle de psychopathie et risque suicidaire	86

Introduction générale

Le milieu carcéral est une des alternatives mises en place dans la société pour isoler les individus manifestant des comportements si indésirables qu'ils requièrent leur mise à l'écart pour des périodes variables. En théorie, selon le type de comportement et le mode de rationalité de l'individu, il sera soit dirigé vers une structure institutionnelle hospitalière, soit vers une structure pénitentiaire. Ainsi, les sujets atteints de troubles mentaux graves, qui sont caractérisés du point de vue de leur statut légal comme non criminellement responsables, seront dirigés vers des structures hospitalières. En réalité, il semble que les éléments qui déterminent ce placement ne soient pas toujours respectés. Le nombre de sujets atteints de troubles mentaux graves en milieu carcéral y est paradoxalement élevé (Lamb & Weinberger, 1998), du moins plus élevé que ce que l'on retrouve dans la population générale (Hodgins, 1992; White & Whiteford, 2006). Ces institutions auraient en effet subi une nette transformation, voyant se modifier les caractéristiques de leur population (Gunn, 2000). Plusieurs hypothèses ont été suggérées pour rendre compte de cette transformation.

Certains auteurs ont tout d'abord suggéré un déplacement de la clientèle hospitalière vers le milieu carcéral (Penrose, 1939), notamment sous l'effet supposé d'une plus forte criminalisation des personnes atteintes de troubles mentaux (Abramson, 1972; Monahan et al., 2001; Teplin, 1990). Mais cette criminalisation et le mode de placement qui en découle, dépendraient surtout de certaines spécificités cliniques des troubles rencontrés dans chacun des milieux. Selon le mode de placement, il a été constaté un certain nombre de différences. En hôpital psychiatrique, ces sujets offrent des composantes cliniques de type schizophrénie, troubles schizo-affectif ou troubles bipolaires (Côté & Hodgins, 1990; Côté, Lesage, Chawky, & Loyer, 1997). Tandis qu'en milieu carcéral, ces sujets font remarquer plus de problématiques localisant des pathologies de type troubles délirants, troubles psychotiques non spécifiés ou dépression majeure. Par ailleurs, en milieu carcéral, ces sujets sont rarement définis par un diagnostic unique (Abram, 1989; Teplin, 1984). Il est ainsi observé plus de symptômes co-morbides tels que des troubles de personnalité antisociale (Côté et al., 1990) ou des problèmes en lien avec une consommation excessive d'alcool ou de

drogues (Wallace et al., 1998). Les études démontrent également que les sujets atteints de troubles mentaux graves placés en milieu carcéral sont plus violents que ceux admis dans les structures hospitalières (Côté et al., 1997).

Une autre hypothèse suggère que le milieu carcéral et les conditions de détention seraient la cause directe de ces problèmes de comportements s'apparentant à des troubles mentaux graves (Bezaury & Faruch, 1991; Chaabani & Bataille, 2002; Wulfman, 1982). Une étude aujourd'hui célèbre a permis de constater l'impact néfaste d'un milieu similaire à la prison. Haney, Banks, & Zimbardo, (1973) ont mis en place une expérience¹ consistant à attribuer à deux groupes d'étudiants les rôles de surveillants et les rôles de détenus. Les chercheurs avaient choisi des étudiants comme sujets, car leurs expériences de vie différaient considérablement de celles d'un criminel. Même si l'expérience avait comme objectif de voir si des étudiants ordinaires (du côté surveillants) pouvaient être corrompus par une situation de prison artificielle, et mettre en place naturellement un système qui démontre que des hommes *a priori* sains pouvaient devenir des tortionnaires, il n'en reste pas moins que des données intéressantes sont ressorties du côté des étudiants détenus. L'humeur de ces étudiants était devenue de plus en plus négative à mesure que les jours se succédaient, au point d'arrêter l'expérience au bout de six jours seulement. En effet, presque la moitié des détenus durent être relâchés avant la fin de l'expérience, car les étudiant-prisonniers avaient développé une variété de symptômes pathologiques : dépression, pleurs, rage, anxiété aiguë ou maux et douleurs psychosomatiques. La perte de contrôle expérimentée aura produit des conséquences négatives sévères. D'autres études ont démontré que ce type de situation peut perturber de façon très importante l'acquisition ultérieure de comportements d'évitement (Abramson, Seligman, & Teasdale, 1978; Hiroto & Seligman, 1975; Miller & Norman, 1979)². Ces auteurs ont développé à ce sujet, le concept de «*Learned Helplessness*», traduit par «*impuissance apprise*» ou encore par «*désespoir acquis*». Ce désespoir est directement attribuable à la confrontation de l'individu avec un environnement non maîtrisable. Ces recherches ont

¹ Cette expérience est plus connue sous le nom d'expérience de la prison de Stanford. Il faut noter à propos de cette expérience que l'influence des expérimentateurs a largement contribué à orienter les résultats. Ils auraient ainsi provoqué un certain nombre d'inférences dans les relations entre les surveillants et les détenus, notamment en collaborant largement avec les surveillants pour trouver des stratégies pour éviter une évasion éventuelle des détenus. Il est important de souligner que cette expérience s'écarte de très loin des conditions réelles de la prison (détenus et surveillants volontaires devant jouer un rôle, encadrement reposant sur très peu de règles disciplinaires, absence de hiérarchie, etc.) (Banuazizi & Movahedi, 1975).

² (Voir Dubois, 1987)

démontré que le contexte où il y a perte de contrôle sur son environnement favorise des changements d'humeur, comme une augmentation de l'anxiété, la chute des performances, la perte de l'estime de soi (Abramson et al., 1978), ou l'augmentation de la sensibilité à la douleur (Miller et al., 1979). L'énumération de ces quelques résultats peut facilement convaincre des méfaits que peut entraîner une expérience d'absence de maîtrise effective sur l'environnement. L'étude de Bettelheim (1976) fournit des conclusions identiques. Sa recherche qui portait sur les effets psychologiques des camps de concentration montre comment ce type d'environnement peut favoriser l'apparition de troubles psychopathologiques divers.

Cependant, il faut être critique vis-à-vis de la question étiologique des troubles observables. En effet, cette même étude indiquait que tous les détenus ne présentaient pas nécessairement des troubles psychologiques, et les réactions n'étaient pas non plus identiques d'un individu à l'autre. Il faut considérer les aspects idiosyncrasiques qui peuvent également expliquer ces troubles, et distinguer les états qui caractérisent une réaction transitoire et symptomatique en réponse aux effets de l'environnement, par rapport à des troubles de personnalité qui caractérisent des dimensions psychopathologiques stables dans le temps et qui se développent indépendamment du contexte.

En effet, certains individus peuvent présenter une même tendance comportementale, émotive ou cognitive malgré les changements de contexte. Ces traits de personnalité dépendront de modalités constantes dans la façon de percevoir, d'agir et de se mettre en relation avec le milieu. Ces traits qui sont des aspects saillants de la personnalité, n'ont pas nécessairement de connotation pathologique. Ils deviendront des troubles lorsque ces modalités seront trop inadaptées, provoquant des détériorations fonctionnelles significatives ou une détresse subjective (American Psychiatric Association, 2003). Les traits de personnalité seront à considérer comme des troubles lorsqu'il y aura un échec du schème dynamique des compétences adaptatives de la personnalité. Ces schémas se caractériseront notamment par une tendance à produire continuellement des jugements erronés ou à commettre des erreurs cognitives dans certaines situations favorisant des stratégies inadaptées qui rendront l'individu notamment plus vulnérable à certains stress (Beck & Freeman, 1990).

Ce contexte théorique, où les troubles du comportement peuvent être la résultante des caractéristiques environnementales, et dans d'autres être le fruit des composantes psychologiques de l'individu, peut donc conduire à plusieurs interprétations étiologiques et augmenter les éléments interférant le diagnostic. Plusieurs recherches ont révélé que les personnes souffrant de troubles mentaux seraient surreprésentées dans la population carcérale (Abram, 1990; Hodgins, Côté, & Toupin, 1998; Neighbors et al., 1987). Pour Porporino (1995) les raisons de cet écart s'expliqueraient avant tout par la façon dont les chercheurs définissent les troubles mentaux. C'est également le point de vue de Macheret-Christe (2001) qui estime : *«qu'à trop demander aux psychiatres ou aux psychologues de se prononcer sur le pronostic et l'évaluation des conduites et des comportements, il ne peuvent qu'y perdre leurs repères, surtout face à une sémiologie vacillante dès lors qu'elle touche à la déviance et finit par conduire à la conclusion que la pathologie psychiatrique devient la règle en milieu pénitentiaire»*. En effet, face à un trouble mental, la difficulté est d'en déterminer l'étiologie, pour savoir s'il s'agit soit d'une réaction psychopathologique brève, soit d'un trouble chronique et persistant. Aussi bien la pratique clinique que les recherches en psychologie dans le milieu carcéral rencontrent cette difficulté dans l'établissement du diagnostic puisque autant l'environnement que la population peuvent présenter des caractéristiques pathogéniques. Cependant, lorsqu'il est question d'évoquer la cause des problèmes de comportement en prison, les recherches font bien plus souvent allusion aux caractéristiques psychopathologiques qu'aux composantes environnementales contraignantes. Przygodzki-Lionet (2005), fait cette même remarque et évoque cette tendance à *«psychologiser»* les comportements, dans le sens où *«l'explication des comportements se réfère presque exclusivement à des facteurs personnels au détriment des facteurs situationnels»*. Le fait d'attribuer des causes individuelles aux comportements délinquants, c'est-à-dire de les associer par exemple à des traits de personnalité ou à des pathologies mentales, permet non seulement de légitimer les mesures prises à l'égard des personnes qui les émettent, mais aussi de donner un sentiment de contrôle face à ces situations problématiques.

Il semble également qu'il soit difficile d'admettre qu'une institution agisse de façon violente à l'égard des individus qu'elle accueille, car le rôle premier de son action doit généralement être d'améliorer son bien-être. Mais la prison, bien qu'elle soit un lieu qui

cherche un changement de la personne pour une meilleure réinsertion en société, peut difficilement se cacher derrière ce masque qu'elle se donne puisqu'elle est également un lieu punitif où les conditions de vie doivent obligatoirement être plus dures qu'à l'extérieur. Cette réalité est aujourd'hui largement reconnue, notamment depuis l'ouvrage de Vasseur (2000) qui a exprimé ses impressions sur les conditions de détention régnant à la prison de La Santé. Les rapports de l'Assemblée Nationale ³ (2000) et du Sénat (2000), l'Observatoire International des Prisons (2005), ainsi que le comité européen pour la prévention de la torture (2004) ont par ailleurs tous confirmé l'état préoccupant de la situation carcérale en France. Cependant, malgré cette démonstration d'un effort collectif allant dans le sens du changement des conditions de détention, il semble que ce soit toujours l'inertie (Vasseur, 2005). Mais en réalité est-il possible de réformer un modèle dont les finalités sont dirigées vers la recherche de la stabilité structurelle et non vers le changement. La prison doit en effet démontrer une stabilité dans son rôle répressif et punitif. Tout comme la perception de l'opinion publique à l'égard de cette institution doit rester inchangée.

En effet, la prison est représentée par un rôle de mise à l'écart temporaire et arbitraire d'individus dangereux. Cependant, tous les détenus ne constituent pas un réel danger pour la société et pourraient sans risque faire l'objet de mesures alternatives à l'incarcération (Tournier, 2006). De ce point de vue, l'enfermement n'est pas uniquement un outil destiné à protéger la société mais peut se comprendre également comme une technique sociale aversive des comportements déviants en société, favorisant la crainte que tout individu, s'il ne respecte pas l'ordre social ou moral, peut également se voir privé de sa liberté. La peur de la prison devient dès lors un impératif. Elle doit être, d'une part, impartiale pour que tout individu sans exception puisse ressentir la menace d'être incarcéré et, d'autre part, elle doit être suffisamment dégradante, humiliante et violente pour qu'aucun ne puisse trouver d'aspects positifs à cette incarcération. L'objectif semble donc atteint lorsque les recherches psychologiques ou sociologiques présentent cette institution selon ces termes en agissant finalement comme un discours qui renforce cette réalité (Butler, 2002). Ces recherches produisent des injonctions sociales qui confirment les impressions que ce lieu est bel et bien

³ Dernière enquête parlementaire en 1875 (Voir Petit, Castan, Faugeron, Pierre, & Zysberg).

dangereux et qu'il est donc à éviter pour la grande majorité des membres d'une société. Néanmoins, cette dynamique sociale, qui est à la base faite pour infléchir les comportements criminels dans la société libre, représente pourtant une réalité physique. En effet, dans le milieu carcéral les détenus peuvent produire ou reproduire dans une certaine mesure un même rapport à l'autre, ou par ailleurs imiter des comportements déviants sous l'effet de la concentration d'un ensemble d'individus aux valeurs criminelles. Certains actes criminels pourraient être compris comme un produit d'institution (voir également Carrier, 2006; Foucault, 1975). Notamment, les violences constatées dans le milieu pourraient être à la source de cette difficulté à réinsérer les détenus en société. En effet, ce double discours, qui soutient d'un côté une violence légitime et de l'autre un accueil impartial dont l'objectif est de donner les outils nécessaires à la réinsertion, favorise un certain nombre d'injonctions contradictoires. Ce principe plus connu sous le terme de «*double bind*», traduit par double contrainte, évoque l'existence d'un double discours qui entre en contradiction, créant une situation pathogène. Les deux ordres contradictoires formulés par l'institution traduisent cette double exigence où le détenu doit, d'une part, démontrer ses capacités à pouvoir se réinsérer, bien que l'institution soit dans le même temps un système répressif. En d'autres termes, l'institution qui exige par exemple que le détenu apprenne à devenir autonome lui interdit dans un même temps toute possibilité de le devenir (Voir Watzlawick, 1988). En effet dans ce contexte, il semble que la réflexion sur le sens de la peine devienne totalement illusoire, surtout lorsque la question principale que se pose l'individu incarcéré est de savoir comment s'adapter à la fois aux autres détenus et à leurs violences, ainsi qu'aux prérogatives institutionnelles. Pourtant, l'un des mandats principaux de l'institution est de réadapter l'individu à la société, en le conduisant vers des changements bénéfiques par la modification de certains de ses comportements déviants. Le temps d'incarcération doit donc être mis à profit pour qu'il y ait une prise de conscience de la nécessité de devoir changer, notamment en guidant le détenu vers un questionnement sur les causes qui l'ont mené à poser son geste criminel. L'objectif du milieu carcéral se bute donc à des résistances qui proviennent autant des particularités des détenus que de l'institution.

Cette transformation identitaire peut être élaborée selon une différenciation des rôles et des implications, à la fois de l'individu sur l'institution et de l'institution sur l'individu. La

question de l'institutionnalisation du détenu devra donc être comprise entre ces deux polarités qui opposent les forces sociales et psychologiques. Cet assujettissement du détenu à l'institution va donc découler de deux processus : d'une part le processus de socialisation compris dans une logique de conformisation par l'intégration de certaines valeurs carcérales en rapport aux propres valeurs du détenu ; et d'autre part, le processus d'individualisation compris dans une logique taxinomique des marqueurs identitaires en rapport aux traits de personnalité du détenu. Le détenu pourra être compris dans cet ensemble où il sera à la fois l'objet et l'acteur de son intégration sociale.

Il est difficile de séparer l'adaptation à la fois des concepts d'«identité» et de «*personnalité*», c'est-à-dire de cet individu à la fois soumis à un rôle social et cependant traversé par des pensées ou des émotions avec des valeurs et des normes. Constamment, la personne sera soumise aux flux des échanges tels que ses choix seront dirigés vers tel aspect social ou individuel plutôt que tel autre. L'adaptation carcérale sera donc un processus qui va s'inscrire dans un contexte de confrontation et de fixation des repères de base des règles institutionnelles mais cela en fonction des valeurs et des traits de personnalité de l'individu incarcéré. En confrontant le détenu à ce nouveau milieu de vie, il y aura une provocation des résistances internes qui se traduiront par un conflit entre le nouveau schéma adaptatif et l'expression de ses anciens modes de comportement habituels. En effet, le détenu tout en composant avec ce nouveau milieu, ne pourra réprimer en totalité cette part d'individualité qui est en lui. Et ce sera cette part d'individualité qui se confrontera à l'institution, notamment sous la forme de besoins ou de désirs inconscients. C'est dans cette opposition qu'émergera la composante structurale du sujet détenu. La question de son évaluation sera donc considérée selon les processus d'assimilation ou de rejet perceptibles dans l'interaction entre l'institution, le groupe et l'individu. Pour comprendre tous ces processus, il s'agira d'intégrer dans un même modèle à la fois les caractéristiques psychologiques et sociologiques du détenu. L'ensemble de ces caractéristiques devraient permettre une meilleure compréhension du processus d'adaptation au milieu, notamment par l'analyse des processus d'imprégnation, d'assimilation ou de différenciation. Cette question sera également objectivée par l'observation des différents stades adaptatifs dans le parcours carcéral en y incluant le temps et le contexte d'incarcération, ce qui permettra l'étude de

la réactualisation adaptative comme élément symptomatique d'un mode de structuration mentale.

Cette recherche s'orientera donc autant sur les composantes institutionnelles qui contraignent l'individu à produire certains comportements que sur les composantes intrapsychiques qui le conduisent vers une configuration adaptative singulière. L'analyse s'attachera à rendre compte de la globalité des influences internes et externes. Pour rejoindre ces objectifs, les modèles psychologiques, sociologiques qui traitent de la question de l'adaptation seront explorés, considérant que chaque adaptation individuelle s'inscrit de manière relative dans un ensemble plus grand. C'est pourquoi il est important de garder à l'esprit que chacun de ces éléments fait partie d'un système hiérarchisé et coordonné qui repose sur des valeurs différentes et de dimensions complexes. Autrement dit, l'analyse structurelle d'une adaptation simplement individuelle, sera forcément aux prises avec des processus plus larges d'une adaptation de l'individu au groupe, et de l'adaptation du groupe à l'institution ou à la société. Ce modèle permet de considérer la globalité des influences dans les processus d'adaptation mis en place par les détenus. La personnalité et la culture carcérale seront les deux objets qui orienteront cette compréhension, concernant les processus d'adaptation.

Ces conceptions théoriques du mode adaptatif adopté par le détenu peuvent reposer sur trois modèles principaux : le modèle de privation qui détermine les causes du mode d'intégration à l'incarcération par l'effet des différentes privations⁴ subies (Sykes & Messinger, 1960); le modèle d'importation dont les causes de la dynamique de socialisation sont produites sous l'effet des expériences précarcérales ou du contexte social d'origine des détenus (Irwin, 1970; Irwin & Cressey, 1962); et le modèle d'intégration qui inclut les deux modèles précédents afin d'y associer un plus grand nombre de variables et fournir une compréhension plus globale (Paterline & Petersen, 1999; Walters, 2003a). Ces modèles permettent d'expliquer les causes de certains

⁴ D'après Sykes (1958), il existe cinq privations majeures : la perte de liberté, la perte de biens et services, la privation d'hétérosexualité, la perte d'autonomie, et la perte de sécurité.

processus d'assimilation de certaines règles de la sous-culture⁵ criminelle, soit vers une tendance à la prisonnérification (Clemmer, 1940; Lemire, 1990; Wheeler, 1961)⁶, soit vers une tendance à l'atomisation (Chantraine, 2004a, 2004b; Cooley, 1992; Cunha, 1995; Vacheret, 2002).

Le modèle privatif désigne l'incorporation ou l'assimilation d'un détenu à une sous-culture carcérale par l'effet des différentes privations subies. Ces privations peuvent être regroupées en cinq types (Sykes, 1958): la perte de liberté, la perte de biens et services, la privation d'hétérosexualité, la perte d'autonomie, et la perte de sécurité. Face à ces privations qui sont sources de frustrations ou d'angoisses, le détenu peut répondre de manière différente, comme par la fuite physique, le suicide, le retrait psychologique, la rébellion, ou encore la solidarité et la cohésion entre détenus. Le modèle privatif tend à démontrer que la prisonnérification est un processus adaptatif utilisé par les détenus pour s'acclimater aux effets de la privation. Plus précisément, il cherche à démontrer le rapport qui existe entre la structure de l'établissement, du point de vue répressif et sécuritaire, et l'émergence d'une solidarité entre détenus (Ramirez, 1984; Reisig & Lee, 2000; Smith & Hepburn, 1979; Sykes et al., 1960; Thomas, Petersen, & Zingraff, 1978; Tittle, 1972). Par ailleurs, la temporalité de ce phénomène a été plus précisément étudiée par Wheeler (1961) qui constatait trois phases progressives de types de comportement à l'égard de l'adhésion des sous-cultures : une phase initiale de six mois à l'arrivée, décrite par une forte conformité avec le personnel correctionnel; une phase centrale qui va du 6ème mois jusqu'à six mois avant la sortie, décrite par un éloignement des valeurs du personnel ; et une phase terminale qui sont les six derniers mois avant la sortie, et décrite par un retour à la conformité. En effet, pour parvenir à s'adapter, les détenus doivent à un moment ou à un autre modifier leur apparence, leur personnalité et leurs attitudes, et s'imprégner de l'atmosphère de la prison (Lemire, 1990).

⁵ Irwin et Cressey (1962) décrivent trois formes de sous-culture : la sous-culture criminelle, la sous-culture de détenus (valeurs utilitaires et de survivance), et la sous-culture non criminelle (adhésion aux valeurs de la société ou de l'institution).

⁶ Clemmer utilisera le terme de « prisonnérification » pour décrire ce phénomène d'influence. Il pensait que tous les détenus souffraient d'une certaine influence qu'il appelait les « facteurs universels de prisonnérification ».

Le modèle d'importation part du principe que ce serait, non plus les caractéristiques externes, mais plutôt les caractéristiques personnelles ou l'expérience pré-carcérale du détenu qui faciliteraient son assimilation à certaines sous-cultures carcérales, ou l'amèneraient à adopter certaines conduites déviantes dans le milieu (Garabedian, 1963; Irwin, 1970; Irwin et al., 1962). La prison ne serait qu'un cadre d'expression de cultures importées de l'extérieur. De ce point de vue, la culture carcérale pourrait se comprendre comme une dérivation de la culture délinquante qui se développe aux dépens des lieux dans lesquels les détenus évoluent (Vacheret, 2002). Le comportement du détenu en prison serait largement influencé par des caractéristiques individuelles pré-carcérales telles que sa situation sociale, son travail, sa consommation de drogue, ou ses antécédents criminels.

Actuellement, les recherches tendent vers l'intégration des deux modèles et combinent à la fois le modèle privatif et le modèle d'importation, en considérant que tous les facteurs d'influence agissent sur les réponses que peut offrir le détenu. Thomas, Peterson et Zingraff (1978), sont les premiers à avoir participé à l'intégration des deux modèles. Ils ont rassemblé une série de facteurs qui favorisaient la «*prisonnérification*» du détenu dans le milieu (caractéristiques antérieures à l'incarcération, classe sociale d'origine, âge, nombre de condamnations, contacts à l'extérieur durant l'incarcération, caractéristiques des autres détenus dans l'établissement, caractéristiques du personnel ou les perspectives post-carcérales). D'autres recherches plus récentes croisent d'autres données et ajoutent au modèle des informations concernant la personnalité du détenu, l'utilisation du concept de soi, ou l'identité criminelle (Paterline et al., 1999; Walters, 2003a; Wood & Newton, 2003).

Ce sera à partir de ce dernier modèle que le cadre théorique de cette recherche va en partie reposer. Cependant, ces modèles qui mettent en évidence l'impact de l'environnement et celui de l'identité du détenu dans le mode d'ajustement social aux différentes sous-cultures de détenus n'explorent pas les aspects psychologiques de cette dynamique. Il s'agira donc d'y intégrer des données supplémentaires relatives aux traits de personnalité du détenu.

En effet, d'après certaines études, les causes des problèmes de comportement observés en milieu carcéral sont largement attribuables aux particularités psychopathologiques des détenus. Des auteurs évoquent notamment le lien entre l'historique des maladies mentales et le comportement suicidaire en prison (Copeland, 1989; Dooley, 1990; Joukamaa, 1997; Marcus & Alcibes, 1993). D'autres études mettent également en relation certains troubles de personnalité avec le nombre d'infractions disciplinaires. Les détenus psychopathes présenteraient un risque plus important de développer des comportements problématiques dans l'institution. Les études montrent qu'un score élevé à l'échelle de psychopathie (PCL-R) de Hare (1991) est significativement corrélé avec le nombre total de rapports disciplinaires impliquant des agressions verbales ou physiques sur les détenus ou les surveillants (Edens, Buffington-Vollum, Colwell, Johnson, & Johnson, 2002; Moltò, Carmona, Poy, Avila, & Tourrubia, 1996; Walters, 2003b). Les aspects psychopathologiques paraissent donc également déterminer le mode d'adaptation des détenus au milieu carcéral.

Afin de répondre plus largement à cette problématique concernant la dynamique des processus adaptatifs des détenus au milieu carcéral, cette recherche se découpera en trois parties : l'étude exploratoire des réactions adaptatives caractérisées par les violences attribuables aux détenus ou à l'institution; l'étude des dynamiques de socialisation carcérale; l'étude de l'impact des traits de personnalité dans ces violences carcérales et dans le mode d'ajustement social adopté.

Dans la première partie, l'institution sera tout d'abord interrogée puisque c'est elle qui en premier lieu cadre, limite et délimite, dans un espace de contraintes physiques et d'injonctions morales, les détenus. Pour comprendre ces conditions de détention, il est donc important de fournir une description matérielle de la prison. L'adaptation du détenu sera en effet tributaire de l'état des infrastructures, des règles de fonctionnement du milieu, ainsi que du rapport entre l'administration, le personnel pénitentiaire et les détenus. Pour rendre compte des rapports existant entre ces différents éléments, il s'agira d'observer, d'une part, le détenu comme cette entité physique qui subit et ressent cette transformation sociale. Cela consistera en une description de l'impact institutionnel, ainsi que des règles formelles et informelles que le détenu subit lors de sa peine et auxquelles soit il se soumet, soit il résiste. Il s'agira donc d'observer les

contraintes physiques de la détention qui fait plier le détenu selon une posture attendue et qui est fonction d'un contexte d'idéalisation normative. Ce corps limité sera en effet le premier à être convoqué et à subir les marques du changement. Il sera donc indispensable de traiter de cette partie visible, dans cette relation entre le corps et l'architecture carcérale. En observant cette réponse, cela permettra une meilleure compréhension des difficultés adaptatives. Les sens, en représentant cette avant-garde des processus régulateurs, informeront des résistances, des limites que peut endurer le détenu. Il sera donc question de rendre compte à travers le discours du détenu de tout ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il sent. Cette analyse amènera par la suite à décrire ce qu'il comprend, ce qu'il envisage, et ce qu'il ressent de sa propre détention. Ainsi, d'une lecture brute de la relation directe des réponses du corps face au milieu, il s'agira de glisser vers cette composante des stimuli perçus. De ce discours va ressortir la lecture perceptive de sa propre réalité. Cette première partie se voudra donc exploratoire du champ uniquement perceptif de la relation du détenu à son milieu.

Il s'agira notamment de s'intéresser à l'institution en général et de l'impact de sa violence légitime sur le détenu. Cette analyse reposera sur différentes appréciations du détenu à l'égard des espaces carcéraux, des temps d'incarcération, des particularités du personnel ainsi que des règles formelles. Il s'agira également d'interroger l'impact des différentes violences illégitimes. La violence des détenus fera l'objet d'une étude approfondie sur les acteurs, les lieux, ou les moments dans lesquels ou pour lesquels s'exerce cette violence.

Dans la seconde partie, il sera toujours question de tenir compte du lieu et du contexte matériel où s'effectue cette adaptation mais aussi de la zone d'origine de l'intéressé et de certains de ses critères sociodémographiques. La participation du détenu à sa nouvelle réalité sociale exige en effet de sa part un engagement et un attachement simultané à ce nouveau contexte de vie. Implicitement, ce processus va dépendre de facteurs qui sont extérieurs à cette réalité. En effet, l'individu peut refuser de s'aligner sur les exigences inhérentes à son adhésion aux groupes, laissant donc entrevoir une partie de son identité. Tout comme des détenus gêneront l'organisme en embrassant ses buts avec trop de zèle, il y en aura d'autres qui limiteront cette action par une forme d'opposition outrancière. Cette position caractérisera donc les choix, les stratégies ou les résistances du détenu, faisant ressortir cette part d'individualité et d'identité derrière

le masque de l'institué. Il sera question d'analyser ce processus d'adaptation sociale se révélant dans le discours du détenu. L'étude de ces choix, de ces singularités orientera le sens à donner à son mode d'intégration carcérale. Il s'agira par ailleurs d'étudier ce qui conduira les détenus à produire certaines similarités dans la façon d'agir ou de réagir aux événements. Cela permettra d'établir une catégorisation selon les réactions de l'individu dans cette volonté à résister ou à adopter certaines règles de conduite. Ces rôles pourront être caractérisés selon des idéaux-types définis autour du rapport singulier que le détenu entretiendra avec le personnel, les autres détenus ou le cadre carcéral en général. À partir de ces idéaux-types, il s'agira d'apprécier les particularités des liens sociaux caractérisés selon le rejet, la défection, l'acceptation ou la coopération. En définitive, il sera possible d'établir les causes qui sont en jeu dans ces dynamiques de socialisation et les causes du rejet ou de l'acceptation de l'individu par certains groupes.

Dans la troisième partie, il sera question, à partir d'études de cas, d'observer ce qui résiste aux modèles sociologiques. Il s'agira d'aborder la question psychopathologique de ce qui fait basculer le mal-être individuel à un certain malaise dans l'institution. Nous considérerons certaines défaillances adaptatives qui renverront à ces éléments échappant à la rationalité. Il s'agira donc de mettre en avant cet inconscient, cette partie invisible exprimant des habitudes ou des pulsions qui soumettent le détenu à suivre ses propres règles intérieures qui s'expriment dépendamment ou indépendamment des particularités du contexte.

Le milieu carcéral, source de divers facteurs de stress, peut affecter l'individu en entraînant des symptômes relativement sévères ou prolongés. Les troubles de l'adaptation comportent une augmentation du risque de tentatives de suicide ou de suicides, d'utilisation excessive de substance et de plaintes somatiques. On peut constater une altération des relations avec autrui, une modification des caractéristiques de la personnalité antérieure du sujet, des symptômes dissociatifs, des sentiments de honte, de désespoir ou le sentiment d'être constamment menacé. D'une façon générale, ces troubles liés au stress ne se réfèrent pas à une pathologie mentale. Le stress dans ces conditions n'induit donc pas une maladie mentale au sens psychiatrique habituel mais exacerbe ou rend apparents des problèmes émotionnels préexistants mais qui, dans un autre contexte, n'étaient pas rigides ou inadaptés.

Cependant, il peut se révéler chez certains détenus une déviance plus profonde qui ne renvoie pas uniquement à une stratégie d'accommodation. En effet, ces détenus vont avoir des troubles incohérents avec un comportement attendu ou répondant uniquement à des caractéristiques diagnostiques précises ne laissant aucun doute sur la pathologie mentale. Il sera donc question d'explorer ces éléments psychopathologiques renvoyant à des symptômes apparaissant avec ou sans la présence de facteurs de stress, et qui auront cette particularité d'être relativement stable dans le temps, notamment en se répétant dans des contextes de vie différents.

Il s'agira donc d'analyser le mode d'adaptation carcéral, mais en y intégrant cette fois-ci l'étude des troubles adaptatifs et des troubles de personnalité. Cette étude permettra l'intégration d'une dimension temporelle permettant d'offrir une comparaison entre les formes adaptatives habituelles du détenu avant et pendant son incarcération.

Cette problématique de l'adaptation du détenu à la prison se décomposera donc en trois grandes parties. Premièrement, il s'agira d'explorer à partir du discours du détenu les diverses difficultés adaptatives qu'il peut rencontrer lors du parcours carcéral. Ces difficultés seront principalement étudiées selon l'expression des violences institutionnelles, interindividuelles ou individuelles. Deuxièmement, à partir de cette catégorisation, il s'agira d'étudier les facteurs qui ordonnent les dynamiques de socialisation carcérale. L'expression singulière du détenu dans sa position à l'égard de l'institution ou des groupes de détenus permettra l'établissement d'idéaux types caractérisant son mode d'ajustement carcéral. Ce principe de catégorisation permettra une meilleure visibilité des facteurs statiques en cause dans le processus d'intégration. Troisièmement, cette typologie fera l'objet d'une étude où il s'agira d'approfondir l'impact des facteurs psychologiques en cause dans ce processus adaptatif. En définitive, ces différentes étapes d'analyse permettront une compréhension plus globale et transversale de la question de l'adaptation carcérale.

Trois étapes d'analyse donc, qui traiteront de la question des violences légitimes et illégitimes en cours dans le milieu (chapitre 1), l'étude de la dynamique de socialisation carcérale (chapitre 2), et l'impact des traits de personnalité dans le type de socialisation carcéral adopté (chapitre 3).

Méthodologie générale

Bettelheim (1976) faisait remarquer, dans son ouvrage où il a étudié des détenus incarcérés dans des camps de concentration, que : « *les prisonniers ne vivaient que dans l'heure présente; ils devenaient incapables de faire des plans pour le futur ou de renoncer à des satisfactions agréables immédiates pour en obtenir de plus grandes dans un avenir proche. Ils étaient incapables d'établir entre eux des relations durables. Les amitiés se nouaient aussi vite qu'elles se défaisaient. Comme de jeunes adolescents, les prisonniers pouvaient se déchirer à belles dents, jurer qu'ils ne se verraient plus, ne se parleraient plus et devenir les meilleurs amis du monde quelques instants plus tard. Ils étaient vantards, s'inventaient des prouesses accomplies du temps où ils étaient libres, prétendaient sans raison aucune qu'ils avaient réussi à rouler les kapos, ou les gardiens, et qu'ils avaient saboté leur travail. Comme des enfants, ils ne se troublaient pas et ne se sentaient pas honteux s'ils étaient pris en flagrant délit de mensonge* ». Cette analyse faisait ainsi valoir les effets psychologiques du milieu sur les détenus, et cela, indépendamment des caractéristiques idiosyncrasiques. Ainsi, le mode adaptatif en réponse à un habitat concentrationnaire s'inscrivait comme un critère relatif aux conditions du milieu. Pourtant, un autre courant de recherche vient contredire ce relativisme. En effet, l'échelle de psychopathie, qui présente les mêmes dimensions telles que l'incapacité de planifier à long terme et de façon réaliste, l'absence de remords ou de culpabilité, le besoin de stimulation, la tendance à s'ennuyer, la surestimation de soi, la duperie, la manipulation et la tendance au mensonge pathologique, soutient que ces mêmes comportements pourraient être des manifestations stables dans le temps, et cela, malgré les effets de contexte (Hare, 2003). Ainsi, ces deux méthodes d'investigation théoriques, qui indiquent des descriptions semblables, tirent néanmoins des conclusions étiologiques totalement opposés. D'un côté, Bettelheim (1976) démontre comment ces comportements peuvent se modifier avec le temps et selon le contexte, alors que Hare part du présupposé que ces comportements seraient cristallisés. Pour le premier, les comportements observés seraient des troubles adaptatifs, alors que pour le second, ils seraient reliés à des troubles de personnalité. Toute la question de l'étiologie des troubles rencontrés pourrait

ainsi reposer principalement sur le contexte de recherche et la méthode utilisée. En effet, Bettelheim, qui était incarcéré dans les mêmes conditions, aurait pu largement favoriser une perception exclusive d'un mode de rationalisation centré sur les aspects environnementaux, étant lui même confronté à cette réalité. Néanmoins, cette étude ethnographique vécue de l'intérieur permet d'observer ce que les chercheurs ne peuvent généralement pas voir, ni même comprendre, du milieu carcéral. Alors qu'au contraire, le courant de recherche sur la psychopathie étudie ce phénomène en étant très éloigné de ce quotidien, s'excluant complètement de cette réalité : « *Ils n'éprouvent tout simplement pas les émotions comme nous. Ils n'aiment pas comme nous le faisons* » (Logan, Hare, & O' Toole, 2004). Cependant, il serait intéressant d'interroger ce que serait cette expression des émotions d'un individu « *comme nous* », une fois incarcéré.

Rosenhan (1988) a réalisé une recherche particulièrement intéressante qui démontre en quelque sorte cette implication des effets de contexte dans l'application des diagnostics. Il a étudié des hôpitaux psychiatriques de l'intérieur en se faisant passer pour malade. Sept autres personnes ont également participé à cette même expérience, mais dans des hôpitaux différents. Après avoir pris rendez-vous, les faux patients devaient se plaindre d'avoir entendu des voix. Ces voix étaient peu claires et semblaient dire « vide », « creux », et « étouffant ». Ces symptômes furent choisis pour leur caractère existentiel qui sont supposés se manifester chez des individus qui souffrent de ne pas trouver de sens à leur vie. Le choix de ces symptômes fût déterminé par le fait qu'aucun cas de psychose existentielle n'a jamais été rapporté dans la littérature spécialisée. Cette expérience voulait démontrer qu'une fois qu'un individu avait été caractérisé comme anormal, l'ensemble de ses comportements et des autres aspects de sa personnalité était marqué par cette étiquette. Ainsi, cette classification était en effet si puissante que beaucoup de comportements normaux des faux patients étaient complètement déformés de façon à les faire entrer dans le cadre de la réalité présumée. Une fois classé comme schizophrène, le faux patient ne pouvait, quoiqu'il fasse, se débarrasser de cette étiquette qui influençait profondément la façon dont les autres le percevaient par la suite. La question des catégories de maladies mentales et des diagnostics psychiatriques pouvait ainsi rapidement devenir le produit de l'esprit des observateurs qui ne rendaient plus compte valablement des caractéristiques

observables. À l'instar du modèle anti-psychiatrique, il devrait toujours être considéré ces deux types d'aliénation possible, l'une psychopathologique, l'autre sociale (Deleuze & Guattari, 1972).

Cependant, il semble que certains contextes de recherche actuels pourraient favoriser des erreurs d'attributions causales, sachant qu'il serait plus dangereux dans le cadre d'une expertise de faire une erreur de diagnostic chez un détenu criminel que chez toute autre personne non criminelle. Il serait ainsi préférable de se tromper par excès de prudence et supposer la dangerosité potentielle du détenu, même là où elle n'existerait pas. Ainsi, les explications du comportement déviant tendraient à reposer sur des causes internes au détenu qui aurait certaines prédispositions à produire des symptômes psychopathologiques, plutôt que de remettre en question le milieu carcéral dans cette production des comportements déviants.

Des études conduites au cours des années 1960 ont brossé un tableau assez pessimiste de la capacité des cliniciens à établir un bon diagnostic (Côté, 2001). En effet, ceux-ci pourraient être portés à surévaluer le nombre de patients qui présentent un risque de comportement violent (Steadman & Cocozza, 1974; Thornberry & Jacoby, 1979). Plusieurs recherches ont par ailleurs révélé que les personnes souffrant de troubles mentaux étaient surreprésentées dans la population carcérale (Abram, 1990; Hodgins et al., 1998; Neighbors et al., 1987). Pour Porporino (1995) les raisons de cet écart s'expliqueraient par la façon dont les chercheurs définiraient les troubles mentaux. En effet, face à une décompensation psychotique, la difficulté pour le psychologue exerçant en milieu pénitentiaire serait d'en déterminer l'étiologie, pour savoir s'il s'agit soit d'une psychose réactionnelle, soit d'une psychose chronique. Paulet (2002) qui fait différentes préconisations dans la prise en charge des détenus, insiste sur cette nécessité de bien distinguer la santé mentale, la souffrance psychologique et les troubles psychiatriques. En effet, dans ce contexte de confusion paradigmatique, il est évident que la mise en place de recherche scientifique dans le champ pénitentiaire trouve difficilement une place cohérente. C'est également le point de vue de Macheret-Christe (2001) qui estime : «qu'à trop demander aux psychiatres ou au psychologues de se prononcer sur le pronostic et l'évaluation des conduites et des comportements, il ne peut qu'y perdre ses repères, surtout face à une sémiologie vacillante dès lors qu'elle

touche à la déviance et finit par conduire à la conclusion que la pathologie psychiatrique devient la règle en milieu pénitentiaire». Przygodzki-Lionet (2005) fait cette même remarque et évoque cette tendance à «psychologiser» les comportements, dans le sens où «l'explication des comportements se réfère presque exclusivement à des facteurs personnels au détriment des facteurs situationnels». Elle considère également que le fait d'attribuer des causes individuelles aux comportements délinquants, c'est-à-dire de les associer à des traits de personnalité ou à des pathologies mentales, permet non seulement de légitimer les mesures prises à l'égard des personnes qui les émettent, mais aussi de donner un sentiment de contrôle face à ces situations problématiques. Dans ce même ordre d'idée, Perrault (2000), parle d'ailleurs du fonctionnement des cours d'assises, comme d'un «système destiné à procurer le maximum de confort intellectuel aux magistrats et aux jurés, en leur fournissant le maximum d'assurances, sans que le remords et le doute ne viennent les travailler après coup. L'expertise actuelle étant un élément de ce système».

Cette façon de percevoir la réalité psychique oppose deux grandes positions épistémologiques (Berry, Poortinga, Segall, & Dasen, 2002). L'une peut être relativiste considérant que chaque culture crée son propre ensemble de troubles mentaux. Ces troubles psychologiques sont dès lors exclusifs d'une culture en particulier. L'autre courant sera dit universaliste et soutient un modèle où les processus psychologiques de base se retrouvent, peu importe le milieu. Ainsi, cette position propose que les mêmes processus psychopathologiques se retrouvent dans différents milieux culturels (Marsella, Tharp, & Ciborowski, 1979). Ce clivage méthodologique peut également se lire selon une opposition entre deux conceptions qu'on pourrait appeler la "science du particulier" et la "science du général". Ces différentes approches découlent de méthodes de recherches où la vérification et la contre vérification de certains phénomènes seraient établies sur la base de méthodes inductives ou déductives. À partir de la méthode déductive, la compréhension du phénomène s'organise autour d'une relation continue et longitudinale, ce qui permet d'assurer une critique des lois. La méthode clinique permet cette interprétation singulière, idiosyncrasique et relativiste. Alors que l'approche inductive privilégie la construction de lois générales s'appliquant en toute occasion et dans toutes les cultures, en reposant principalement sur une

compréhension des faits généralement dérivée de propositions établies sur une contiguïté spatiale et temporelle.

Dans le cadre de cette recherche, la méthode utilisée reposera exclusivement sur une méthode inductive. Elle s'inscrira ainsi dans un courant selon lequel les lois de l'association, spécialement la contiguïté dans l'espace et dans le temps, la similitude et la différence, suffiront à expliquer les aspects de la vie mentale ou sociale des détenus incarcérés. Il s'agira ainsi d'associer différentes variables entre elles selon la régularité et la répétition des liens de cause à effet observés dans le discours de détenus rencontrés en entrevue. Cette étude permettra ainsi de fournir des données sur les causes des phénomènes adaptatifs selon certains isomorphes.

Cette recherche se basera sur une approche qualitative ou interprétative selon les termes d'Erikson (1986). Cependant, les trois chapitres présentés ici sous forme d'articles développeront trois niveaux d'analyse. La première analyse rassemblera une recension d'écrits sur la violence carcérale et sera soutenu par des extraits d'entrevues réalisées avec des détenus. Cette méthode d'analyse contribuera à répertorier un ensemble d'éléments autant sociologiques que psychologiques dans l'expression de la violence carcérale. La seconde analyse reposera principalement sur les aspects sociologiques des modes adaptatifs observables chez ces détenus. Il s'agira de faire émerger des liens de correspondance entre les détenus caractérisés sous la forme d'idéaux types. Ce procédé consistera donc à définir un certain nombre de types afin de faciliter l'analyse, la classification et l'étude de la réalité carcérale (Merton, 1997). La troisième analyse a privilégié une approche conceptuelle psychopathologique se situant clairement dans une logique cognitivo-comportementale. Il s'agira d'une part de placer chaque individu dans une catégorie précise et distincte des autres, sur la base de critères d'exclusion dictés par des différences qualitatives selon le mode d'ajustement carcéral. Ensuite, il sera question, selon une méthode multidimensionnelle, d'évaluer les traits de personnalité psychopathique des détenus selon les variations de personnalité en terme d'intensité et de fréquence (Hare, 2003). Cette méthode dimensionnelle permettra de mesurer l'intensité des traits de la personnalité pour les comparer avec le mode d'ajustement carcéral.

Chapitre 1

L'adaptation des détenus au milieu carcéral au regard des violences légitimes et illégitimes

1.1 Introduction

L'Organisation mondiale de la Santé définit la violence comme «la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations» (Krug, Dahlberg, Mercy, Zwi, & Lozano-Ascencio, 2002). De ce point de vue, l'acte violent n'est donc pas uniquement relié à un traumatisme physique, mais peut être élargi à des menaces ou de l'intimidation, de la négligence ou des actes d'omission. Les formes de violence peuvent ainsi entraîner à la fois des problèmes physiques, psychologiques ou sociaux. Les conséquences de la violence ne sont pas non plus toujours immédiates, et peuvent durer des années après les premières manifestations de violence, comme ce peut être le cas dans les syndromes de stress post-traumatique. Il faut également contextualiser l'événement violent car il peut être largement déterminé par la culture où il prend place (Walters & Parke, 1964). Il peut ainsi arriver que les auteurs d'actes violents commettent

intentionnellement des actes que l'on jugera objectivement dangereux et très néfastes pour la santé, mais que les intéressés ne percevront pas comme tels. Pour certains individus qui font objectivement du mal, leurs actes ne sont pas violents à leurs yeux en raison de leurs cultures. Ainsi, bien que les facteurs individuels expliquent en partie la prédisposition à l'agressivité, le plus souvent, ils sont combinés à des facteurs externes, familiaux, communautaires ou culturels.

L'environnement carcéral constitue un lieu où le risque de voir émerger des violences est hautement probable. Et la population qui est, par nature, plus réfractaire aux normes augmente d'autant plus ce risque. Ainsi, la concentration en prison d'individus instables et dangereux, qui subissent une forte pression sociale, avec un contrôle intense, favoriserait la manifestation d'actes violents. Pour comprendre les aspects fondamentaux de cette violence, il convient d'en étudier l'ampleur, les caractéristiques et les conséquences. Les variables étudiées ici permettront d'explorer les causes et corrélats des violences carcérales. Tous les actes de violence, qu'ils soient commis en public ou en privé, réactionnels (en réponse à des événements antérieurs tels qu'une provocation) ou proactifs (destinés à obtenir des résultats définis ou dans l'attente de tels résultats) seront également abordés.

Dans cette étude, trois types de violences seront considérées : la violence auto-infligée; la violence interpersonnelle ou dirigée contre autrui; et la violence collective. Cette catégorisation permettra d'établir une différence entre la violence qu'un détenu s'inflige à lui-même, la violence infligée par un autre détenu ou par un petit groupe de détenus, et la violence infligée par l'institution. Ces trois grandes catégories pourront également être subdivisées afin de tenir compte de types de violence plus précis.

En première partie, il s'agira d'étudier la violence légitime qui peut se définir comme la violence commise par l'institution pénale en elle-même. Cette violence intègre l'idée de responsabilité collective à l'égard des objectifs sociaux auxquels l'institution pénitentiaire ne répond pas et qui parfois conduisent à des violences graves. Cette violence peut comprendre l'idée d'un traitement dégradant pour la personne incarcérée, de comportements abusifs de la part de certains personnels, ainsi que les négligences graves pouvant conduire à des situations dangereuses pour les personnes détenues.

En deuxième partie, il sera question d'étudier les violences hétéro-agressives des détenus sur le personnel ou des détenus sur les autres détenus. Aussi, tout comme en société, la violence entre détenus se subdivisera selon que les personnes n'étaient pas apparentées et pouvaient ne pas se connaître, ou dans un contexte où les relations amicales ou intimes qui se sont établies entre les détenus étaient directement en cause dans l'émergence de l'acte violent. Ces actes de violence hétéro-agressive seront donc considérés sous les aspects impersonnels et personnels.

En dernière partie, les violences auto-agressives seront analysées. Elles comprendront les comportements suicidaires et les sévices auto-infligés. Il s'agira ainsi d'analyser à la fois l'ampleur et les causes qui interviennent dans l'émergence chez les détenus de pensées suicidaires ou de tentatives de suicide en contraste avec des sévices auto-infligés comprenant des actes tels que l'automutilation ou les comportements suicidaires instrumentalisés.

1.2 Méthodologie

Cette recherche qui a reposé sur 30 entretiens semi-directifs de détenus rencontrés dans trois centres de détention différents, a permis de rapporter les relations singulières que chaque détenu entretenait avec l'environnement carcéral (annexe B).

Il s'agissait d'analyser le mode adaptatif tout au long du parcours carcéral, et de dégager les données se référant aux perceptions ou aux vécus à l'égard des conditions de détention et des différentes violences. Après le recueil des données, une analyse a été effectuée dans le but de catégoriser ces différents types de violence, tout en essayant d'en établir les causes principales.

Pour donner un aspect plus généralisable à ces données, la méthode employée visait à rejoindre sur le terrain une certaine hétérogénéité de détenus sélectionnés de façon libre et éclairée (annexe A) sur des critères relatifs au temps d'incarcération, à l'âge, et au type de délit (pour une description de l'échantillon, voir le tableau 1.1). Les entretiens ont été réalisés jusqu'à l'appréciation d'une saturation empirique, ne permettant plus d'apporter d'éléments nouveaux concernant la problématique abordée.

Tableau 1.1
Description de l'échantillon selon le centre de détention

	Centre de détention de Caen n=11	Centre de détention d'Argentan n=12	Centre de détention de Ploemeur n=7	Échantillon total de l'étude n=30 (%)
Âge				
20-30 ans	4	3	2	9 (30)
30-40 ans	0	3	1	4 (13,3)
40-50 ans	5	4	3	12 (40)
50 ans et plus	2	2	1	5 (16,7)
Moyennes	40,4	38,7	40,1	39,6
Écart types	11,9	10,2	9,8	10,4
Peine globale				
Moins de 3 ans]	0	1	1	2 (6,6)
]3-6 ans]	0	6	4	10 (33,3)
]6-10 ans]	2	4	0	6 (20)
]10-20 ans]	6	1	2	9 (30)
Perpétuité (25ans)	3	0	0	3 (10)
Moyennes	16,4	6,1	9,2	10,6
Écart types	6,6	3,8	6,8	7,2
Nombre d'incarcération antérieures				
Aucune (primaire)	9	9	2	20 (66,6)
Une et plus	2	3	5	10 (33,3)
Moyennes	0,5	3,4	4,5	2,4
Écart types	1,3	1,4	4,8	2,6
Temps d'incarcération dans le centre de détention				
Moins de 1 an]	3	4	4	11(36,6)
]De 1 à 2 ans]	2	6	1	9 (30)
]2 ans et plus	6	2	2	10 (30)
Moyennes	1,2	3	1,4	1,9
Écart types	0,75	2,5	1,4	1,9
Temps d'incarcération total pour cette peine				
Moins de 3 ans]	0	9	3	12 (39,8)
]De 3 à 6 ans]	3	3	2	8 (26,6)
]De 6 à 20 ans	8	0	2	10 (33,3)
Moyennes	10,6	2,3	6,4	6,3
Écart types	6,6	1,1	5,3	5,9
Type de délit				
Agression sexuelle	7	1	1	9 (30)
Trafic de stupéfiants.	0	5	3	8 (26,6)
Meurtre/assassinat	4	0	2	7 (23,3)
Vol avec violence	0	3	0	3 (10)
Escroquerie/recel	0	2	0	2 (6,6)
Agression simple	0	1	1	2 (6,6)
État civil				
Célibataire	3	2	3	8 (26,6)
Marié/conjoint	5	5	2	12 (40)
Sép./div./veuf	3	5	2	10 (33,3)
Niveau d'étude				
Niveau sixième	1	4	1	6 (26,6)
Niveau seconde (CAP)	3	5	5	13 (36,6)
Niveau bac	7	3	1	11 (36,6)

Détenus rencontrés durant la période des mois de février et mars 2004

1.3 La prison comme instrument social d'une violence légitime.

Il est des formes de violences qui sont rarement abordées en tant que telles en prison. La violence légitime est en effet un sujet difficile à traiter puisqu'elle constitue un des principes fondamentaux de la peine. Les règles édictées par l'institution (horaires, conditions de vie, surveillance), la procédure d'administration de la peine sont nécessairement violentes. Le même type de règles pourrait d'ailleurs difficilement être toléré par un individu libre. Il y a sans doute dans l'administration de cette violence quotidienne des raisons de sécurité, mais elle est aussi l'émanation de l'idée de punition ou de châtement. Il s'agit ici de proposer un regard sur le contexte carcéral qui est à la fois une instance de protection contre la dangerosité d'une certaine catégorie d'individus mais en même temps le vecteur d'une violence potentielle. Le questionnement que ce problème suscite va surtout concerner le cadre architectural, la formation du personnel, le fonctionnement institutionnel, ainsi que le contingentement, le placement, et les nouvelles formes de services pouvant être offerts aux détenus.

1.3.1 Cadre architectural

Le Panoptique de Bentham est probablement l'une des figures architecturales les plus représentatives de la prison (Foucault, 1975). Ce dispositif aménage une configuration spatiale des unités de vie pour permettre une meilleure visibilité des détenus et d'en assurer un meilleur contrôle. Chacun est enfermé dans sa cellule d'où il est vu de face par les surveillants, tout en l'empêchant de rentrer en contact avec les autres détenus. De plus, les jeux de clés, les serrures, et les multiples portes et passages contrôlés viennent réaffirmer que son autonomie ou sa mobilité sont soumises à la volonté d'autrui. Même lors des promenades, ce rétrécissement des libertés reste sensible. Cette structure induit le sentiment d'une omniprésence du regard et du contrôle d'autrui sur soi. Mais ce cadre matériel peut également aboutir à une destruction de l'intimité et à une mise en danger de l'identité individuelle.

«Une prison c'est toujours des murs, des machins, des grosses portes, enfin c'est caricatural, donc ça rajoute du poids (...) je vois par exemple à Fresnes, on était 5 ou 6 à faire nos promenades, on avait 15 surveillants autour de nous. Ça

rajoute du poids, le poids des hommes, le poids du nombre. Et puis on est tributaire en permanence d'une bonne volonté ou d'une mauvaise volonté. Donc à un moment donné, ben on bouge plus quoi. Voilà c'est ça, et ça casse. Ça abîme. La prison abîme. De toute façon que le passage soit court, long, ça abîme. Ça abîme profondément (...) aujourd'hui y'a 60000 détenus, ben j'ai pas peur de dire que, aujourd'hui y'a 60000 personnes abîmés de toute façon. Donc aujourd'hui la prison c'est aussi un problème de santé publique.» (24, détenus primaires de 49 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, qui purgent une peine de 15 ans de prison).

La prison agit sur l'existence du détenu avant tout selon une dimension spatiale. Cette dimension est contrôlée de façon extrême. L'espace du détenu est ainsi réduit à son minimum, et les regards peuvent s'y poser à tout instant. La fuite dans ces conditions est impossible, et survient soit un sentiment de résignation, soit un sentiment de rage et d'insoumission. Pourtant, le besoin d'espace individuel et d'intimité et un partage approprié des sphères publiques et privées sont des éléments essentiels pour le bien-être de l'individu. C'est dans cette relation d'équilibre que s'instaure un fondement identitaire adéquat. C'est entre l'acceptation ou le rejet de l'autre dans ses sphères privées/publiques que l'individu se définit. C'est pourquoi, dans les conditions carcérales, il peut parfois être difficile pour les détenus de se conformer aux contraintes du milieu qui génèrent énormément de frustrations. Ces différentes frustrations sont d'ailleurs identifiées comme une des causes de la violence carcérale (Bulatao & Vandenbos, 1996). En effet, il semble que lorsque l'aménagement des espaces se fait sans tenir compte du besoin d'espace individuel et d'intimité, les résidents seraient portés à agir de façon non coopérante (Côté & Daigle, 2005). Il transparaît dès lors un rapport tendu qui peut suffire à exacerber la tension et l'agressivité.

«Quand vous essayez d'entamer une conversation avec eux, ça sait même pas répondre, ça sait même pas parler (...) La seule chose qu'il sait faire, c'est prendre ses clefs, son trousseau de clefs et enfermer les gens à l'intérieur comme des bêtes, c'est tout.» (03, détenu multirécidiviste de 28 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant une peine de 59 mois de prison).

La conception et l'aménagement des établissements correctionnels sont souvent fonction de la façon dont les autorités envisagent la réadaptation. Et en la matière, il semble exister une amélioration constante. Avant les années 1940, les établissements évoquaient un lieu commun de pénitence. Le détenu était privé de ses droits et

incarcéré en colonie, derrière un mur solide. Des gradins de cellules, surplombant un espace d'agrément communautaire, ressemblaient à des cages empilées. Depuis quelques années, il y a une reconnaissance de l'intérêt de l'intimité. Les rangées sont moins longues et les cellules plus grandes. Malgré tous ces efforts et bien qu'il puisse sembler y avoir un lien entre l'architecture et la violence, certains chercheurs estiment néanmoins qu'aucun type d'architecture ne peut véritablement être associé avec un taux plus faible de violence (Atlas, 1983). Ainsi, malgré des changements, les conditions de détention exprimées dans le discours des détenus laissent encore entrevoir l'impact négatif de certaines situations.

«Ce qui était le plus pénible, c'était le manque total d'intimité et surtout (...) ce que j'ai eu beaucoup de mal à vivre, c'est les toilettes. Quand vous avez des toilettes pour 21 personnes, et quand on va aux toilettes (...) y'a 21 personnes qui regardent quand vous allez aux toilettes, et c'est même pas fermé, c'est une espèce de porte western. Et ça, c'est très diminuant, très dégradant, c'est très difficilement supportable (...) parce que forcément, bon on se retient, ça ne se passe pas comme il faut, donc on a des problèmes intestinaux des plus divers.» (20, Détenu primaire de 56 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, purgeant une peine de 18 ans de prison).

D'après Ross (1996), l'architecture reste également une des causes de la violence car elle s'exerce surtout dans des lieux où l'œil des surveillants ne peut se poser. La taille du milieu serait donc largement en cause dans les violences. Cependant, pour McCorkle (1995), la taille de la prison aurait une incidence sur la réduction des violences, sachant qu'il est possible pour les grands centres de sectoriser par niveau de sécurité et de transférer plus facilement les détenus d'un endroit à l'autre, alors qu'il est plus difficile de le faire pour les plus petits complexes.

«À la maison d'arrêt de Douai, y'avait toujours la même pression, c'était beaucoup plus grand déjà, y'avait beaucoup plus de monde. Bon, c'était très impersonnel, autant dans la première maison d'arrêt y'avait 90 détenus un peu près, les surveillants qui étaient du coin donc de la région, donc ça avait un côté. C'était le respect du règlement, mais y'avait un côté familial parce que y'avait des discussions possibles avec les surveillants, parce qu'il y avait plus de temps, ce qui n'était plus du tout le cas à Douai. Les surveillants avaient plus un travail d'ouverture et fermeture de porte et on avait très peu de relation avec eux, dans l'ensemble.» (20, Détenu primaire de 56 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, purgeant une peine de 18 ans de prison).

La taille des prisons dépend de leur localisation. Les établissements les plus grands sont souvent à proximité des villes. Cette particularité peut induire une autre composante pouvant favoriser certains types de violence. De ce point de vue, Kellar et Wang (2005) trouvent des différences significatives entre les prisons métropolitaines et non-métropolitaines en ce qui concerne les violences entre détenus. Les prisons situées en ville favoriseraient en effet, l'augmentation de certaines violences carcérales car plus tributaires des effets d'importation des valeurs qui reflètent la population locale extérieure.

«Il a commencé à s'énerver, il a commencé à casser son talkie-walkie par terre et il a commencé à dire devant un brigadier chef, il a commencé à dire: «ici c'est pas les arabes qui vont faire leur loi». J'ai des témoins (...) y'a 20 détenus qui sont témoins de ça, 20 détenus qui peuvent le témoigner (...) Je suis passé au quartier disciplinaire, je suis passé en face de la directrice (...) la seule chose qu'elle m'a dit la directrice c'est: «oui il aurait pu dire les bretons et les français», mais je lui dit: «mais par le respect que je vous dois madame, je suis pas breton, je suis pas français, je suis arabe, je me suis senti vexé parce qu'il a dit les arabes, il a pas dit les français, il a pas dit les bretons, à ce moment là il aurait dit les bretons et les arabes et les français, mais là, il a dit les arabes, alors n'essayez pas de détourner la chose sur une autre façon, c'est pas possible, c'est pas correct». 8 jours de mitard, 8 jours de quartier disciplinaire.» (03, détenu multirécidiviste de 28 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant une peine de 59 mois de prison).

1.3.2 Mode de gestion

Pour éviter les violences qui sont directement dépendantes de l'architecture sur laquelle il est finalement difficile d'agir, les services pénitentiaires vont de plus en plus appuyer le principe de la vie commune et le recours à des mesures visant à susciter un sens des responsabilités chez les détenus. Le système pénitentiaire va ainsi intégrer dans son mode de gestion des formes managériales structurées et centrées sur l'évaluation des risques. Ainsi, va apparaître une proportionnalité entre la dangerosité du délinquant et le lieu de sa peine. À l'heure actuelle, cette transformation s'opère de plus en plus (Cauchie & Chantraine, 2005; Vacheret, 2005, Sous presse). Ce modèle qui regroupe les détenus selon le degré de surveillance qu'ils exigent permet de diviser l'établissement en deux ou trois secteurs d'habitation où différents degrés d'encadrement peuvent s'exercer. Les détenus logés dans l'unité où la surveillance est très étroite auront un régime de vie très contrôlé, tandis que les détenus qui se trouvent

dans l'unité où l'encadrement est minimal peuvent circuler d'un endroit à l'autre au sein de l'établissement sans avoir à franchir de barrières de sécurité.

«Quand vous avez un type où sa famille est en état de précarité, et que sa famille est en train de le quitter, et qu'il voit quasiment pas ses enfants et que le gars se tape la tête contre les murs, qu'il sache pour quelle période il est parti, y'a plus quasiment aucune communication, que vous avez une surveillance extrême, que y'a des fouilles régulières, une censure du courrier et qu'ils veulent communiquer, enfin bon bref. Le mec devient fou. En plus vous avez une dichotomie qui est de plus en plus grande, c'est un grand écart qui va bientôt arriver à une déchirure. C'est l'évolution de la société civile et l'évolution du milieu carcéral quoi. C'est à dire qu'il y a une sorte de tour de vis qui est donné, comme un retour à l'ordre moral, à la consigne sécuritaire.» (04, Détenu récidiviste de 37 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant une peine de 6 ans de prison).

Une organisation rigide de gestion trop axée sur le sécuritaire favoriserait l'émergence de tendances négatives au sein des groupes de détenus (Côté et al., 2005). De nombreux auteurs font également le lien entre une gestion déficiente et la violence carcérale (Dililio, 1987; Huebner, 2003; McCorkle et al., 1995). Dililio (1987) va développer la théorie du contrôle administratif pour expliquer cette violence. Le modèle managérial ou institutionnel ou la théorie du contrôle administratif suggère que l'autorité carcérale peut manipuler les comportements des détenus et contrer les effets des modèles de privation ou d'importation (Dililio, 1987). Les causes de la violence pourraient donc être reliées à: une mauvaise classification des détenus, des procédures de sécurité non appropriées, le manque de professionnalisme du personnel, l'absence de programmes offerts aux détenus et contribuant à réduire la violence, ou l'inconsistance des buts légitimes de l'institution carcérale. Ainsi, l'injustice perçue par les détenus de leurs conditions de détention (Cooke, Forth, & Hare, 1998); le relâchement des mesures de sécurité (Farmer, 1977; Useem & Reisig, 1999), la polarisation des groupes surveillants/surveillés favorisant la prisonnérification (Cormier, 1975) vont également largement favoriser l'augmentation des violences. Au contraire, un mode de gestion favorisant une bonne communication à tous les niveaux administratifs permettrait une meilleure identification des problèmes et un meilleur règlement de certaines violences ou infractions.

«Comme j'ai dit au directeur, « vous savez quoi, vous savez la table, rien qu'avec ça vous pouvez tuer quelqu'un. Pourquoi avoir enlevé trois tonnes de matériel, et

généralement le sport c'est ce qui sert pour se défouler (...)» Ben voilà comment ça se passe. Tout le budget sportif, à l'heure actuelle, passe dans la sécurité.» (11, Détenu multirécidiviste de 29 ans, incarcéré pour conduites dangereuses, purgeant une peine de 18 mois de prison).

La prison est un profil d'institution qui place sous un même cadre l'ensemble des activités se réalisant dans un même lieu, en relation de promiscuité avec un grand nombre d'autres personnes soumises aux mêmes traitements et aux mêmes obligations (Goffman, 1961). Toutes ces activités sont réglées selon un programme strict et un ensemble explicite de règlements dont l'application est assurée par le personnel. Dans ce contexte, les détenus n'ont bien souvent pas de droit, mais seulement des privilèges, des récompenses ou des faveurs administratives. Ainsi, la véritable dynamique des relations surveillants/surveillés serait un système de compromis entre marchandages et menaces. Sykes (1958) décrit cette relation comme une réciprocité corruptrice où ce n'est plus la justice qui importe, mais l'ordre social de la prison.

«Si tu veux je me rendais au socioculturel, et à ce moment là, y'a un groupe de détenus qui revenaient du sport, et c'est vrai que y'a certains surveillants qui disent : « ben tiens lui il est là pour ça », à des détenus. Je suis séropositif. Le surveillant a dit : « ben lui il est séropositif, il est là pour avoir commis ce délit quoi. » Y'a différents surveillants sur lesquels on peut tomber. Je sais pas quel est leur mobile pour faire ça. Enfin ça arrive ça, en maison d'arrêt.» (15, Détenu primaire de 28 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, purgeant une peine de 18 ans de prison).

Dans les prisons, il existe un certain nombre de valeurs, de règles véhiculées. Formelles ou informelles, ces règles participent à durcir pour certains les conditions de vie à l'intérieur des murs, mais elles sont également indispensables à une certaine pacification (Voir adaptation primaire et secondaire Goffman, 1961). Sykes (1960) a énuméré différentes règles de conduite en prison telles que : ne pas se mêler des affaires des autres détenus; ne pas se disputer avec les autres détenus; ne pas faiblir; ou encore ne pas faire montre de respect vis-à-vis des surveillants ou du monde qu'ils symbolisent. Cependant, contrairement à ce que pouvait penser Sykes, le respect de ces règles informelles ne crée pas forcément une camaraderie. Il semble que ce statut du détenu soit une mise à l'épreuve dans laquelle les plus faibles sont identifiés (Wright, 1991). Les faibles, une fois identifiés, sont les plus susceptibles d'être les victimes d'agressions ou de dépossessions (Irwin, 1980).

«T'sais quand vous êtes tout seul et que vous vous retrouvez avec 15 bonhommes sur le dos, ben faut se plier aux règles quoi, pi c'est comme ça...Pis si vous allez balancer au maton, eh ben vous êtes mal vu par les détenus. Tu sais, c'est plein de trucs quoi. Ben c'est à vous de faire votre truc et puis voilà quoi. Moi j'ai eu un problème ici, j'ai réglé tout de suite le truc. T'as beau être gros, grand ou balèze tu me fais pas peur quoi. Il m'a mis une droite, je suis tombé, bon ben ça c'est arrêté là quoi. (...) Mais si je me laisse faire après c'est fini. Un mec qui se fait racketter par exemple, le mec si il se plaint pas, ben tous les jours, ça revient cher. Si le mec il dit rien, eh ben...enfin, je sais pas...moi ça m'est jamais arrivé personnellement mais...et puis ça se passera pas quoi, je me laisserais pas faire. Je prendrai des coups dans la gueule parce que j'ai mon honneur. Bon vous voyez je défends mon honneur. Vis-à-vis des autres détenus, je veux pas passer pour un con, sinon c'est la porte ouverte à tout le monde quoi.» (O1, Détenu récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant actuellement une peine de 4 ans de prison).

Selon les détenus, la violence attirerait peu l'attention des surveillants parce que ces derniers ne peuvent rien faire pour l'empêcher et parce que ça ne les dérangerait pas (Ireland & Archer, 1996). Pour Cooley (1993), la vigilance des surveillants face à la victimisation serait influencée par la nature des actes perpétrés. Ainsi, la victimisation personnelle susciterait davantage l'attention que la victimisation contre la propriété. Dans les cas d'intervention de la part du personnel pénitentiaire, la supervision de la situation demeurerait la modalité la plus souvent adoptée, représentant le tiers des approches correctionnelles (Ireland et al., 1996). Les avertissements, le placement de rapports disciplinaires, la ségrégation de l'agresseur, le transfert de la victime dans une autre aile ou dans une autre institution pénitentiaire et les discussions avec la victime constituent les autres méthodes d'intervention des surveillants (Cooley, 1993; Ireland et al., 1996).

«Les transferts vous connaissez. Les transferts disciplinaires à la sauvage. Alors ils rentrent à plusieurs dans la cellule, ils vous bâillonnent, ils vous mettent les pinces. Vous avez vu faire une arrestation à l'extérieur, comment ils sont habillés les condés. Ben c'est la même chose à l'intérieur, sauf que vous êtes juste dans une cellule petite comme ça et que vous avez deux qui se servent de boucliers (...) et vous avez au moins entre 20 et 30 personnes et c'est pas des conneries. C'est véridique. C'est vite fait. Je rentre dans la cellule, ils m'ont mis les pinces, et voilà vous êtes dans le camion. Et on vous emmène à perpette et vos fringues après. Si vous perdez vos fringues. C'est un cauchemar, c'est un cauchemar. Moi j'ai dû refaire 3 paquetages. Vous perdez de l'argent, vous perdez quelque chose, c'est pas la peine de porter plainte, parce que les plaintes sont jamais

suivies. Les droits ça c'est clair, ça toujours été bafoués. Y'a rien, y'a rien. À l'heure actuelle, vous faites votre prison, si vous arrivez à avancer, vous arrivez à avancer.» (11, Détenu multirécidiviste de 29 ans, incarcéré pour conduites dangereuses, purgeant une peine de 18 mois de prison).

1.3.3 Isolement

Pour certains détenus, l'isolement est le seul recours pour leur propre protection ou la protection d'autrui. Les détenus peuvent donc être amenés à l'isolement de deux façons. Soit ils en font la demande, soit elle est appliquée de manière non sollicitée. Les principaux motifs des placements en isolement non sollicités sont le risque que le délinquant présente pour les autres, pour le maintien de la sécurité dans l'établissement ou comme sanction à un manquement grave à la discipline de l'établissement. Lorsque la demande est sollicitée, c'est le plus souvent pour des raisons de sécurité personnelle. Ainsi, pour la plupart des détenus, les conditions de l'isolement préventif ne sont donc pas toujours considérées comme menaçantes ou stressantes. Ces conditions n'auraient par conséquent pas nécessairement d'effets dramatiques sur le plan psychologique puisqu'elles peuvent constituer une mesure de protection.

Cependant, d'après une étude de Zinger (1999) les détenus en isolement préventif manifesteraient beaucoup plus de symptômes de dépression, de problèmes d'adaptation et d'anxiété que la population carcérale générale. D'après Matthews (1999), l'isolement physique et social serait également associé avec un risque élevé de suicide, favorisant un processus de dépersonnalisation. Coid et al. (2003b) ont également montré que les détenus placés en isolement préventif par mesure de protection avaient plus de troubles de personnalité évitante, dépendante, paranoïde, schizoïde, schizotypique ou borderline. Ils avaient également plus de tendance suicidaire et des antécédents d'automutilation. À l'inverse, les détenus placés en isolement en raison de sanctions disciplinaires présentaient des troubles de personnalité antisociale, paranoïde ou narcissique (Coid et al., 2003a). Ces détenus semblent par ailleurs moins affectés par cette situation.

«Je raconte pas comment je suis monté au quartier disciplinaire. Ils m'ont jeté avec les menottes et puis donc (...) je ferme la porte et c'est passé. Et comment je veux dire derrière le sas, je lui ai dit: « mais t'es une crapule ». Il m'a regardé et s'est mis à rigoler. « mais bien sûr que je suis une crapule, mais sauf que la différence c'est que je suis du bon côté». Ça c'est clair (rire) je vais pas dire le

contraire. Non je peux pas dire le contraire. Bien sûr qu'il est du bon côté.» (11, Détenu multirécidiviste de 29 ans, incarcéré pour conduites dangereuses, purgeant une peine de 18 mois de prison).

L'interprétation de l'isolement doit inclure les motifs et doit également impérativement distinguer ce qui pourrait être le fait de la personnalité ou des effets traumatiques à l'isolement.

1.3.4 Surpopulation

Le problème de la surpopulation conduit le système carcéral vers de graves dysfonctionnements. En effet, une forte densité de population se solde généralement par des conséquences sociales pénibles. Dans plusieurs cas, elle provoque des conditions de détention qui mettent en péril le respect des droits fondamentaux et vont à l'encontre de la dignité humaine. Dans ces conditions, l'agressivité serait plus forte et la concurrence pour les ressources plus serrée, ce qui affecterait la coopération et entraînerait le refus de l'implication sociale (Ellis, Grasnich, & Gilman, 1974). Les études menées dans un contexte non carcéral ont démontré la forte incidence de la surpopulation sur le respect des règles sociales. Ainsi, Reichner (1979), qui a étudié l'incidence psychologique de la densité dans une résidence universitaire a démontré que les étudiants vivant dans un milieu à faible densité réagissaient de manière plus négative à l'exclusion que ceux vivant dans un milieu à forte densité. Ces résultats indiquaient que la forte densité ne favorisait pas des rapports individuels constructifs. Une autre étude a fait remarquer que le comportement des gens était plus conciliant avec les règles ou les directives affichées si la densité était moindre (Jorgensen & Dukes, 1976).

«Pour être tout seul c'est un privilège quoi, sinon les mecs sont 2-3, voire 4 dés fois quand les prisons sont surchargées quoi, mais c'est invivable. C'est pétage de plomb ça. Moi je supporterais pas moi. J'aurais fait une connerie pour rester seul quoi. Moi ma détention je préfère me la faire pénard qu'être emmerdé.» (01, Détenu récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant actuellement une peine de 4 ans de prison).

L'agressivité et la violence sont également liées au surpeuplement. Il existe en effet, des parallèles importants entre l'augmentation de la densité en prison et l'incidence de la

violence (Cox, Paulus, & McCain, 1984). C'est ce que Lombardo (1982) a constaté en précisant que la surpopulation favorise un milieu plus hostile, augmente le stress et le risque d'y voir apparaître une quantité plus importante de violence. Ainsi, dans ce contexte cela agirait directement sur la sécurité des surveillants et des détenus et diminuerait également la quantité et la qualité des programmes correctionnels.

«Bon à quatre c'est pas la joie mais c'est déjà plus acceptable. Parce que 22 ça veut dire qu'il y a tout âge, qu'il y a tous délits, qu'il y a tous comportements. Ça peut être une violence gratuite à ceux qui pour entre guillemets pètent les plombs ou d'autres peut-être qui sont plus calmes, donc (...) au niveau des rapports humains c'est très difficile.» (20, Détenu primaire de 56 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, purgeant une peine de 18 ans de prison).

Cependant, les études plus récentes sur le sujet n'observent pas de lien entre la densité de la population et le taux de violence (Cooke et al., 1998; Walters, 1998). D'ailleurs pour Ellis (1984) ce ne serait pas la densité de la population qui causerait la violence mais plutôt l'interprétation que les détenus en feraient.

1.4 La violence carcérale illégitime.

La violence en prison est une problématique qui est à la fois concernée par certaines particularités du milieu carcéral, mais elle peut être également attribuable à certaines caractéristiques de la clientèle accueillie. L'âge et le sexe des détenus, le type de délit sont autant de variables qui peuvent venir l'expliquer. Dans la littérature, il est souvent fait mention que ces facteurs pourraient être à l'origine d'un niveau de violence important. Shaffer, Waters et Adams (1994) identifient plus spécifiquement le groupe des détenus violents constitués par les détenus jeunes et célibataires (MacKenzie, 1987). Pour Zamble (1992), les détenus condamnés à de longues peines participeraient également moins à toutes formes de socialisation négative avec les autres détenus et qui font état de violence.

La violence implique généralement un déséquilibre de pouvoir entre deux personnes. Elle est déclarée lorsque quelqu'un blesse délibérément, menace ou fait peur à une autre personne dans le but de prendre des choses à celle-ci ou pour le seul plaisir de lui faire du mal (Blaauw, Winkel, & Kerkhof, 2001). Nombreux sont les auteurs qui

rapportent les différents modes de rapports interpersonnels souvent à la base des violences carcérales (Bottoms, 1999; Cooley, 1993; Ireland et al., 1996; O'Donnell & Edgar, 1998). Les agressions physiques, les vols, les insultes et les rackettes sont les comportements les plus souvent observés. Les vols sont effectués le plus généralement de manière opportuniste, c'est-à-dire en s'introduisant dans la cellule d'un détenu dont la porte est restée ouverte. Les objets prisés sont, en ordre décroissant d'importance, le tabac, les bijoux, les vêtements, la nourriture et les substances illicites. Ce type de violence n'est pas une nouveauté, et le règlement intérieur mentionnant les différentes catégories d'infractions disciplinaires en font la preuve (Cardet, 2005). Ces infractions peuvent comprendre la violence physique (l'homicide, les coups et blessures, l'agression sexuelle), et la violence psychologique (menaces verbales, insultes, propagations de rumeurs, rackettes, ostracisme, ou les dommages aux biens). Elles indiquent ainsi les rapports que peuvent entretenir les détenus entre eux, ou bien les rapports entre les détenus et le personnel pénitentiaire. Cependant, malgré l'existence d'un règlement bien défini, cela ne suffit pas toujours à quantifier de façon précise l'ampleur du phénomène car il dépend toujours des plaintes officielles de détenus. Ainsi, bien qu'il paraisse difficile d'évaluer véritablement le niveau de violence réel, il s'agira néanmoins d'éclaircir cette question en fournissant des données qualitatives sur les différentes formes de violence auto ou hétéro-agressives.

1.4.1 Violences entre détenus.

Les formes d'agression sont aussi diverses que surprenantes et expriment assez bien le rapport qu'entretiennent les détenus dans le milieu. Pour donner une idée de ces différents types de violences, l'étude réalisée par McCorkle (1992) sur 42 cas d'attaques graves de détenus incarcérés en établissement à sécurité maximum, indique dans la majorité des cas que les victimes avaient soit été poignardées, soit reçu des coups de poing ou des coups de pied, soit subi des matraquages, soit été agressées sexuellement, ou encore brûlées. Mais ces données nous permettent-elles d'affirmer que la violence est véritablement importante en prison ? Si l'on s'en tient à une étude canadienne qui a comparé le taux d'homicide annuel entre la population carcérale et la population générale, le risque d'homicide serait 13 fois supérieur à celui de la société civile (Ouimet, 1999). Les pénitenciers représenteraient donc un plus grand danger que

le milieu extérieur. Une autre étude avait également comparé les infractions commises à l'intérieur avec celles de l'extérieur. Elle démontrait que ces infractions étaient deux fois plus nombreuses concernant les vols qualifiés, et 6 fois plus pour les voies de fait (Cooley, 1992). Cependant, le caractère plus contrôlant du système carcéral peut jouer un rôle sur cet écart aussi important. Si le système de surveillance était similaire dans la société, probablement que le nombre de crimes ou de délits constatés augmenterait tout autant.

«Bon ce sont des conditions de détention que je qualifierais de normales, mais c'est un public très très dur. Et la moindre chose peut partir et puis on sait pas ce qu'il va arriver. Parce que la grosse partie ce sont des perpétuités, ils n'ont rien à perdre, donc tout est possible. C'est pour ça que c'est beaucoup plus surveillé qu'ici. Y'a des surveillants à tous les coins de promenade.» (20, Détenu primaire de 56 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, purgeant une peine de 18 ans de prison).

Pourtant, O'Donnell (1999) contredit cette idée en affirmant qu'il y aurait malgré tout une sous-estimation du phénomène en précisant que la plupart des individus emprisonnés auraient été témoins de violence dans le mois antérieur, allant même jusqu'à préciser dans une autre étude que 26 % d'entre eux auraient directement subi cette violence (O'Donnell et al., 1998). La fréquence de cette violence a par ailleurs été étudiée par Ireland et Archer (1996) qui ont évoqué notamment le chiffre de 3 victimes d'intimidation par semaine. Cependant, il faut préciser que malgré le caractère extraordinaire de certaines violences, elles ne représentent pas nécessairement les violences qui ont cours en général dans les institutions carcérales. Cette forme de victimisation serait en réalité bien plus souvent le fait de violences ordinaires (Vacheret, 2004). Parmi cette victimisation, il faut noter la victimisation personnelle (menaces, rackette, agressions) qui est globalement davantage dénoncée que la victimisation contre la propriété (vols de cellule, vandalisme) (Cooley, 1993). La victimisation est en général peu déclarée en prison. Les motifs généralement responsables de ces comportements étaient pour la plupart soit des affaires de drogue, de dette, ou de détenus intoxiqués, soit ils étaient le fruit d'une vengeance quelconque, soit une victime était au préalable repérée comme étant un délateur, certains cas concernaient des agressions sexuelles, ou encore étaient en lien à des vols entre détenus.

«Quand je vois certains petits jeunes qui se font racketter et tout, j'aime pas ça, j'aime pas, je déteste ça. Viens racketter quelqu'un où est-ce qu'il y a du répondeur. Mais ici bon y'a beaucoup de jeunes qui se rackettent entre eux quoi. Y'a même des, bon certain, pas anciens mais d'un certain âge, des gens de 30 ans qui vont racketter des petits jeunes de 20 ans, 22 ans. C'est pas beau non plus quoi (...) À mon époque ça existait pas ça, au contraire les gars étaient beaucoup plus solidaires et c'était pas, c'était la centrale, ça absolument rien à voir avec le centre de détention ici, ou une maison d'arrêt comme Ploemeur. C'est la loi du plus fort quoi. Y'a que ça. Celui qui est faible il se fait manger.» (07, détenu récidiviste de 48 ans, incarcéré pour homicide, purgeant actuellement une peine de 20 ans de prison).

Le lieu où se déroule l'infraction a également son importance. Pour la plupart, elle se déroule dans une cellule ou dans une rangée. Pour les autres, cela peut se passer dans la cour d'exercice, ou dans le gymnase. Le niveau de sécurité n'est pas non plus sans conséquence. Les détenus évoquent généralement plus de violences extraordinaires en maison centrale, alors qu'il y aurait un nombre très important de violences ordinaires en maison d'arrêt et peu de violences en centre de détention. À ce propos, une étude de Bottoms (1999) indique que plus le niveau de sécurité est élevé et plus le niveau des agressions augmente. On peut attribuer à ces résultats deux phénomènes. D'une part, l'effet d'une plus grande surveillance dans les milieux à sécurité élevée, ainsi qu'une plus grande concentration d'individus dangereux. Cependant, les actes violents surviennent généralement dans des lieux où la supervision par les surveillants est moindre et dans des secteurs de la prison où les déplacements des hommes incarcérés sont plus libres (Ireland et al., 1996). Le contexte carcéral agit donc pour produire un nombre important de violences. Certaines s'affichent par leurs impacts graves sur le corps de la victime, d'autres plus sournoises, agissent sur le moral. Ainsi, les insultes qui ont généralement cours dans le milieu vont surtout être utilisées pour isoler un détenu ou pour le confirmer dans sa vulnérabilité. Elles peuvent être de nature manipulatrice, diffamatoire ou raciste. Elles agissent pour instituer une relation de domination. À l'intérieur des pénitenciers, la pire insulte que peut recevoir un détenu est de se faire accuser de délinquant sexuel ou de délateur. Ces menaces visent également à ce que le détenu fasse quelque chose contre son gré, pour éventuellement provoquer le conflit physique.

«Je pense que t'as déjà entendu ça ? un mot peut blesser beaucoup plus qu'un coup, quoi. Et c'est vrai. Quand on, ben quatre ans, tu te fais traiter de pointeur

(...) ça te remet vachement en cause, tu vois. Même si à côté de ça t'avances dans ta thérapie. Tu sais que tu n'es pas ça au plus profond de toi-même (...) Je suis pas un violeur, j'ai pas envie d'être ça, quoi, donc je veux bosser sur moi-même. Et que malgré tout, les détenus te renvoient ça. Il faut s'accrocher, ouais il faut s'accrocher. Donc en fait quand t'es là pour ce genre de délit, t'as intérêt à t'accrocher. Je crois que c'est le délit le plus pénible quand tu tombes en prison, c'est celui-ci je crois. Parce que tous les autres, tous les autres, t'es pas un dieu mais presque quoi. Que t'aies vendu de la came, tu peux tuer, ou je sais pas, ou tu voles une voiture, enfin tous les autres délits, t'as aucun problème (...) tu fais juste ta détention tranquille. Et dès que t'es là pour ça, on t'en fait baver quoi.» (15, Détenu primaire de 28 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 18 ans de prison).

Les insultes sont employées pour tenir à l'écart, exclure un délinquant dont le crime, l'apparence physique ou la personnalité est rejeté. Ils sont très dommageables pour l'estime de soi du détenu. Conséquemment, les délinquants sexuels, les détenus souffrant d'une maladie mentale et les détenus physiquement faibles représentent les victimes par excellence visées par cette stigmatisation (Ireland et al., 1996). Les hommes en détention qui n'ont pas payé leurs dettes, qui sont gênés ou introvertis, qui manquent de confiance, qui ne se conforment pas aux normes institutionnelles, qui sont solitaires ou qui ne se lient pas à un groupe sont plus susceptibles de devenir les cibles de violences psychologiques (Harvey & Liebling, 2001). Le rackette est également une autre dynamique de violence où sont combinés la menace verbale et le vol et peut parfois s'accompagner d'une agression physique. Le rackette peut s'amplifier, allant de petits vols ou petites demandes vers des exigences plus dommageables.

«Généralement, ceux qui font du rackette ils sont toujours à 3-4 sur un mec (...) moi ça m'est arrivé de mettre des gens à l'amende en prison. Ça m'est arrivé une fois en 84. Un mec, enfin l'histoire ça c'est pas passé en prison, ça c'est passé dehors. Le mec il m'avait sorti un couteau dans le train. Je l'ai revu en prison, ben je l'ai mis à l'amende. Toi tu vois, tu m'as pris 200 francs, moi je vais prendre ta montre en or, tu vas cantiner pour moi, et il m'a pris à l'époque pour 1000 francs de cigarettes quoi. Et j'avais pris sa montre. C'est normal, c'était un mec qui m'a sorti le couteau, dehors, dans un train, je pouvais rien faire. Je le retrouve en prison, je lui dis : « tu vois là, c'est moi le plus fort ». Si tu viens d'arriver et que tu connais personne, tous les gens que je connais moi, ben. On l'a attrapé dans un coin, on lui a mis une rouste, pis le mec après, il a payé pour être tranquille. Voilà quoi, ça marche comme ça. Mais sinon, si le mec il m'avait pas mis le couteau sous le ventre, jamais j'aurais fait ça quoi. Je lui dis : «tu vois dehors c'était toi le plus fort, en prison c'était moi». Ben le mec il vient d'arriver, il connaît personne. Vous savez quand vous avez 15 mecs autour de vous qui...ça fait drôle, vous venez d'arriver, vous êtes arrivant, ça fait drôle. Ben pis le mec, eh ben il se plie.

De toute façon si le gars il résiste, il va prendre des coups, il risque de se retrouver à l'hôpital.» (01, détenu récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafics de stupéfiants, purgeant une peine de 4 ans de prison).

Comme le font remarquer Buchanan et ses collègues (1986), l'accentuation de la violence dans les pénitenciers maximum peut découler d'une tendance des détenus à se comporter avec plus d'agressivité et de violence pour répondre à l'image de dureté qui leur est attribuée. L'inverse s'applique aux pénitenciers à sécurité minimum ou les hommes emprisonnés démontrent plus de souplesse et d'obéissance. Les caractéristiques physiques ont une place importante dans cette attribution des rôles. Tewksbury (1989) a montré que la peur des agressions chez les détenus était significativement reliée aux caractéristiques physiques (poids et taille). Et une des agressions qui est indubitablement reliée au physique est celle de l'agression sexuelle. En effet, la sexualité est une composante importante, qui constitue à la fois un besoin biologique et psychologique et qui est très influencée par la construction de la culture institutionnelle (Tewksbury & West, 2000). Certains, comme Sykes (1958), considéraient la privation sexuelle comme faisant partie de la peine de prison. Les relations sexuelles dans le milieu carcéral prennent la forme soit de relations hétérosexuelles lors des parloirs, ou alors de relations homosexuelles consenties entre les détenus. Eigenberg (1992) distingue deux types d'homosexualité, les "vrais" et les "situationnels". Les "vrais" homosexuels sont décrits comme des hommes ayant une homosexualité déjà orientée avant leur incarcération. Ils sont perçus négativement dans le milieu et parfois considérés comme des anormaux (Sykes, 1958). Ce serait ces détenus le plus souvent victimes des viols.

«Faut reconnaître que psychologiquement pour en arriver à commettre le crime, psychologiquement ça va super mal. Et je me demande si ils mettent autant de gens qui vont mal, avec eux même ça peut les aider les uns aux autres ? Là je te dis ça parce que...moi à un moment donné je me suis retrouvé avec un mec en cellule qui était là pour les mêmes raisons que moi, et qui a abusé de moi en fait. (...) En fait moi je l'ai pas vu venir la chose. Enfin au début j'ai eu des relations avec lui et je me suis laissé enfermé dans une relation (...) C'était déjà en fait une situation de victime et d'agresseur (...) Il fallait faire des choses que j'avais pas forcément envie, et puis il fallait quand même parce que j'étais moi même enfermé dans un truc à la con quoi. (...) je sais pas j'ai été, combien de temps ? 3-4 mois avec lui en cellule, donc j'aurais pu le voir, mais j'ai rien vu du tout quoi. (...) jusqu'au jour où ça s'est produit quoi.» (15, Détenu primaire de 28 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 18 ans de prison).

Les homosexuels situationnels sont, pour leur part, des anciens hétérosexuels qui se sont engagés dans un comportement homosexuel lors de leur incarcération. Ils deviendraient homosexuels en réponse à la privation sexuelle. La littérature suggère que les homosexuels situationnels sont engagés dans l'homosexualité pour obtenir certains biens ou services. Et ils sont souvent décrits comme étant impliqués dans la prostitution. Les agressions sexuelles dans ces conditions sont donc surtout utilisées pour acquérir un statut, pour faire en sorte d'isoler certains détenus des autres, par pure vengeance, pour dominer d'autres détenus, ou pour libérer des tensions refoulées.

«En centre de détention j'ai jamais vu. Là non plus dans mes mots y'a pas de jugement de valeur, surtout pas. J'ai jamais vu autant d'homosexualité, d'homosexualité vécue, réalisée depuis que je suis arrivé en trois mois ici, que je n'ai rencontré en 5 ans dans une maison d'arrêt. En maison d'arrêt on connaissait quelques collègues. Ils disaient qu'ils étaient ouvertement homosexuels. Moi je me souviens que...le chef de détention m'a dit : « bon vous êtes tout seul en cellule, est-ce que vous seriez d'accord pour accueillir pendant quelques temps, un de vos collègues qui vit mal la détention ». Moi j'ai réussi à garder un statut, ou j'ai toujours été seul en cellule. En maison d'arrêt, c'est un honneur. Ah oui c'est pour ça que je dis que, moi de ce côté là ma détention s'est bien passé. Bon le collègue qui arrive, il dit...je dis d'abord : « qu'est-ce qui t'arrives machin ? Ben je suis homosexuel » Donc voilà, il s'est fait agressé par tout le monde etc. À mon avis, il a dû aussi se laisser faire, il a dû aussi se prostituer. Il était indigent donc...il y a du avoir... Bon c'est la seule chose où je me suis trouvé confronté à un phénomène aussi fort. Parce que c'est fort. Je reconnais que...et puis après bon. Mais ici, la prison ici je peux...alors entre l'homosexualité de circonstance, parce qu'il faut bien que la sexualité vive. Elle se vit, il faut bien qu'elle se vive. Il vaut mieux qu'elle se vive. Moi c'est ce que je dis quand j'en discute avec des collègues qui m'en parlent ou qui sont ou qui ont un regard très critique (...) Quand j'entends des collègues dire : « oui mais les homos... je dis, attendez...facile à dire tout ça, parce que votre libido ». Moi je préfère avoir des collègues qui vivent une libido quand ils la vivent, plutôt que d'entendre des gens qui se font agresser etc. Et après chacun mène une vie. L'avantage du centre de détention, c'est pas...chacun peut mener une vie privée. C'est vachement important. C'est un retour au normal. En maison d'arrêt, y'a pas de vie privée. Mais ici on sent que le détenu peut avoir une vie privée. Une vie intime. Moi je trouve ça bien. Franchement.» (24, détenu primaire de 49 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, qui purge une peine de 15 ans de prison).

Les cas d'abus sexuels seraient épisodiquement découverts, soit par des constatations ou soit par des dénonciations auprès des surveillants (Welzer-Lang, Mathieu, & Faure, 1996). Pour le surveillant, un détenu a été violé lorsqu'il a été maîtrisé ou menacé

physiquement, lorsqu'il est forcé à payer une dette par un acte sexuel, ou encore lorsque l'acte sexuel est fait en échange d'une protection. Dans ce contexte, il est souvent difficile de distinguer le viol de l'activité sexuelle consentie, parce que le viol est souvent relié à des techniques d'extorsion comme l'intimidation (Eigenberg, 2000). Pour Nacci et Kane (1984), un tiers des homicides en milieu carcéral avaient par ailleurs l'homosexualité comme motif primaire ou secondaire.

Les détenus, pour s'adapter à ce milieu semblent user de différentes stratégies, comme se défendre par la soumission, par l'isolement, attaquer pour se défendre, ou encore attaquer pour se faire un nom. Ils deviennent donc soit des agresseurs, soit des agressés. À ce propos, McCorkle (1992) révèle deux catégories de mode de défense, la précaution passive (repli sur soi, évitement de certains endroits de la prison, retrait dans sa cellule, non participation aux activités, demande d'isolement) et la précaution active (emploi de la force, armes à portée de main, entraînement physique).

Le premier mécanisme de défense constitue un mode de protection qui a tendance à générer plus de stress. Ainsi, en position de retrait, l'individu vit une situation d'alerte continue d'être possiblement victime d'agressions diverses. Les conséquences sont des perturbations psychophysiologiques telles que des symptômes physiques (indigestion, constipation, hypertension, asthmes, ulcères...), ou des perturbations psychologiques (troubles du comportement, troubles du sommeil...). La violence se produirait plus fréquemment lorsque la victime se sentirait vulnérable. Et il arrive souvent que ces personnes connaissent des victimisations répétées (Bottoms, 1999).

«En promenade ici, quand y'a eu une grande fouille en septembre, y'a les gitans qui m'avaient abordé, ils m'avaient demandé : « pourquoi tu es là ? j'ai dit, c'est mon problème, c'est mon problème ». Ils ont continué à marcher et ça s'est terminé comme ça. Il a dû comprendre que c'était pas la peine d'insister, qu'il n'aurait pas su. Mais je fréquente pas les promenades ici...c'est l'ambiance maison d'arrêt, c'est autre chose que la centrale. Ce sont des gens qui sont là pour des petites peines. Ils s'en fichent, ils vont sortir dans une semaine, c'est leur passe-temps, ils se défoulent à importuner les gens.» (06, détenu primaire de 55 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 15 ans de prison).

La deuxième précaution permet à l'individu d'exprimer un besoin, une impulsivité, ou de se libérer d'un élément qui cause une frustration. Cette façon d'agir réduit le stress, tout

en donnant à l'individu l'impression de contrôler son environnement. La position de domination de l'agresseur lui garantit de meilleures conditions de vie dans le milieu pénitentiaire, une possession de biens et de produits de consommation plus importante, et parfois l'obtention de faveurs sexuelles sur demande (Bowker, 1985).

«Il suffit qu'un gars moi qui me fasse chier, je me retourne, j'ai un pieu dans la main, je le plante, ben c'est plus un an qui me reste à faire.... Même si je me suis défendu faut faut. Après il va y avoir l'instruction, enfin y'aurait enquête tout ça, ben moi je pense à tous ces trucs à côté que les gens dés fois ne pensent pas quoi.» (O1, détenu récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafics de stupéfiants, purgeant une peine de 4 ans de prison).

En réalité, les détenus usent plus généralement des deux positions pour faire face à la menace. Une personne incarcérée peut en effet se retrouver à la fois victime et agresseur (Bottoms, 1999). La sous-culture carcérale accorde aux hommes emprisonnés la permission de répondre à une injustice, et même l'encourage. Et le refus de répliquer est perçu comme de la vulnérabilité, favorisant un plus grand risque de victimisation (O'Donnell et al., 1998).

«Moi j'ai vu des jeux complètement, mais à se faire mal. Vous savez la main chaude derrière le dos à savoir qui s'est, on se tapait avec des chaussures, la main toute rouge, mais des trucs de fou quoi, on faisait. Ben c'est des jeux à la con mais qui font mal aussi. Comme un style de pouilleux massacreur, des conneries comme ça quoi. (...) Ben non on joue mais. Pis en même temps dés fois y'a un mec qui nous plait pas, ben tient ça va être ton tour.» (O1, détenu récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafics de stupéfiants, purgeant une peine de 4 ans de prison).

Dans les conditions actuelles, ce sont la plupart du temps les détenus eux-mêmes qui doivent trouver les stratégies de protection pour minimiser la violence (Bottoms, 1999). Dans ces circonstances, les détenus perçoivent la violence en tant que phénomène inhérent au milieu carcéral, celle-ci ne pouvant donc être éliminée. Conséquemment, l'acceptation de la violence comme réalité de la prison module les attitudes des détenus. D'après une étude de Maitland et Sluder (1996), la peur d'être victimisé, le fait de ne pas avoir été victimisé, la possibilité de faire appel à des amis en cas d'attaque, ou encore être précautionneux actif et faire partie d'un groupe de détenus, participe à augmenter le

bien être général du détenu. D'ailleurs, pour Edgar et O'Donnell (1998), une personne incarcérée qui laisse paraître sa peur ou son manque d'estime de soi dans la défense de ses intérêts attire la victimisation. Pour Livingstone et Beck (1997), ce serait d'ailleurs la réponse à l'intimidation qui déterminerait le risque de victimisation.

1.4.2 Violences des détenus faites aux membres du personnel.

Les cas de violence physique envers une personne autre qu'un incarcéré, peuvent être divers et à l'encontre de membres de personnel variés. Cependant, ces gestes sont posés généralement contre des surveillants et plus rarement contre d'autres membres du personnel. Dans le cadre d'une étude sur les prises d'otage (Seidman & Williams, 1999), le personnel impliqué était majoritairement constitué de surveillants mais également de psychologues, d'instituteurs, de commis ou de bibliothécaires. La durée des incidents pouvait aller de quelques instants à plus de 60 heures. Une autre étude (Furr, 1994) a décrit les caractéristiques des détenus ayant agressé sexuellement des employées. Ce sont en général des délinquants sexuels qui avaient déjà agressé sexuellement des femmes, ainsi que des employées et qui voyaient leur situation comme désespérée ou extrêmement pénible. Ils révélaient également un diagnostic de psychopathie (Mailloux & Serin, 2002). Parmi ces cas, il y a rarement des blessures sérieuses. Le plus généralement, la violence a lieu dans des cas où la force est utilisée pour contrôler la personne incarcérée, ou lorsque le détenu a fait des menaces, a frappé un mur, a été agressif ou a invité un surveillant à se battre (Lemire, 1990).

«Moi j'ai vu un gars, je citerais pas son nom, ben il est revenu ici parce qu'il s'est pris la tête avec l'éducateur sur place quoi. Il l'a attrapé au « col bac », ben c'est normal, on est quand même des hommes, on est pas...maintenant faut savoir si c'est vraiment de la faute de l'éducateur. Bon c'est sûr que faut que l'éducateur faut pas qu'il se laisse marcher sur les pieds, faut qu'il y ait une hiérarchie là-dessus quoi, mais il y en a ils sont un peu spéciaux. Il faut pas abuser non plus. Je sais que moi j'applique les règles mais il y en a ils vont...enfin il y a toujours un con parmi tant d'autres pour faire chier les autres quoi, et ça c'est partout. Et ça ça crée des histoires. Le mec il va me mettre une gifle, je veux me défendre, bagarre. Ben on perd tous les deux le chantier, on se retrouve en maison d'arrêt, on perd tout quoi. Ou alors c'est comme je vous disais, il faut faire le canard quoi. Faut accepter. Mais au bout d'un moment la cocote minute elle monte en pression pis ça pète quoi. On peut pas toujours tout encaisser.» (01, détenu

récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafics de stupéfiants, purgeant une peine de 4 ans de prison).

Selon Toch, Adams et Grant (1989), les détenus jeunes, célibataires et sans emploi avant l'incarcération sont les plus portés à commettre ce type d'infractions. Le crime commis et la longueur de la sentence ne seraient pas reliés au taux d'infractions disciplinaires. Au contraire, la réduction des infractions au cours d'une sentence prolongée serait due au vieillissement du détenu. L'expérience de la prison atténuerait l'importance des infractions disciplinaires chez les hommes incarcérés depuis une longue durée. Le refus de se conformer aux ordres et le bris des règlements carcéraux sont les deux infractions disciplinaires les plus courantes, et le harcèlement des surveillants venant en troisième position (Toch et al., 1989).

Contrairement à la violence déployée entre les hommes incarcérés, la violence contre les surveillants serait concrétisée dans les endroits supervisés et publics, par exemple les cellules et les unités spéciales de détention (Bottoms, 1999). Elle surviendrait la plupart du temps dans les circonstances suivantes; suite à un ordre donné par un surveillant; comme marque de protestation à une intervention considérée injuste par le détenu; lors d'une fouille de cellule ou d'une fouille à nu; lors des déplacements du détenu, durant une altercation entre hommes emprisonnés; ou lors d'une suspicion d'un surveillant de la possession de substances illicites par un détenu. La violence contre les surveillants serait plus fréquente à certains moments de la journée, tel qu'à l'ouverture des cellules le matin, au commencement de la période de travail en matinée, à la reprise du travail en après-midi, et à la fermeture des cellules en soirée (Bottoms, 1999; Toch et al., 1989).

«Je remettais le manteau à ma femme et il est venu me gueuler dessus. Je l'ai collé au mur et je lui ai dit : « tu ne parles même pas comme ça à un clébard. » (22, détenu récidiviste de 40 ans incarcéré pour vol à main armé et meurtre, purgeant une peine à perpétuité).

Les actes de violence envers les surveillants coïncident généralement avec des temps forts de confrontation entre les deux parties. Comme nous l'avons dit ci-dessus, la violence dirigée vers les surveillants est surtout caractérisée par le harcèlement et les menaces. Selon Bottoms (1999), la combinaison des facteurs âge plus avancé et

expérience plus poussée chez les surveillants diminuerait le taux de violence des hommes incarcérés envers ces derniers. Les surveillants plus âgés et plus expérimentés auraient développé de meilleures habiletés interpersonnelles et seraient plus aptes à régler les conflits par la communication. À l'opposé, les surveillants plus jeunes et moins expérimentés émettraient davantage de rapports disciplinaires, et ce, pour des actes d'agression moins sérieux, traduisant surtout un manque de confiance dans leur propre autorité (Cooke, Johnstone, & Gadon, 2004; Davies & Burgess, 1988). Aussi, de nombreux auteurs suggèrent de porter une attention spéciale dans le placement et la formation des surveillants (Buchanan et al., 1986; Grant & Luciani, 1998; Rice, Harris, Varney, & Quinsey, 1989).

«J'avais pris la décision de ne plus parler avec les petits surveillants. Ça veut dire que chaque fois que j'avais un problème je prenais un gradé largement au-dessus de lui. Et si ça passait pas je voyais au-dessus directement, et puis si ça passait pas après je trouvais une solution. Et c'est là où de l'autre côté ils ont essayé de se justifier. Je fais : « écoutes, je vais pas parler avec toi, tu vas monter, aller chercher tes supérieurs. » Et lui c'est qu'il a voulu classer l'affaire. Parce qu'il savait très bien qu'il était en faute. Et c'est parti pendant une demi-heure, trois-quart d'heure. Je dis va chercher tes supérieurs. « oh écoute on peut s'arranger, discuter, machin... » Je dis : « Bon écoute, tu m'énerves, tu veux pas comprendre, bon ben on va reprendre différemment. » Bon j'ai pris la cigarette, la cigarette j'ai tiré 3-4 taffes, elle est partie déjà dans l'œil du premier surveillant qui est à côté. Déjà à partir du moment qu'il y a ce geste là, ils doivent se dire, « putain on est dans la merde » (rire). Je suis rentré dans ma cellule, j'ai pris le balai, je suis sorti. Et moi je suis quelqu'un très fort, moi, ben oui, qui peut que nous connaître, c'est nous. Et je lui dis : « vas les chercher, parce que là tu veux pas comprendre. Tu vois moi je veux rester sur la discussion. Parce que apparemment toi tu veux essayer d'arranger toi-même ton affaire. Tu fais une bourde et toi je veux pas te parler. » Je prends le balai et je donne un grand coup dans le mur, le balai se casse en deux. Je prends les deux manches, je commence à l'insulter, je dis : « dépêches toi où je te casse la tête » Ils sont arrivés, mais à neuf.» (11, Détenu multirécidiviste de 29 ans, incarcéré pour conduites dangereuses, purgeant une peine de 18 mois de prison).

En réalité même si la violence des détenus envers les surveillants paraît importante, elle n'en reste pas moins marginale, comparée à celle que les incarcérés se font subir les uns aux autres, et comparativement à d'autres corps professionnels. Concernant ce dernier propos, une étude de Lusignan (1995) révèle que les surveillants de prison ont des taux de victimisation nettement inférieurs à ceux des huissiers, policiers ou travailleurs sociaux. Et ils ont une mortalité professionnelle moins importante que les

mineurs, les camionneurs, les ouvriers de la construction ou les policiers. Lusignan explique cela par le fait que les surveillants se rendent rarement vulnérables face aux détenus. Ils savent se défendre à mains nues et s'organisent pour qu'un autre surveillant ne soit jamais loin.

Une autre hypothèse avancée par Lemire (1990) défend l'idée que le code de conduite informel des détenus fait qu'il est interdit de s'en prendre physiquement aux surveillants. En effet, un tabou entourerait la violence envers le personnel, tabou justifié par la crainte d'une détérioration des conditions de détention (retrait de privilèges collectifs, ou durcissement des politiques). Le détenu a beaucoup à perdre s'il s'en prend à un surveillant. Il peut soit être isolé, soit voir sa date de sortie reportée, ou encore être transféré à un maximum.

«Nous, on n'a pas le droit de mettre la main sur les surveillants. On a pas le droit de le toucher, il a pas le droit de nous toucher. Y'a quand même une limite entre nous. Cette personne là, à mon avis elle devait être en manque de quelque chose, c'est pas possible. Elle devait être en manque de quelque chose, moi je connais les manques, je sais comment ça se passe, ce mec là il devait être en manque d'un alcool ou c'est pas possible. C'est pas possible (...) pour une chaise en plastique, parce que j'avais une chaise qui était cassée en cellule. J'ai voulu avoir une autre chaise pour m'asseoir parce que par rapport à ma jambe, il me fallait quelque chose de convenable. J'ai pris une autre chaise, il a commencé à me crier dessus, je lui dis:«moi vous me criez pas dessus, je suis pas un larbin moi» déjà d'une «vous avez une façon de parler au gens, il faut savoir l'apprendre c'est tout» il a pas aimé la façon de mon parlé. Il a commencé à me crier dessus, il a commencé à continuer. Bon je lui ai dis écoute...bon je l'ai envoyé chier un peu, c'est tout à fait normal. Il est arrivé vers moi, il a voulu me prendre par le bras et me faire rentrer de force dans la cellule. Je l'ai bousculé, je lui ai dis:«tu me touche pas, je te touche pas, un peu de respect, vous me touchez pas, je vous touche pas, maintenant si vous me dites de rentrer dans la cellule, je rentrerai dans la cellule, mais ne me touchez pas.» (O3, détenu multirécidiviste de 28 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant une peine de 59 mois de prison).

1.4.3 Violence auto infligée

Les violences auto-infligées peuvent correspondre à différents degrés d'intensité, et peuvent aller du suicide à la simple automutilation sans risque d'entraîner la mort. Historiquement, la définition du suicide a largement évolué. Durkheim (1897),

considérerait le suicide comme tous les cas de mort résultant directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif de la victime elle-même, bien qu'elle en connaissait les conséquences. Plus récemment Baechler (1980) le considérerait comme tout comportement qui cherche et trouve la solution à un problème existentiel en tentant de s'enlever la vie. Le suicide serait donc un acte conscient d'annihilation induite par l'individu, mieux compris comme un malaise multidimensionnel ressenti par l'individu et où le suicide serait perçu comme la meilleure solution (Shneidman, 1985). Plus précisément, la définition du suicide a quatre éléments : le suicide est considéré si la mort se produit; il doit être la conséquence de son propre acte; l'agent du suicide peut être actif ou passif; et il implique l'intentionnalité de mettre fin à sa propre vie (Mayo, 1992). L'OMS (1998) définira le suicide comme l'acte de se tuer délibérément initié et exécuté par la personne concernée dans la pleine connaissance des conséquences mortelles de l'acte. Cependant, l'acte suicidaire n'est pas nécessairement mortel et doit se comprendre selon différents degrés de létalité (Smith, Conroy, & Ehler, 1984). En effet, le comportement suicidaire qui n'est pas nécessairement fatal peut présenter plusieurs niveaux d'intentionnalité (De Leo, Burgis, Bertolote, Kerkhof, & Bille-Brahe, 2006). L'acte suicidaire peut être ainsi compris soit comme fortement probable ou encore compris comme un comportement suicidaire instrumentalisé (O'Carroll et al., 1996).

«Ouais parce qu'en plus de ça quand tu tombes comme ça, tu...y'a pas que toi qui est mis en cause quoi. Y'a la victime. Je suis pas là pour meurtre, mais bon je suis là pour avoir commis un viol. Tu te dis que t'as bousillé la vie de quelqu'un quelque part. Et puis tu te dis y'a ma famille derrière, qu'est-ce qui vont penser ? déjà qu'ils n'avaient pas une très bonne image de moi, donc c'était...c'était la goutte d'eau.» (15, Détenu primaire de 28 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 18 ans de prison).

Le milieu carcéral est largement suicidogène par rapport à la société en général. Le risque de suicide en milieu carcéral serait près de 12 fois plus élevé qu'en milieu extérieur, soit 226 à 240 suicides pour 100000 détenus contre 17 à 21 décès pour 100000 habitants (Bourgoin, 1992). Les raisons généralement évoquées pour expliquer ces différences sont l'agglomérat d'individus vulnérables dans un milieu confiné et fermé, les caractéristiques spécifiques de sexe, d'âge, de type de délit (plus de suicides dans le cas des meurtres, assassinats, parricides et infanticides), le temps d'incarcération (la grande majorité des suicides sont réalisés durant les trois premiers

mois), le nombre d'incarcérations (la majorité des détenus qui se suicident sont incarcérés pour la première fois), les antécédents sociaux, l'architecture contraignante de la prison, les règlements pesants et difficiles à suivre, et les influences parfois néfastes, ségrégatives, de la culture carcérale. D'après d'autres études qui ont dressé un profil type, ce détenu serait un individu âgé entre 20 et 30 ans; de race blanche; célibataire, ayant commis un délit d'homicide ou de vol, purgeant une sentence vie, placé dans un établissement de haute sécurité à l'admission, ayant peu de qualifications académiques ou professionnelles, ancien fugueur, victime de brutalité en milieu scolaire, provenant d'un milieu familial problématique, ayant un passé criminel, ayant eu un traitement psychiatrique, ayant déjà une histoire d'automutilations avant l'incarcération, des histoires d'abus de drogues et d'alcool, et une absence d'amitié reconnu en prison (Leduc, 2000; Liebling, 1999).

«Quelqu'un qui a peur de la mort, c'est vraisemblablement quelqu'un qui aime la vie. Si quelqu'un qui n'a pas peur de la mort, c'est quelqu'un qui quelque part recherche à s'autodétruire. C'est quelqu'un qui ne s'aime pas, qui n'aime pas la vie. Bon c'est ce qui en est ressorti. Puis d'autres choses.» (14, détenu primaire de 54 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, purge actuellement une peine de 8 ans de prison).

Globalement, le détenu suicidaire serait plus vulnérable et présenterait de plus grandes difficultés d'adaptation. Ainsi, il aurait peu de capacité à se distraire; des difficultés à faire face à l'ennui de la détention prolongée en cellule; des difficultés à vaincre l'isolement; des conflits avec les autres personnes incarcérées; peu de visites; peu de communication avec des gens de l'extérieur; et serait souvent victime d'ostracisme et d'intimidation (Liebling, 1999).

«C'est impressionnant, c'est impressionnant. C'est impressionnant de rentrer aussi dans des cellules où y'a eu un mort, c'est très impressionnant. Comprendre pourquoi des gens...ouais non, y'a beaucoup de chose, des passages à tabac.» (11, Détenu multirécidiviste de 29 ans, incarcéré pour conduites dangereuses, purgeant une peine de 18 mois de prison).

La nature de la relation, à savoir si le comportement suicidaire apparaît avant la violence ou si la violence déclenche un état d'esprit suicidaire, ne semble pas corrélée. La violence sérieuse (menaces de mort ou de blessures corporelles) serait mieux

corrélée au risque de suicide que le faible niveau de violence (insultes, rumeurs, etc.) (Blaauw et al., 2001). Cependant, selon Blaauw et ses collègues (2001), un individu suicidaire, moralement plus démuné, aurait peut-être davantage tendance à exagérer les attaques, les percevant plus dommageables que ce qu'elles sont en réalité. Et inversement, les détenus non suicidaires seraient davantage imperméables aux offenses.

«La semaine dernière, y'en a un qui a voulu se pendre dans sa cellule quoi. Le surveillant il est arrivé à temps, mais moi je sais pas j'étais dans ma cellule, c'était deux cellules à côté de la mienne quoi. J'ai rien entendu. C'est un mec qui m'a dit ça : « Eh t'as vu il a voulu se pendre ». Ben non moi je dormais quoi. T'sais moi je suis dans ma cellule, je fais ma vie, je m'occupe de personne quoi.» (O1, détenu récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafics de stupéfiants, purgeant une peine de 4 ans de prison).

Les suicides qui découlent de causes propres aux caractéristiques de l'individu présentent également des composantes environnementales. Ainsi, les suicides surviendraient surtout la nuit, par pendaison, les fins de semaine, durant les mois d'été, en début de détention et dans des secteurs spécifiques de la prison, tels que l'infirmerie et les lieux d'isolement. L'environnement physique restrictif et la crainte constante de la victimisation ne sont donc pas sans répercussion. Ainsi, pour échapper à l'intimidation journalière et au stress engendré par le milieu, certains détenus entrevoient le suicide comme cette ultime solution à leur délivrance. Les tentatives de suicide et les automutilations représentent ainsi le moyen *in extremis* d'appel à l'aide (Liebling, 1999). Toutefois, nous pouvons nous questionner sur la capacité effective des détenus suicidaires à demander de l'aide. La culture carcérale peut inciter le refus des hommes emprisonnés à chercher des ressources de soutien, en ne voulant pas être intimidés ou en ne voulant pas se montrer faible. Conséquemment, la violence inhérente à la prison pourrait interagir avec le suicide, les tentatives de suicide ou les gestes d'automutilation.

1.5 Conclusion

Cette recherche, en combinant différents extraits de discours, a révélé de façon concrète les différentes violences que les détenus subissaient, vivaient ou ressentaient. Cette catégorisation selon les types de violences et les acteurs impliqués a permis

également de soutenir de nombreux résultats de recherche sur le même sujet. Cela a permis de répondre à certaines questions ou de confirmer, de manière empirique, certaines conceptions concernant les violences carcérales. D'après l'analyse des données, il semble ainsi que les causes de la violence en prison puissent être une combinaison de facteurs tels que l'architecture, le surpeuplement, le mauvais placement des détenus entre eux, l'isolement et la persistance d'une culture criminelle. Il semble également que les caractéristiques individuelles soient largement en cause dans les différentes violences observées. Loin d'être un comportement hors norme, la violence serait donc une réponse adaptative de l'individu face à son milieu et constituerait en quelque sorte un mode de défense vis-à-vis des agressions de l'environnement. Il n'est en effet pas étonnant de voir apparaître dans ces conditions de précarisation des violences quotidiennes physiques et psychologiques. Cette violence carcérale s'exprime de diverses manières. Implicite ou explicite, psychologique ou physique, elle est l'effet bien souvent d'un rapport de force brutal entre les détenus qui se partagent l'espace d'un temps, cet univers de contrainte.

Cependant, il est important de faire remarquer que les différentes données concernant le niveau de violence en prison semblent loin de faire transparaître la réalité du phénomène. Le contexte carcéral rend en effet difficile l'implantation de recherches sur la question. Une autre difficulté qui semble aussi importante dans le recueil de données objectives, est liée au caractère de méfiance véhiculé dans ce type d'institution, où nombre d'infractions sont camouflées sous la forme d'accidents ou minimisées selon le rapport entretenu entre surveillants/détenus/direction. Le niveau de sécurité est également à prendre en considération dans cette augmentation ou diminution apparente du niveau de violence. En effet, le milieu peut influencer le nombre et la forme des infractions. Et la concentration dans un même lieu d'individus dangereux, avec de graves problèmes psychologiques, induit inévitablement ce niveau élevé de violence.

Ces difficultés d'ordre méthodologique doivent également amener à réfléchir sur le véritable sens à donner à cette catégorisation et aux résultats qui en découlent. En effet, la question de la violence, ou plus largement du problème de l'adaptation à l'environnement carcéral, devrait pouvoir se comprendre selon certaines particularités des détenus. Il semble en effet que ces violences soient vécues de façon singulière, et

que chaque détenu y joue un rôle particulier. Plusieurs détenus ont ainsi montré un degré d'agressivité et de passage à l'acte violent à l'égard des autres détenus ou du personnel, alors que d'autres détenus confiaient avoir au contraire subi ces violences. Il conviendrait d'étudier plus en profondeur ces particularités distinctes en constituant une typologie précise où serait différencié chaque détenu selon le rapport singulier qu'il entretient avec les autres détenus ou le personnel pénitentiaire. Ce sera à partir de ce type d'études qu'il sera possible de localiser avec plus de précision les différents facteurs véritablement en cause dans le phénomène de violence. Certaines hypothèses sont en effet apparues dans ces travaux mais pour lesquelles il est difficile de répondre sans une analyse plus approfondie. En effet, le type de délit, le temps d'incarcération, le type de prison ou les particularités sociales ou juridiques du détenu semblent liés à la façon dont celui-ci va s'adapter. C'est pourquoi, dans les recherches futures, il faudrait pouvoir intégrer dans un même modèle ces différentes variables, tout en les corrélant à un type d'ajustement carcéral. Les variables psychologiques semblent également d'une grande importance puisque de nombreux comportements violents existaient bien avant l'incarcération.

Ces résultats doivent néanmoins permettre d'apporter un éclairage sur l'impact de certaines pratiques institutionnelles qui peuvent être en cause dans certaines violences de détenus. Cependant, bien qu'il soit difficile d'agir rapidement sur certaines dimensions telles que l'architecture, il semble néanmoins possible de prévenir certaines situations sur lesquelles l'action permettrait une amélioration rapide des conditions de détention. Les comportements discriminatoires, injustes ou racistes que certains détenus évoquent notamment dans leur rapport avec certains surveillants doivent faire prendre conscience du danger réel de certaines pratiques professionnelles. Les conflits observés entre les détenus et les surveillants sont bien souvent le fruit d'une mauvaise communication. La formation du personnel pénitentiaire par un apprentissage de certaines mises en situation pourrait aider notamment les surveillants moins expérimentés à faire une meilleure évaluation de certaines situations à risque. Certaines violences entre détenus ont également été largement constatées. Ainsi, les détenus les plus vulnérables *a priori* pour des raisons psychiatriques comportaient des risques plus élevés de subir une victimisation. Il paraît donc impératif de permettre un placement plus précis qui puisse mieux équilibrer les forces et les faiblesses de chacun dans

l'institution. Pour ce faire, il faudrait permettre l'introduction dans les pratiques pénitentiaires d'outils d'évaluation qui puissent prévenir autant les violences héro-agressives qu'auto-agressives.

Chapitre 2

Dynamique des processus de socialisation carcérale

2.1 Introduction

Deux conditions sont nécessaires pour comprendre comment un individu s'adapte socialement à son milieu. Il importe d'une part que les opinions et les attitudes de l'individu ne soient pas en contradiction avec les opinions et les attitudes lui permettant de confirmer son appartenance à un milieu social donné, et il est nécessaire que les opinions et les attitudes véhiculées dans ce milieu ne viennent pas contredire les attitudes profondes de l'individu, remettant en cause un système de valeurs lié à sa personnalité (Boudon, 2002). L'adaptation sociale se réalise donc d'après une dynamique réflexive de « trans-construction » où vont s'ajuster les valeurs de l'individu et les valeurs du milieu (Taché, 2003). Dans le contexte carcéral, une difficulté réside néanmoins dans l'application de cette définition. En effet, le contexte d'isolement et de confinement, le déracinement ou la confrontation avec un milieu socioculturel parfois très différent du sien sont autant de modifications qui viennent rompre avec les habitudes quotidiennes de l'extérieur. Ainsi, tout détenu est contraint de vivre à proximité de groupes sociaux qui peuvent être respectivement antagonistes du point de

vue des valeurs, des opinions ou des attitudes. Dans ce contexte particulier de vie, nous voulons comprendre comment les détenus s'intègrent socialement au milieu, mais aussi localiser les différents facteurs qui peuvent déterminer ces trajectoires.

2.2 Cadre théorique

Les règles du milieu carcéral assignent généralement à ce mode d'organisation le rang d'institution « *totale* » (Sykes, 1958). Le détenu vit dans un espace de contrainte strictement défini où ses déplacements, ce qu'il mange, ce qu'il porte, ce qu'il achète sont entièrement contrôlés. Il vit dans une cellule déterminée qu'il n'a le plus souvent pas choisie, et il est assujéti à un règlement administratif ou juridique précis qui vient régenter son action, le soumettant à adopter un code de conduite spécifique. De la même façon, il est contraint dans ses choix à suivre uniquement les activités professionnelles ou les loisirs qui sont acceptés ou proposés par l'institution. L'univers carcéral se caractérise également par le décloisonnement des différentes sphères de vie en une seule. C'est-à-dire que les lieux de résidence, de travail et de loisir se retrouvent dans un même espace, d'où ce qualificatif d'institution *totale*. Cependant, la prison ne doit pas se comprendre uniquement dans ce registre de rectitude politique, mais s'entrevoir bien plus dans un contexte où les réseaux de normes se négocient selon un échange constant entre détenus, personnels pénitentiaires, et intervenants extérieurs. Le détenu doit donc composer à la fois avec une série de règles formelles, mais également avec un certain nombre de règles informelles, qui s'inscrivent dans des échanges constants reposant sur des rapports interpersonnels normalisés, personnalisés, négociés ou conflictuels (Chantraine, 2004a; Chauvenet, 1998; Cooley, 1992; Goffman, 1961; Rostaing, 1997; Sykes et al., 1960; Vavikhine, 2004). À partir de ces modes relationnels, plusieurs axes de recherches sont envisageables pour décrire les formes particulières d'adaptation carcérale. En effet, cette polarité des modes adaptatifs (coopération vs défection) à l'égard des règles carcérales (formelles vs informelles) permet d'entrevoir différents modes de processus d'intégration.

Le processus de *prisonn  risation*⁷ a probablement   t   l'un des ph  nom  nes les plus   tudi  s ces derni  res d  cennies dans le milieu carc  ral. Ce terme d  velopp   par Clemmer (1940) d  crit le changement de valeurs ou d'attitudes des d  tenus, qui s'orientent selon le temps d'incarc  ration vers une opposition aux r  gles institutionnelles, un   loignement des valeurs du personnel p  nitentiaire, et un renforcement de la solidarit   entre d  tenus (Lemire, 1990; Wheeler, 1961). Un autre processus d  fini sous le terme d'*atomisation*, a   galement   t   observ  , d  crivant au contraire un type de changement renforc   par un isolement interindividuel, remettant ainsi en cause la notion m  me de culture carc  rale et relativisant l'*universalisme Clemmerien* du ph  nom  ne de prisonn  risation (Cunha, 1995; Vacheret, 2002). Cependant d'apr  s les travaux de Cooley (2002), ces deux processus feraient partie d'une seule et m  me dynamique. Ainsi, il qualifie la prison de milieu *partiellement instable*, o   ni la discorde, ni l'harmonie ne r  gne, soutenant ainsi un relativisme culturel.

Plusieurs typologies carc  rales vont dans le sens de ce point de vue (Bottoms, 1999; Chantraine, 2004b; MacKenzie, Goodstein, & Blouin, 1987; Maitland et al., 1996; Schrag, 1954; Zamble & Porporino, 1988). En effet, en analysant plus pr  cis  ment les diff  rents r  les carc  raux, diff  rentes typologies d  montrent que la lecture du milieu ne peut reposer sur un syst  me de valeurs homog  nes, pr  f  rant privil  gier ce rapport idiosyncrasique qu'entretient chaque d  tenu avec son milieu. Ces classifications offrent donc une meilleure description des r  les que les d  tenus empruntent ainsi qu'une meilleure compr  hension des dynamiques adaptatives qui s'op  rent dans le milieu. Comme l'avait d  j   fait remarquer Irwin (1970), les r  les carc  raux peuvent se comprendre en rapport    un ensemble de valeurs associ  es aux diff  rents groupes de d  tenus. La culture de d  tenu devrait donc se penser dans son caract  re multiple, se d  finissant    partir du niveau d'adh  sion ou d'opposition du d  tenu    l'  gard des diff  rentes valeurs existantes dans le milieu.

   partir de ces classifications, il semble possible de localiser diff  rents facteurs expliquant les modes d'int  gration. Un autre courant de recherche a sp  cifi   ces

⁷ Ce terme a   t   utilis   pour la premi  re fois par Clemmer, (1940), sous le vocable de « prisonization » et traduit par Lemire, (1990) sous le terme de « prisonn  risation ».

différentes causes. Ces études ont tour à tour constaté que le type d'institution (Gendreau, Goggin, & Law, 1997; Wright, 1991; Wright, 1993; Zamble et al., 1988), le type de délit (Gendreau et al., 1997; Schwaebe, 2005), l'âge du détenu (Gallagher, 2001; Garofalo & Clark, 1985; Gendreau et al., 1997; Hanson, Moss, Hosford, & Johnson, 1983) ou les connaissances du détenu à l'égard de la prison (Goodstein, MacKenzie, & Shotland, 1984; MacKenzie & Goodstein, 1985; Zamble, 1992; Zamble et al., 1988), avaient une forte incidence sur le type d'ajustement carcéral.

Dans cette recherche nous voulons élargir notre compréhension sur les processus de socialisation. Aussi, la construction d'une typologie sera un préalable indispensable pour identifier ensuite les facteurs (environnement versus individu) en cause dans les choix qui déterminent la place, le rôle et l'identité carcérale du détenu.

2.3 Méthodologie

2.3.1 Caractéristiques des milieux observés

Cette étude se base sur l'observation d'une population d'une trentaine de détenus rencontrés dans trois centres de détention⁸ français. Le choix d'étudier ces trois centres avait comme objectif de favoriser une meilleure généralisation des résultats. Aussi, l'évaluation de ce type particulier de détention comportait l'intérêt d'intégrer dans nos analyses l'ensemble du parcours carcéral. Toutes ces données ont ainsi pu fournir des indications supplémentaires sur les modes adaptatifs observables en maison d'arrêt ou en maison centrale.

2.3.2 Description de l'échantillon

La composition de l'échantillon a reposé au départ sur une sélection des détenus selon le type de délit, l'âge et le temps d'incarcération. Nous voulions ainsi une forme d'équilibre entre ces différentes variables afin d'obtenir une bonne hétérogénéité. En réalité, il a été difficile d'imposer cette rigueur méthodologique tant il était compliqué de

⁸ Les centres de détention accueillent les condamnés d'un an et plus qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion. Ce type de détention accueille un peu plus du quart de l'ensemble des détenus incarcérés en France.

rejoindre certains types de détenus. Il a été en effet difficile de rejoindre les détenus fortement *prisonnarisés* ou *atomisés*. D'autre part, il faut également souligner l'implication du personnel pénitentiaire dans le choix des détenus sélectionnés, en proposant parfois une liste de noms de détenus présentant des caractéristiques jugées bonnes, selon la propre subjectivité du personnel pénitentiaire. Aussi, pour déjouer ce biais, certaines entrevues ont également été réalisées à partir de rencontres plus ou moins fortuites sur les unités de vie, dans les couloirs, etc.

Finalement, nous avons retenu 30 entrevues, composant une population dont l'âge moyen était de 40 ans, vivant pour les 2/3 leur première détention, et incarcérés pour les 1/3 de délits ou de crimes à caractère sexuel (voir tableau 1.1).

2.3.3 Variables étudiées

Cette recherche qualitative repose principalement sur des données recueillies à partir d'entretiens semi-directifs (annexe B) et d'un questionnaire sociodémographique (annexe C). Les entretiens étaient tout d'abord orientés autour de questions destinées à explorer la position sous-culturelle du détenu, son parcours carcéral, sa perception à l'égard des autres détenus ou du personnel pénitentiaire. Nous voulions également connaître les étapes marquantes de son incarcération, telles que les différentes violences (verbales et physiques) exercées, subies, ou observées en tant que témoin. Aussi, nous demandions à chacun de raconter son parcours carcéral, et cela, de la première à la dernière incarcération. Ce protocole d'entrevue permettait ainsi d'établir à la fois un profil type des positions adoptées à l'intérieur du centre de détention ou lors des incarcérations éventuelles en maison d'arrêt ou en maison centrale.

Nous voulions également évaluer les différentes dimensions concernant certaines caractéristiques sociodémographiques (temps d'incarcération, type de délit, nombre d'incarcérations, âge, état civil, niveau d'études, profession avant l'incarcération).

2.3.4 Analyses

À partir des entrevues, nous avons réalisé trois types d'analyses, portant tout d'abord sur le principe de la catégorisation émergente qui consistait en une classification

thématique des verbatims. Cette classification nous a permis ensuite de procéder à l'analyse typologique, consistant en un regroupement de détenus indiquant certaines similarités dans les discours. Enfin, nous avons réalisé une troisième analyse en croisant des variables sociodémographiques avec la typologie produite.

2.4 Résultats

Les résultats présenteront d'une part une typologie reposant sur une description de différents rôles carcéraux. Puis une seconde partie abordera une présentation de certains facteurs explicatifs de ces positionnements sociaux.

2.4.1 Typologie

L'analyse des entretiens a tout d'abord reposé sur le principe de la catégorisation émergente, révélant les particularités des détenus selon : le degré d'aliénation à l'institution (coopération/défection); le type de comportements adoptés à l'égard d'autrui, qu'ils soient passifs (isolement en cellule, évitement de certaines zones) ou actifs (trafic, racket, entraînement physique intensif); ou le type de vécu carcéral dans les autres institutions (maison d'arrêt/maison centrale/centre de détention). À partir de ces données, nous avons vu apparaître un certain nombre de valeurs ou de traits communs, marquant une délimitation entre certains types de détenus. Nous avons ainsi constaté différents modes de processus d'intégration, caractérisés par l'intensité ou la forme de communication engagée vis-à-vis des autres détenus ou du personnel pénitentiaire. Cette appréciation qualitative nous a ainsi permis de dégager quatre idéaux-types conférant aux détenus différents rôles identitaires spécifiques.

T1. Dans nos entrevues, nous avons dégagé un premier type de détenus qui présentaient des valeurs caractérisées notamment par une volonté forte de s'intégrer à des groupes de pairs aux valeurs identiques. Ces valeurs reposaient d'une part sur le rejet de l'autorité carcérale et de ses principaux représentants, et sur la forte stigmatisation des détenus auteurs d'agressions sexuelles ou plus précisément de détenus vulnérables. Aussi, cette double composante se révélait dans le discours, par

une rationalisation du rapport au milieu orientée exclusivement autour du registre de prédation.

«Y'a des gens qui font partie des loups, y'a des gens qui font partie des brebis. Mais dans la vie vaut mieux faire partie des loups que des brebis, parce que la brebis se fait manger toujours à la fin. » (O3, détenu multirécidiviste de 28 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant une peine de 59 mois de prison).

Cette forme discursive qui représente l'univers carcéral entre d'un côté des proies et de l'autre des prédateurs est également empreinte d'une tentative de légitimation de sa position dominante dans le milieu. Ils évoquent ainsi l'importance de faire partie des plus forts dans un environnement où c'est la loi de la jungle qui prédomine. Ce mode de légitimation naturelle est également apparent dans un discours où la violence dont ils font état a un caractère banalisé, où il est normal de faire justice soi-même.

«Dans une affaire de mœurs suivant les délits tout ça, les pédophiles, ces gens là, on les aime pas. Et à chaque fois ils prennent des coups quoi, c'est d'office quoi (...) Nous les pointeurs⁹ on admet pas ça. Moi je vois, on pense à nos enfants à nos filleules (...) y'a un mec, en récidive légale il a pris une certaine peine, il a pris autant qu'un voleur de voiture. L'autre voleur de voiture, tout ça il admet pas. Après y'a la justice entre nous quoi.» (O1, détenu récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants purgeant une peine de 4 ans de prison).

Ces détenus expriment ainsi un rejet des détenus incarcérés pour des agressions sexuelles et rejettent toute affiliation de près ou de loin à ce type de détenus. Il en découle le renforcement d'un consensus sous-culturel se basant sur le rejet des pédophiles ou de tout détenu ayant posé des gestes violents ou abusifs sur des personnes faibles ou vulnérables physiquement. Ainsi, dans cet autre processus de légitimation de la violence, ils indiquent dans le discours et dans l'acte faire partie d'une catégorie spécifique de détenus, révélant un fort protectionnisme d'une certaine intégrité morale tout en minimisant leurs propres actes délictuels.

Son rapport à l'autorité carcérale révèle également un trait particulier le distinguant des autres détenus. Il indique ainsi avoir plus de difficultés à s'adapter aux règles de l'autorité carcérale. Le discours était par ailleurs empreint d'insultes, de provocations, de

⁹ Terme désignant des détenus incarcérés pour des crimes ou des délits à caractère sexuel.

revendications ou d'entrave aux règles d'organisation, indiquant un fort antagonisme à l'égard des surveillants. Néanmoins, derrière ce refus de se soumettre à l'autorité, nous avons observé des espaces partagés ou protégés qui se négociaient le plus souvent dans le registre de la méfiance.

«Ben y'a des surveillants qui vont compatir enfin qui vont être avec vous et d'autres qui vont être contre vous quoi. Pis des surveillants qui sont neutres quoi. Après, tout dépend des surveillants, si vous l'avez fait chier ou pas. Toujours pareil, y'a toujours un retour. Ben le surveillant vous pouvez le faire chier, mais lui il va vous faire chier...si un jour il a une dent contre vous pis que vous avez des problèmes avec des gars, il va pas être là pour vous couvrir. Il va pas vous protéger quoi. Les mecs ils vont dire bon ben, tiens vas-y, il m'a fait chier, il va laisser faire quoi. Il suffit que vous tombiez sur des mauvais, ben vous en prenez plein la gueule et vous pouvez rien faire quoi (...) Ben ça arrive dés fois. Pis faut fermer sa gueule, faut pas aller se plaindre au bureau parce que...C'est pas là où vous allez vous plaindre au bureau, vous portez plainte et tout, ça peut être encore pire quoi.» (O1, détenu récidiviste de 41 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant une peine de 4 ans de prison).

Ce type de détenus révèle donc diverses stratégies et des codes de conduite se vérifiant dans un partage de valeurs communes où la violence à l'égard des surveillants est également banalisée. Le symbole de l'autorité pour ce détenu est donc presque toujours représenté comme un outil répressif et rarement comme un outil de protection.

T2. Un autre type de détenus est apparu à travers nos entretiens. Tout comme le premier, ces détenus indiquaient appartenir à des groupes adhérant à des valeurs communes, où ils rejettent l'autorité en général et stigmatisent des détenus en particulier. Cependant, ce groupe offrait une lecture du milieu sur un mode généralement plus élaboré et semblait mieux tolérer les autres systèmes de valeurs. Ainsi, ils semblaient respecter davantage les différentes formes autoritaires, que ce soit du côté des détenus que du côté des surveillants, et avec lesquelles ils trouvent à la fois une source de protection et un moyen de répondre à certains besoins.

«L'adaptation à un milieu, surtout par rapport au milieu carcéral, c'est souffrir le moins possible. Souffrir le moins possible, c'est recevoir le moins de coups physiques et psychologiques, le moins d'agressions par rapport aux détenus, par rapport à l'administration et très vite vous vous pliez à un code de conduite, un code comportemental (...) c'est à dire que vous êtes un braqueur, vous devez

vous comporter comme un braqueur.» (04, détenu récidiviste de 37 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant une peine de 6 ans de prison).

Aussi, ces détenus plus calculateurs évaluaient les bénéfices ou les risques qu'ils pouvaient retirer des liens qu'ils entretiennent soit avec les membres du personnel, soit avec les détenus. Ces détenus disent ainsi s'affilier aux groupes plus pour garantir leur sécurité et éviter les violences existantes.

Vis-à-vis de l'autorité carcérale, ils font remarquer peu d'altercations ou de rapports disciplinaires, mais évoquent néanmoins avoir pu par le passé participer à des émeutes ou avoir parfois vécu des conflits mais dans un contexte où l'usage de la force pouvait se justifier en fonction de l'âge, du lieu et des circonstances. Mais dans l'ensemble, ces détenus acceptent les règles et s'y soumettent assez facilement.

«Le fait qu'on soit détenu, on a toujours tort (...) c'est pas de l'adaptation, c'est accepté extérieurement, parce qu'intérieurement, on n'accepte pas. À la limite moi je préfère tourner les talons et pas avoir d'histoire.» (36, détenu récidiviste de 53 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants, purgeant une peine de 8,5 ans).

Mais ce type de détenus vit souvent des situations délicates où il doit faire bonne figure autant avec les détenus qu'avec les membres du personnel pénitentiaire, ce qui peut aller en contradiction avec une des règles informelles véhiculées dans le milieu qui est de ne pas discuter avec les surveillants. Ce groupe favorise ainsi un partenariat plus marqué avec les détenus et un rejet de l'autorité dans un choix plus stratégique que par conviction.

T3. Un autre type de détenus ressort de nos entretiens, reposant sur une distinction en lien à un groupe stigmatisé qui sont généralement incarcérés pour des délits à caractère sexuel. Ces détenus se détachent également des deux groupes précédents en montrant dans son discours des valeurs moins « machistes ». Mais, bien que stigmatisé par différents groupes de détenus, ils réussissent néanmoins à acquérir un certain respect, qui suffit à les mettre à l'abri des violences physiques ou du racket. Probablement parce qu'ils rendent certains services comme l'écriture du courrier ou parfois en offrant des conseils juridiques, et qu'ils occupent des postes à responsabilité, il semble qu'ils

réussissent à s'imposer suffisamment auprès de l'ensemble de la population carcérale pour garantir une relative tranquillité.

«J'ai rencontré des collègues qui subissaient l'agression des autres, la vindicte populaire. Oui, oui j'en ai rencontré. Mais je sais pas pourquoi, moi j'ai pas eu ce souci là. Mais c'est aussi une façon d'être (...) Bon de temps en temps y'avait quelques pics, mais après il faut pas trop suivre quoi. Mais j'ai jamais eu de soucis.» (24, détenu primaire de 49 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, qui purge une peine de 15 ans de prison).

Mais cette façon d'être révèle surtout des habilités sociales qui leur permettent notamment d'écarter ou de mieux anticiper un danger imminent ou de repousser l'escalade possible des violences.

«Ce qui est désarmant, c'est le fait d'être calme. Parce qu'en général, ce qu'ils veulent c'est justement se bastonner, que les gens aient peur. Bon le fait de ne pas avoir peur, de lui dire : « tu veux te bastonner ? Ok. » Mais d'être souriant, de désarmer le complice (...) le fait d'être debout...et que ce soit au physique comme au figuré. C'est que c'est important. C'est à dire ne pas...ne pas plier.» (14, détenu primaire de 54 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 8 ans de prison).

Ainsi, les comportements et les attitudes pourraient expliquer les raisons qui évitent à ces détenus de vivre un certain nombre de violences.

Aussi, ces habilités sociales qui permettent d'améliorer le rapport interpersonnel avec les autres détenus semblent également favoriser un bon rapport avec les membres du personnel. Ainsi, ces détenus rationalisent généralement le rapport aux surveillants en entrevoyant les difficultés rencontrées par les membres du personnel, et cela dépendamment des contraintes organisationnelles. Leurs comportements à l'égard des surveillants sont compris dans une attitude de tolérance et de coopération. Ces détenus expriment une bonne distinction entre la part des responsabilités individuelles et professionnelles chez le personnel pénitentiaire.

«C'est vrai que j'imagine qu'être surveillant, c'est pas aussi simple parce qu'il y a aussi des collègues, parce qu'il y a aussi le poids syndical, je sais que ça joue beaucoup et puis on sait aussi qu'il y a parfois des habitudes dans l'établissement, et c'est pas toujours évident de bousculer, c'est plutôt la culture

du milieu.» (24, détenu primaire de 49 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 15 ans de prison).

Ce rapport avec les surveillants est donc marqué par une volonté d'aller dans le sens d'une amélioration des conditions de vie, collaborant positivement aux règles formelles de l'administration.

T4. Enfin, nous avons dégagé un dernier type vivant de grandes difficultés d'adaptation à l'égard des autres détenus. Ils constituaient ainsi le groupe des détenus le plus vulnérable. Aussi, leur position dans le milieu se caractérisait par une forte acceptation des normes carcérales se rapportant à la production des règles formelles.

Par rapport aux détenus, ils se considéraient le plus souvent comme des victimes, se décrivant comme faibles ou fragiles, subissant avec résignation les diverses agressions verbales quotidiennes, et parfois les agressions physiques.

«J'ai été accosté...puis... « le gros » qui me dit « on sait pourquoi t'es là, il vaudrait mieux que tu rentres en cellule »... donc ils m'ont mis comme ça... « ça peut mal se passer pour toi ». J'étais arrivé le matin à 9h00, 9h15, je suis reparti. Là j'ai compris que la prison c'était pas tout ce que j'imaginai, c'était pas tellement amical.» (06, détenu primaire de 55 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 15 ans de prison).

Ces détenus qui se distinguent à la fois de par leur vulnérabilité physique ou leur fragilité psychologique, sont également la cible des autres détenus par rapport au type de délit pour lequel ils sont incarcérés. Ainsi, ces détenus généralement auteurs d'agressions sexuelles vivent une forte stigmatisation de la part des autres détenus, où pour se préserver, ils choisissent de se retirer en cellule. Le comportement de ces détenus se remarque donc surtout par leur passivité et est exprimé par un plus grand retrait social.

Par rapport à l'autorité carcérale, ils présentaient dans leur discours une plus grande volonté de chercher une proximité avec les surveillants, notamment pour leur garantir une meilleure protection. Pourtant, malgré l'apparente relation de confiance qu'ils

semblaient exprimer à l'égard des surveillants, ils nous faisaient part d'une méfiance relative à diverses pressions exercées par cette même autorité.

«Un surveillant, pour être bien vu par un dur, il va dire: «tiens celui-là est pour ça». Comme ça il va bien passer, lui n'a pas de problème (...) Quand je suis arrivé dans ma cellule : « Ah! Voilà le pointu¹⁰ », qui dit le surveillant. Le surveillant a eu le plaisir de dire fort : ah voilà le pointu.» (O6, détenu primaire de 55 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 15 ans de prison).

Cette violence conduit donc ces détenus à s'isoler, se retrouvant pris entre une stigmatisation produite autant par les détenus que par le personnel pénitentiaire.

2.4.2 Facteurs explicatifs des modes de socialisation carcérale

À partir de cette typologie qui nous a permis de synthétiser les nombreuses informations recueillies dans nos entretiens, nous pouvons désormais avancer un certain nombre d'hypothèses concernant les déterminants sociologiques qui pourraient expliquer le mode de processus d'intégration à l'égard des différentes sous-cultures carcérales. Notre analyse nous a en effet permis de dégager trois grandes variables explicatives. Ainsi, il semble que le type de détention, le type de délit, et l'expérience carcérale soient les facteurs les plus importants à considérer.

Type de détention

Les différents environnements carcéraux tels que la maison d'arrêt (MA), le centre de détention (CD) ou la maison centrale (MC), sont des milieux très distincts du point de vue de la population accueillie, du niveau sécuritaire ou des activités proposées. Ces fortes disparités, qui ne modifient pas nécessairement structurellement les configurations de groupe à l'intérieur des milieux, semblent néanmoins agir sur certaines tendances où peuvent se renforcer les valeurs et opinions, augmentant ainsi le degré de coercition. En effet, d'après nos résultats, il semble exister une différence importante dans les récits de vie évoqués pour chacun des milieux. Les détenus disaient ainsi avoir subi ou avoir fait subir plus de violences physiques, d'insultes ou de

¹⁰ Autre terme désignant des détenus incarcérés pour des crimes ou des délits à caractère sexuel.

tentatives de suicides en MA et racontaient avoir vécu plus d'émeutes ou d'expériences de violences graves en MC. Aussi, nous avons constaté que les détenus de type 1 et 2 avaient montré une plus grande résistance aux valeurs du personnel, un plus grand renforcement de leurs valeurs *anticarcérales*, avec une participation plus accrue aux trafics, à la consommation de substances psychoactives ou aux violences.

«Il faut aller dans des centrales de haute sécurité comme Moulin, comme St-Maur, comme Clairvaux. Là vous avez de quoi remplir vos papiers. Là c'est pas la même chose. Déjà un détenu qui parle à un gardien c'est mal perçu. Il parle pas au...chacun a mis une barrière. Y'a gardien et y'a détenu. Y'a pratiquement pas de dialogue. Je parle en centrale. Parce qu'ici y'a quand même des dialogues.» (07, détenu récidiviste de 48 ans, incarcéré pour homicide, purgeant actuellement une peine de 20 ans de prison).

Cependant, les détenus de types 3 et 4 indiquaient quant à eux subir une plus forte victimisation, évoquant plus d'insultes ou de violences physiques, comme ce détenu qui nous parle de ses conditions de détentions actuelles par rapport à celles qu'ils vivaient en MC :

«C'est vrai que ça apporte une certaine tranquillité, tranquillité d'esprit et de vie quoi (...) La situation est tellement différente à la centrale. Je suis pas en train de guetter qui je vais croiser. On est plus détendu quoi.» (20, détenu primaire de 56 ans, incarcéré pour affaire de mœurs, purge actuellement une peine de 18 ans de prison).

Dans les CD, il semble donc que la polarisation entre sous-groupes, exprimée notamment par la violence, soit moins présente. Nos entretiens font apparaître que les règles moins strictes en CD, le respect du numerus clausus ou le fait d'accueillir des détenus présentant de meilleures perspectives de réinsertion pourraient favoriser la qualité des rapports interpersonnels à la fois entre les détenus, mais également entre les détenus et les membres du personnel pénitentiaire. Il semble donc que les modes de gestion des différents contextes carcéraux ou la sélection des populations accueillies aient des implications directes sur la qualité du mode d'intégration carcérale.

Type de délit

Nous avons constaté que l'adaptation des détenus dépendait également des causes de l'incarcération. Ainsi, les détenus auteurs d'agressions sexuelles exprimaient plus de difficultés à s'adapter, vivant une forte stigmatisation et subissant plus d'insultes ou de violences physiques. Nous avons observé que ces détenus vivaient un fort rejet de la part du reste de la population. À l'inverse, les autres détenus pouvaient se retrouver paradoxalement valorisés pour leurs crimes.

«Moi, quand on me demandait pourquoi j'étais là je disais...très naïf que j'étais au départ, les premiers mois, j'ai dit : « Ouais! Je suis là pour vol de voiture, et vente de « bédou¹¹ ». » Et au bout de 6 mois normalement j'aurais dû sortir. Et le mec à qui j'ai dit ça, 8-9 mois après, il me dit : « Mais t'es toujours pas sorti ? Toi t'es un pointeur. » Et donc je me suis enfermé dans...j'aurais mieux fait de dire que j'étais là pour meurtre, au moins j'aurais été tranquille, tu vois. C'est plus louable pour eux d'être là pour avoir tué quelqu'un que de ne pas l'avoir fait et d'avoir commis un viol.» (15, Détenu primaire de 28 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 18 ans de prison).

Il s'instaure ainsi une forme de hiérarchisation à partir du délit qui vient déterminer le rôle et la place du détenu dans le milieu. Conséquemment, cela vient renforcer chez les détenus des distorsions sociales dans un système où l'objectif est pourtant au contraire de les modifier.

Expérience carcérale

Nous avons constaté également que le nombre d'incarcérations, le temps d'incarcération ou plus largement la connaissance du milieu, pouvaient agir comme facteur explicatif du processus d'adaptation. Nous avons remarqué des disparités dans les réactions, lorsque d'une part le détenu était incarcéré pour la première fois ou alors qu'il revivait cette situation. Ainsi, des détenus pouvaient percevoir cet événement comme une routine, allant même jusqu'à se représenter le milieu comme une forme de valorisation sociale. Cependant, pour les détenus qui découvraient le milieu pour la première fois, ils évoquaient avoir vécu de fortes difficultés au début de l'incarcération. Mais avec le temps, ces mêmes détenus s'accommodaient de la situation par un

¹¹ Terme utilisé pour définir la résine de cannabis.

apprentissage des nouvelles règles de vie et surtout par l'acceptation de cette nouvelle condition sociale.

«Ouais! on voit ceux qui viennent pour la première fois et les anciens, c'est pas du tout pareil (...) Ben celui qui arrive pour la première fois il connaît rien...il rase les murs. Tandis que le multirécidiviste il connaît tous les filons, les ficelles, il sait tout. Il arrive en terrain conquis, il est chez lui. Il sait comment s'y prendre.» (06, Détenu primaire de 55 ans, incarcéré pour affaire de mœurs qui purge une peine de 15 ans de prison).

Nous pouvons également constater que plus le détenu est culturellement proche de ce milieu (connaissance par la famille, le fait d'avoir vécu plusieurs incarcérations ou d'avoir été incarcéré dans des centres pour jeunes délinquants), plus son insertion semble facilitée. A contrario, plus la prison représente un milieu socioculturel éloigné du milieu d'origine, plus l'adaptation carcérale devient difficile. Aussi, le style de vie à l'extérieur, comme les jeunes constituant des groupes criminalisés à l'extérieur, peut venir favoriser cette intégration carcérale.

L'expérience carcérale est également très reliée à l'âge des détenus. En effet, la plupart des détenus de notre échantillon nous faisaient remarquer que les détenus les plus violents ou ceux qui participaient le plus activement aux trafics étaient les détenus les plus jeunes. Ils laissaient entendre qu'ils cherchaient à adhérer à des groupes de pairs souvent du même âge, revendiquant leur participation à l'exaction d'un ensemble de conduites associées à des valeurs de sous-cultures carcérales criminelles. D'un autre point de vue, nous avons constaté que les détenus, en vieillissant, réduisaient beaucoup plus les réponses déviantes.

«Moi ça m'est arrivé très jeune. Donc tu t'adaptes rapidement (...) Jeune, on faisait groupe, on était en groupe, y'avait pas de classes sociales, y'avait pas d'origine. On était beaucoup plus solidaire que maintenant.» (22, détenu récidiviste de 40 ans incarcéré pour vol à main armé et meurtre, purgeant une peine à perpétuité).

Ces détenus plus âgés revendiquent donc moins vouloir appartenir à un groupe, préférant s'y détacher et évoquer le passé ou la nostalgie de leur propre référence

culturelle. Cependant, cette réalité est réactualisée en permanence avec les nouvelles générations de détenus qui participent à leur façon à faire revivre cette culture qui se transmet oralement.

2.5 Discussion

Ces résultats nous permettent de montrer que les détenus sont partagés entre différents types de règlements, se retrouvant ainsi partagés entre des règles formelles officielles et des règles informelles officieuses, qui conduisent le détenu dans des jeux de négociation partagés entre la méfiance, la défiance ou la confiance et qui caractérisent les modes adaptatifs institutionnels déjà observés dans les travaux de Goffman (1961). Dans ce contexte, pour s'intégrer, ils doivent établir des stratégies complexes, notamment dans le choix des valeurs, opinions ou attitudes à adopter. Ainsi, la manière d'y faire face, d'y résister ou de s'y soumettre a permis d'appréhender une dynamique comprise entre deux grandes figures axiologiques que sont la coopération et la défection. Le croisement de ces deux axes nous a ainsi permis de caractériser l'adaptation du détenu sur la base de normes de références à partir desquelles nous avons pu désigner nos quatre idéaux-types (Merton, 1997)¹². Ces résultats rejoignent certaines descriptions déjà faites à partir de nombreuses typologies carcérales (Bottoms, 1999; Chantraine, 2004b; MacKenzie et al., 1987; Maitland et al., 1996; Schrag, 1954; Zamble et al., 1988). En effet, il en ressort ces mêmes composantes concernant un certain nombre de positionnements identitaires ou d'appartenance sous-culturelle. Ainsi à l'intérieur de ces positionnements nous avons retrouvé différents types de détenus qui reflétaient leur adhésion à certaines valeurs ou opinions. Nous avons ainsi trouvé que les détenus se distinguaient en fonction des valeurs véhiculées en rapport aux détenus ou aux membres du personnel, faisant remarquer un attachement ou un rejet particulier à l'égard de différents groupes de détenus. Nous avons localisé trois groupes de détenus pouvant s'apparenter à la description déjà faite dans les travaux de Irwin et Cressey (1962).

¹² Merton (1997), a créé une typologie composée de cinq modes d'adaptation résultant d'un conformisme profond avec les valeurs et le mode de vie reconnus par la société américaine, et en rapport à certaines difficultés à accéder aux moyens prescrits et à atteindre les buts institués.

Certains faisaient d'une part référence à cette sous-culture qui soutient des valeurs ou des attitudes criminelles. Ce groupe exprimait le plus généralement un discours anticonformiste où tout ce qui symbolisait l'autorité était presque catégoriquement rejeté. Ils revendiquaient ainsi l'appartenance à un groupe se rassemblant autour d'un code de conduite spécifique, orienté sur le renforcement des règles informelles. Aussi, parmi ces détenus, nous avons pu observer une catégorie de détenus qui se différenciaient sur la base du niveau d'antisocialité et du niveau de violence exprimé à l'égard des autres détenus ou des membres du personnel pénitentiaire (T1).

Par ailleurs, dans nos entretiens nous avons trouvé des détenus qui, bien qu'évoquant parfois avoir fréquenté cette population aux valeurs criminelles, indiquaient néanmoins une absence dans le discours de l'emploi, pour eux-mêmes, de ce type de valeurs ou du comportement qui aurait pu s'y rattacher. Ils indiquaient néanmoins fréquenter plus les sous-cultures criminelles que les sous-cultures non criminelles. Ainsi, ils composaient une sous-culture à part, faisant référence à des détenus qui développaient dans le milieu des valeurs utilitaires (T2).

Enfin, un autre groupe est apparu dans notre échantillon, faisant remarquer un fort rejet et une stigmatisation de la part des détenus et de certains membres du personnel pénitentiaire. Ces détenus se caractérisaient par un discours conformiste en adéquation avec les attentes de l'autorité. Ce groupe pouvait se subdiviser en deux types de détenus. D'une part, un premier type qui offrait des compétences sociales suffisantes pour leur garantir une adaptation sociale acceptable (T3). Et un second groupe s'est dégagé par son apparente déficience dans les habilités sociales pour gérer les relations interpersonnelles et s'intégrer (T4).

Ces résultats nous ont donc permis de localiser des traits communs observables parmi un certain nombre de détenus, et cela, malgré leur incarcération dans des centres de détention différents. Cette méthode de recherche offre ainsi une meilleure généralisation des résultats. Nous avons ainsi pu démontrer que les détenus vivent l'incarcération de façon très relative, et que donc, les concepts généralement utilisés, tels que le processus de *prisonnérification*, ne permet pas véritablement de clarifier pourquoi et comment les détenus s'intègrent au milieu. En effet, en limitant les analyses à partir d'un

seul type de milieu, un même type de détenu ou encore en ne choisissant d'inclure que des jeunes détenus, comme ce fut le cas dans l'étude de Wheeler (1961), cela a pu favoriser un réductionnisme théorique dans la compréhension des modes d'intégration carcérale et amener à de mauvaises interprétations. En élargissant la source des données sur une population hétérogène, et cela, à partir de milieux différents, nous pensons avoir obtenu des résultats qui offraient un meilleur modèle explicatif. Nos résultats nous permettent ainsi de relativiser cette idée d'un *universalisme Clemmerien* défendu dans de nombreuses recherches. En effet, avec cette typologie, nous constatons que tous les détenus ne subissent pas ce même processus de prisonnérification, mais qu'ils subissent à un autre niveau un phénomène que nous pourrions aussi appeler le processus d'*atomisation* qui décrit une dynamique sociale d'isolement (Chantraine, 2004a; Cunha, 1995; Vacheret, 2002). En définitif nous pouvons identifier différentes places ou rôles en fonction d'un positionnement graduel des détenus, pouvant aller d'une forte solidarité à un certain isolement entre détenus, tout comme l'avait déjà démontré Cooley (1992).

En incluant dans notre méthode des variables caractérisant à la fois des données relatives à l'environnement et aux détenus nous avons également pu observer un certain nombre de facteurs explicatifs de ces modes d'ajustements sociaux.

En effet, le type de détention peut favoriser certaines tendances dans le rapport interpersonnel entre détenus. Le contrôle administratif et les modes de gestion qui diffèrent d'un milieu à l'autre peuvent, selon les techniques managériales, les programmes de traitements ou les spécificités de formation du personnel, conduire à modifier les conditions de détention. Certaines recherches ont déjà démontré que l'insuffisance des moyens mis en place dans certains milieux favorisait certains mode de processus adaptatifs (Gendreau et al., 1997; Wright, 1991; Wright, 1993; Zamble et al., 1988). Ainsi, il semble qu'un mode de gestion désorganisé et/ou coercitif oriente le mode d'adaptation des détenus bien plus vers une prisonnérification. Alors que plus le milieu sera organisé et/ou non coercitif, plus les détenus vont montrer des formes adaptatives plus individualistes ou atomisées.

Cependant, ce mode de socialisation n'est pas uniquement déterminé par le contexte de contrôle administratif. Il semble que le type de délit, ou plus exactement la composition de la population carcérale, soit également une donnée à considérer (Gendreau et al., 1997; Schwaebe, 2005). Un certain nombre de détenus vivent en effet plus difficilement que d'autres le passage en milieu carcéral. En effet, une hiérarchie s'instaure autour du degré de discrimination positive ou négative par rapport aux délits, et favorise un processus d'assimilation à tout un registre lexical et comportemental. On constate à partir de cette donnée, non plus un mode d'adaptation relatif à un type d'organisation, mais un mode différent selon certaines spécificités sociojuridiques des détenus. Ainsi, l'adaptation se fera sur un mode plus prisonnalisé pour les détenus incarcérés pour un délit ou un crime valorisé alors que le détenu incarcéré pour un délit ou un crime dévalorisé va plutôt s'intégrer au milieu sous un mode atomisé. L'âge du détenu a également été considéré comme une variable importante pour expliquer le processus d'intégration (Gallagher, 2001; Garofalo et al., 1985; Gendreau et al., 1997; Hanson et al., 1983). Ainsi, plus le détenu est jeune, plus il va s'intégrer sur un mode prisonnalisé alors que le détenu plus âgé va s'intégrer plutôt sur un mode atomisé. Ces données sont par ailleurs soutenues par différentes recherches sur l'importance des connaissances du détenu dans l'explication du processus de socialisation (Gallagher, 2001; Garofalo et al., 1985; Gendreau et al., 1997; Hanson et al., 1983). Plus le détenu aura une bonne connaissance du milieu, plus il s'intégrera sur un mode prisonnalisé. Alors que le détenu avec une faible connaissance du milieu aura tendance à développer un mode d'intégration atomisé.

Cette recherche reste néanmoins limitée pour statuer de l'origine des déterminants qui assignent véritablement la place et le rôle du détenu dans le milieu. En effet, l'analyse des liens de causalité soutenue par des facteurs sociodémographiques et certaines dynamiques sociales sont limitées en raison de l'absence d'une étude plus approfondie sur le poids de la dynamique des processus psychologiques en jeu dans l'attribution de ces rôles carcéraux. Nous pouvons en effet nous interroger sur la part de responsabilité individuelle sur ces positions d'aménagement. À savoir si la place du détenu dans le milieu relève soit d'un mode stable de traits de personnalité, soit d'une influence véritable du milieu. Autrement dit, il s'agirait de déterminer si les phénomènes de *prisonnisation* ou d'*atomisation* résultent soit de configurations de groupes construites

dans un temps et un espace carcéral donné qui agit comme catalyseur fixant les rôles dès l'entrée en milieu carcéral ou bien s'il s'agit de facteurs précipitant chaque individualité dans une position adaptée et en cohérence avec l'histoire du sujet. Ainsi, l'analyse de la personnalité semble être une donnée importante à mesurer, pour comprendre les véritables raisons qui déterminent les modes d'adaptation au milieu. Il paraît donc nécessaire de s'interroger sur la question des patterns adaptatifs observables dans les autres sphères de vie du détenu et donc d'aborder plus précisément le passé de l'individu avant son incarcération.

Chapitre 3

L'influence des traits de personnalité sur le mode d'ajustement carcéral

3.1 Introduction

L'adaptation est un processus qui décrit de façon générale, la capacité d'un individu à s'acclimater à la modification de son habitat. Dans ce contexte de changement, l'individu va modifier certaines de ses modalités comportementales, soit en assimilant cette nouvelle situation à une structure opératoire existante, soit en s'y accommodant par la création d'une nouvelle structure lorsque ce changement est trop important (Piaget, 1998). En réponse à ce degré de changement et du stress qu'il induit, l'individu développera différentes réactions qui, dans les cas les plus sévères, seront caractérisées sous la forme de trois phases adaptatives successives : l'alarme, la résistance et l'épuisement (Selye, 1998).

De nombreuses études ont démontré ces divers mécanismes adaptatifs, notamment en observant les réactions d'un individu confronté à un environnement hostile. Ainsi, les recherches qui se sont intéressées aux victimes des prises d'otages (Crocq, 1999; Rahe & Genender, 1983; Symonds, 1983), aux détenus des camps de concentration (Bettelheim, 1976), aux individus travaillant dans des milieux extrêmes (Rivolier, 1998;

Rosnet, Cazes, & Bachelard, 1998), ou bien vivant dans un contexte d'immigration (Ghorbal, 1983), ont indiqué une forte relation entre certains facteurs de stress et l'apparition de symptômes pathologiques spécifiques qui ne peuvent être uniquement attribuables à des aspects idiosyncrasiques. En effet, le contexte d'isolement, de déracinement involontaire ou de perte d'une ou plusieurs personnes significatives a un impact suffisant pour conduire l'individu à développer des troubles majeurs. À des degrés différents, il a pu être observé des troubles de l'adaptation avec anxiété, une humeur dépressive ou une perturbation des conduites.

L'environnement carcéral est également un milieu pouvant agir, à des degrés divers, sur l'état de santé mental des détenus. Cependant, il est un sujet plus délicat à traiter car il se conjugue aux particularités sociales et psychologiques de la population accueillie (Canetti, 2003; Prieto & Faure, 2004). C'est pourquoi, dans le cadre de cette recherche, nous explorerons l'étiopathogénie des troubles adaptatifs en considérant à la fois les aspects psychologiques et environnementaux.

3.2 Cadre théorique

De nombreuses recherches en milieu carcéral se sont intéressées au développement de problèmes de comportements adaptatifs, en fournissant des explications à partir du mode de gestion (Gendreau et al., 1997; Wright, 1991; Wright, 1993; Zamble et al., 1988), du type de délit (Gendreau et al., 1997; Palermo, 2005; Schwaebe, 2005), de l'âge du détenu (Gallagher, 2001; Garofalo et al., 1985; Gendreau et al., 1997; Hanson et al., 1983; Rubenstein, 1982; Windzio, 2006), ou de l'expérience et de la connaissance du milieu par le détenu (Goodstein et al., 1984; MacKenzie et al., 1985; Zamble, 1992; Zamble et al., 1988). Il est dorénavant reconnu que les contraintes de l'environnement carcéral constituent différentes sources de stress qui peuvent nuire de façon significative au bien-être psychologique des détenus, pouvant aller jusqu'à modifier globalement leurs perceptions sensorielles (Bonta & Gendreau, 1990; Courtine & Renneville, 2005a; Courtine et al., 2005b; Désesquelles, 2002; Harding & Zimmerman, 1989). Certaines études ont par ailleurs localisé les éléments environnementaux mis en cause dans l'émergence de réactions psychopathologiques. Ainsi, les premiers jours d'incarcération représenteraient la période la plus traumatisante

pour le détenu (Andersen et al., 2000; Dollard, Dollard, Byrne, & Byrne, 2003; Harding et al., 1989; Wormith, 1984; Zamble et al., 1988). C'est d'ailleurs durant cette période qu'apparaissent généralement les psychoses carcérales¹³. Cependant, ces épisodes de psychose réactionnelle brève n'apparaissent pas uniquement en début d'incarcération (Chaabani et al., 2002). D'autres études ont par ailleurs démontré que ni la détresse psychologique, ni l'anxiété ne baissent après 4 mois (Paulus & Dzindolet, 1993). La surpopulation, le confinement, l'isolement, les violences ou tous les facteurs déclenchant qui feraient suite à une succession d'événements traumatisants, ou vécus comme tels, favorisent également l'émergence de certains troubles du comportement. De même que la ritualisation de la vie quotidienne, et la dépendance qu'induit un milieu où tout est programmé conduisent à des régressions psychopathologiques (Macheret-Christe et al., 2001). Ces pathologies pourraient donc se révéler dans un délai plus long, allant jusqu'à plusieurs années après le début de l'incarcération.

D'autres données qui concernent le suicide, les tentatives de suicide ou les automutilations sont également de bons indicateurs du niveau de stress ressenti et de l'impact néfaste du milieu carcéral sur le détenu. L'étude de ces comportements peuvent en effet offrir des éléments indispensables pour une meilleure compréhension du rapport entre environnement et individu. Tout comme pour les troubles adaptatifs, les facteurs reliant l'acte suicidaire sont majoritairement le temps d'incarcération, le type de délit, l'âge, le nombre d'incarcération, l'approche du jugement, la condamnation, l'approche de la libération, le transfert, ou le refus d'aménagement de peine (Liebling, 1999). La période avec le maximum de risque suicidaire se trouverait durant les trois premiers mois (Dooley, 1990); le risque serait également plus élevé durant les premiers jours (Copeland, 1989); voire les premières heures d'incarcération (Hayes, 1989). La détention provisoire est donc une des périodes les plus à risque (Dooley, 1990;

¹³ Proposé pour la première fois par Baillager (1840) sous le terme de «folie pénitentiaire», elle décrit une pathologie qui découle de causes extérieures à l'individu. En 1941, Fouquet et Heuyer définissent plus précisément ce trouble, en le caractérisant notamment par une absence d'anomalies psychopathologiques avant l'incarcération. Pour Porot (1975), la psychose carcérale serait une manifestation psychotique aiguë transitoire et rapidement curable, qui ferait suite à l'incarcération et qui surviendrait surtout chez les détenus qui ne présentaient aucun antécédent psychiatrique (Chastang, Cahen, & Marchal, 1991). Classiquement, la psychose carcérale revêt plusieurs formes symptomatiques : abattement dépressif, syndrome hallucinatoire, ou délire d'apparition progressive à thème de revendication et de persécution. Les variétés décrites soulignent surtout le polymorphisme des manifestations pathologiques que l'on peut rencontrer en milieu pénitentiaire: psychoses hallucinatoires, psychoses dysthymiques, psychoses pseudo-autistiques, délires d'innocence, régressions catatoniques, syndromes cataleptiques, psychonévroses traumatiques.

Joukamaa, 1997), ainsi que les premiers temps après le jugement, notamment pour les détenus incarcérés pour une longue peine (Bogue & Power, 1995).

Mais au regard de ces données, il faut néanmoins s'interroger sur l'étiopathogénie des troubles rencontrés. Ainsi, est-ce le milieu carcéral qui est pathogène, voire parfois suicidogène, ou bien est-ce l'individu délinquant qui comporte plus de risques de développer des symptômes psychopathologiques ? Les particularités psychologiques précarcérales doivent donc être évaluées.

Les recherches sur la santé mentale en milieu carcéral indiquent que les détenus présentent, pour la plupart, des troubles psychologiques déjà présents avant l'incarcération. D'après Powell (1997), un tiers des détenus auraient souffert d'un trouble de stress post-traumatique durant leur vie en comparaison à la population générale (Gibson et al., 1999; Kessler, Sonnega, & Bromet, 1995; Rivera & Widom, 1990). Les détenus seraient beaucoup plus sujets à la victimisation et constitueraient une population plus vulnérable, avec notamment plus de troubles mentaux que la population générale. Les études sur la question indiquent également depuis longtemps une forte prévalence de troubles mentaux en milieu carcéral (voir Martorell, 1991, 1993). Lamb (1998), dans une revue de littérature portant sur 110 études publiées depuis 30 ans, a mis en évidence que 6 à 15% des prévenus, et 10 à 15% des condamnés, présentaient des troubles psychiatriques sévères, aigus ou chroniques. Dans ce même ordre d'idée, les études de Gunn (2000) qui, à trois reprises successives, a étudié la morbidité psychiatrique en milieu pénitentiaire, ont indiqué une évolution de cette tendance, qui est passée de un tiers des détenus en 1977 (voir aussi Schuckit, Herman, & Schuckit, 1977), à 44,7% en 1990, pour s'élever à 66% en 1995 (pour plus d'explication sur cette augmentation, voir Dessureault, Côté, & Ohayon, 1998). D'autres enquêtes relatives à la santé mentale des entrants ont montré que près d'un entrant en prison sur dix déclarait avoir eu un suivi psychiatrique dans les douze mois précédant l'incarcération (Mouquet, Dumont, & Bonnevie, 1999). Aussi, les médecins qui ont procédé à l'examen médical à l'arrivée en prison ont prescrit une consultation spécialisée en psychiatrie dans 8,8% des cas¹⁴. Une autre étude (Coldefy, Faure, & Prieto, 2002) portant sur près

¹⁴ Cette consultation n'a été demandée que pour environ 40% de ceux qui avaient déclaré avoir eu un suivi psychiatrique dans les douze mois précédant l'incarcération.

de 2300 détenus-entrants a révélé de son côté qu'un entrant sur cinq avait déjà eu un suivi psychiatrique¹⁵. De nombreuses études épidémiologiques font également ressortir avec plus de détails les spécificités psychopathologiques et démontrent que le milieu est composé d'une forte proportion de détenus atteints de troubles mentaux très variés (Blaauw, Roesch, & Kerkhof, 2000; Côté et al., 1990; Côté, Hodgins, & Toupin, 2000; Falissard et al., 2006; Teplin, 1990; Weinstein, Kim, Mack, Malavade, & Saraiya, 2005). Ces recherches font ressortir avec plus de précision des chiffres sur les différentes pathologies observées. Ainsi, dix études réalisées dans les prisons du nord de l'Europe font ressortir une prévalence de 2 à 9 % de psychoses dont 0,4% de schizophrénies et de 2 à 6,5 % de dépressions majeures. Il y aurait également de 6 à 26 % de névroses, de 10 à 11 % de troubles de la personnalité, dont 7 à 47,5% de troubles de la personnalité antisociale. Mais également, 16% de troubles affectifs, 6 à 13 % de troubles anxieux, 10 à 14 % de troubles dépressifs, 9 à 13 % de troubles phobiques, 3,2 à 6 % de troubles paniques, et 7,7 % de troubles obsessionnels compulsifs (Blaauw et al., 2000). Les autres études font ressortir pour les psychoses chroniques une prévalence oscillant entre 3 à 12% (Teplin, 1990). Une compilation de données provenant de 62 publications internationales a démontré quant à elle une prévalence de 65% de troubles de la personnalité (Fazel, 2002). Parmi ces troubles de la personnalité, d'autres études ont indiqué une prévalence de 50 à 75% de troubles de personnalité antisociale dans les prisons à sécurité médium et maximum en Amérique du nord (Côté et al., 1990) ainsi qu'une prévalence de 15 à 30% de troubles psychopathiques (pour une synthèse voir Côté et al., 2000; Hare, 1991).

Les causes des problèmes de comportement observés en milieu carcéral pourraient donc être largement conditionnées par les particularités psychopathologiques de la population carcérale. Des auteurs évoquent notamment le lien entre l'historique des maladies mentales et le comportement suicidaire (Copeland, 1989; Dooley, 1990; Joukamaa, 1997; Marcus et al., 1993). En effet, les troubles psychotiques, les dépressions majeures ou les troubles bipolaires seraient considérés comme des éléments favorisant le passage à l'acte suicidaire (Daigle & Côté, non publié). Parmi un échantillon représentant 25 suicides dans les prisons du Texas, il a été constaté une prévalence de 64% de troubles de l'humeur, 44% de troubles psychotiques, et 56% de

¹⁵ Dans cette étude, les antécédents psychiatriques dépassaient les douze mois avant l'incarcération.

troubles de la personnalité (He, Felthous, Holzer, Nathan, & Veasey, 2001). Une autre étude met également en relation les troubles de personnalité antisociale et le risque suicidaire (Verona, Patrick, & Joiner, 2001).

Ce trouble de personnalité est par ailleurs intéressant à étudier car il est en cause dans de nombreuses infractions disciplinaires. Cependant, ce serait les détenus psychopathes qui présenteraient le risque le plus important de développer des comportements problématiques dans l'institution. Ainsi, des études montrent qu'un score élevé à l'échelle de psychopathie (PCL-R) de Hare (1991) est significativement corrélé avec le nombre total de rapports disciplinaires impliquant des agressions verbales ou physiques sur les détenus ou les surveillants (Edens et al., 2002; Moltò et al., 1996; Walters, 2003b). Les aspects psychopathologiques paraissent donc déterminer également le mode d'adaptation des détenus au milieu carcéral.

Dans ce contexte théorique, les troubles adaptatifs peuvent se comprendre, soit à partir de troubles du comportement qui se révèlent uniquement en milieu carcéral, soit à partir de symptômes psychopathologiques stables et indépendants des effets de contexte. Pour caractériser ces observations, il s'agit d'analyser l'adaptation carcéral du détenu en fonction de la stabilité de certains traits de personnalité.

3.3 Méthodologie

3.3.1 Caractéristiques des milieux observés

Cette étude se base sur l'observation d'un échantillon de détenus rencontrés en centres de détention¹⁶. L'étude de ces centres avait pour objectif de favoriser une meilleure généralisation des résultats étant donné que les détenus rencontrés avaient déjà été pour la plupart, incarcérés dans d'autres types d'établissement carcéraux. Ainsi, l'évaluation de ce type particulier de détention comportait l'intérêt d'intégrer dans nos analyses des données supplémentaires sur les modes adaptatifs observables en

¹⁶ Les centres de détention (équivalent des pénitenciers fédéraux à sécurité médium) accueillent des condamnés devant purger une peine d'un an et plus, et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion. Ce type de détention accueille un peu plus du quart de l'ensemble des détenus incarcérés en France (Au 1^{er} août 2006, l'effectif total de la population sous écrou était de 58 492. Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire, Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue en France).

maison d'arrêt (équivalent des prisons provinciales) ou en maison centrale (équivalent des pénitenciers fédéraux à sécurité maximum), apportant ainsi plus de précisions sur le mode d'ajustement carcéral adopté en général.

3.3.2 Description de l'échantillon

La composition de l'échantillon a reposé sur une sélection des détenus selon le type de délit, l'âge et le temps d'incarcération. 26 entrevues ont été retenues, composant un échantillon dont l'âge moyen est de 42 ans ($E.T.=11,35$), vivant pour 23% des sujets leur première incarcération et incarcérés pour la moitié de délits ou de crimes à caractère sexuel. Les autres détenus étant incarcérés pour des délits variés. Dans le dossier pénal il était ainsi possible d'observer 3,5 types de délits différents en moyenne ($E.T.=2,08$). Il y avait également sept détenus vivant leur première incarcération.

3.3.3 Variables étudiées

Cette recherche qualitative a reposé principalement sur des données recueillies à partir d'entrevues semi-directifs, d'un questionnaire sociodémographique, ainsi que de données recueillies dans le dossier pénal. Trois types d'évaluations ont été réalisées : l'adaptation carcéral; les traits de personnalité; et le degré de létalité pour les détenus ayant évoqué une tentative de suicide.

L'évaluation de **l'adaptation carcérale** a reposé sur un protocole d'entrevue semi-structurée (annexe B) afin de déterminer la relation que le détenu entretenait avec les autres détenus, avec les surveillants ou avec l'institution carcérale en général. L'entretien était tout d'abord orienté autour de questions destinées à explorer la position sous-culturelle du détenu, son parcours carcéral, sa perception à l'égard des autres détenus ou du personnel pénitentiaire. Nous voulions également connaître les étapes marquantes de son incarcération, telles que les différentes violences (verbales et physiques) exercées, subies, ou observées en tant que témoin. Aussi, nous demandions à chacun de raconter son parcours carcéral, et cela, de la première à la dernière incarcération. Ce protocole d'entrevue permettait d'attribuer un profil type du mode d'ajustement carcéral (Annexe D). Cette typologie a été établie sur la base d'une

analyse qualitative réalisée sur la question des modes de socialisation carcérale (Chapitre 1 et 2).

Pour étudier les **traits de personnalité**, nous avons utilisé la version française du protocole d'entrevue et de cueillette d'informations de l'échelle de psychopathie de Hare révisée (PCL-R) (Côté & Hodgins, 1996; Hare, 1991, 2003). Cette entrevue vise deux objectifs. Premièrement, donner à l'interviewer l'occasion d'observer directement le style d'interaction de l'individu. Deuxièmement, obtenir certains renseignements d'ordre psychologique et comportemental pour coter les 20 items de la PCL-R (Annexe E et F). Cela consiste en l'examen du degré de stabilité de certains traits cognitifs ou comportementaux dans diverses situations, qui peuvent couvrir le passé du sujet du point de vue professionnel, familial, conjugal et criminel. Cela permet ainsi de comparer le comportement pendant l'enfance avec le comportement à l'âge adulte, et de montrer la stabilité de certaines caractéristiques psychologiques, et cela, malgré des contextes différents. Ainsi, trouver un degré constant de comportement identique à travers des situations de vie différentes suggère que l'individu possède un ensemble stable de traits de personnalité.

Le comportement suicidaire relaté a été évalué à partir de l'**échelle de létalité** (Smith et al., 1984). Ces comportements se différencient selon dix points évaluant le degré de motivation, d'intentionnalité et de rationalisation de l'acte suicidaire (Annexe G).

L'évaluation des **variables sociodémographiques** repose sur les différentes dimensions concernant le temps d'incarcération, le type de délit, le nombre d'incarcération, l'âge, l'état civil, le niveau d'étude, la profession avant l'incarcération. Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire. Les éléments du dossier offraient également des données complémentaires telles que les expertises psychologiques ou psychiatriques, le dossier pénal depuis la majorité, certains éléments de l'enquête ou le dossier disciplinaire.

3.3.4 Analyses

Les détenus ont tout d'abord été classifiés selon quatre types de mode d'ajustement carcéral présentés en annexe D. Cette analyse a reposé sur plusieurs entrevues de sujets qui devaient se distinguer selon leur correspondance raisonnable avec l'un des aspects les plus essentiels des quatre idéaux-types. Le comportement ou le discours rapporté devait, dans l'ensemble, être conforme au contenu et à l'esprit d'un des modes d'ajustements. Cette catégorisation reposait notamment sur une appréciation de la perception du sujet à l'égard des autres détenus ou du personnel pénitentiaire. Cette appréciation relative aux éléments recueillis en entrevue était par ailleurs corroborée avec les éléments du dossier.

Par ailleurs, à partir de l'entrevue développée par Hare (2003), 26 études de cas ont été réalisées et ont permis d'établir un score à l'échelle de psychopathie. Ce score caractérisait un certain nombre de traits de personnalité spécifiques pouvant également être présentés en facteurs ou sous-facteurs (annexe E et F).

À partir du score à l'échelle de psychopathie et de l'attribution du type d'ajustement carcéral, cela a permis de procéder à différentes analyses statistiques. Une première comparaison a été établie à l'aide du test ANOVA. Cet outil permettait de vérifier les éventuelles différences entre les groupes de détenus constitués à partir de la typologie et les moyennes des scores à l'échelle de psychopathie. Un test t de Student a également été effectué à partir des moyennes établies sur la base d'un regroupement des types 1 et 2 et des types 3 et 4.

3.4 Résultats

À partir des analyses, nous avons trouvé une répartition quasiment égale de sujets pour chacun des types. Ce résultat est en cohérence avec la méthode utilisée qui visait à rejoindre sur le terrain de recherche cette répartition de sujets.

À partir de cette catégorisation, nous avons dégagé des différences au niveau de certaines variables sociodémographiques (âge, nombre de délits, diversité des types de délit et âge au premier délit). Ces différences ont été établies sur la base du test de

Student qui évalue la significativité entre deux moyennes (tableau 3.1). Ces deux moyennes étaient constituées à partir du regroupement des types 1 et 2 d'un côté et des types 3 et 4. Ainsi, le premier groupe qui composait les détenus aux comportements les plus à risque de commettre des infractions disciplinaires étaient plus jeunes ($t(24)=-2,03$; $p=.053$). Ils avaient significativement plus de délits ($t(24)=2,29$; $p<.05$), ces délits étaient plus diversifiés ($t(24)=2,12$; $p<.05$) et commis le plus généralement avant l'âge adulte ($t(16,56)=-3,30$; $p<.05$).

Tableau 3.1
Variables sociodémographiques et type d'ajustement carcéral

	T1 & T2 (n=12) M (E.T.)	T3 & T4 (n=14) M (E.T.)
Âge	37,1(11,05)	45,6(10,4)
Age au premier délit*	16,2(4,9)	29,3(13,9)
Nombre de délits*	12,2(9,4)	5,4(5,4)
Diversité des délits*	4,4(2)	2,8(1,9)

* $p<.05$

À partir de cette répartition des types d'ajustement carcéraux, nous avons également observé plusieurs différences relatives à certains traits de personnalité caractérisés par un score à l'échelle de psychopathie (tableau 3.3).

Ce score est à considérer sur la base d'un continuum où le mode de fonctionnement psychopathique est représenté par une dimension composée de traits de personnalité variant d'un individu à un autre (Widiger & Lynam, 1998). L'approche dimensionnelle permet ainsi d'apprécier le mode d'ajustement carcéral selon cette intensité des traits de personnalité psychopathiques.

D'après la comparaison entre notre échantillon et ceux d'une méta-analyse comprenant 5408 sujets (Hare, 2003), les résultats pour chaque facteur ou sous-facteur se situaient dans un bon intervalle de confiance (tableau 3.2). Cette comparaison renforce ainsi la valeur des analyses cliniques. En effet, les résultats sont très similaires avec les caractéristiques structurelles représentées par le facteur 1 ($M=8.5$; $E.T.=5.2$). Cependant, la dimension comportementale représentée par le facteur 2 ($M=10.7$;

E. T.=5.5) paraît se dissocier légèrement de la moyenne globale ($M=11,6$; $E. T.=4,7$). Cet écart peut être attribué soit aux effets culturels, soit à la taille de l'échantillon. Il faut indiquer que les recherches de l'échantillon global sont composées d'une population exclusivement nord américaine, ce qui peut conduire à des différences attribuables notamment aux particularités sociales et culturelles de la population carcérale française.

Tableau 3.2
Statistiques descriptives et comparatives de la PCL-R

	Moyenne de 15 études	Moyenne échantillon
N	5408	26
Score total de psychopathie		
Moyenne	22.1	20.5
<i>E. T.</i>	7.9	10.7
Facteur 1-- Interpersonnel/affectif		
Moyenne	8.5	8.5
<i>E. T.</i>	3.8	5.2
Facteur 2 -- Déviance sociale		
Moyenne	11.6	10.7
<i>E. T.</i>	4.7	5.5
Facette 1 – Interpersonnel		
Moyenne	3.6	3.6
<i>E. T.</i>	2.2	2.8
Facette 2 – Affectif		
Moyenne	4.8	5
<i>E. T.</i>	2.1	2.8
Facette 3 -- Style de vie		
Moyenne	5.8	5.4
<i>E. T.</i>	2.6	3.4
Facette 4 – Antisocial		
Moyenne	5.7	4.5
<i>E. T.</i>	2.8	2.7

Source : les données proviennent de 15 études nord-américaines regroupant un échantillon de 5408 détenus de sexe masculin.

En analysant ces résultats sur une base catégorielle¹⁷ nous pouvons constater des tendances avec un type de sujets psychopathiques (score compris entre 30 et 33) qui composent majoritairement un groupe de détenus évoquant plus de trafics, de violences physiques et verbales à la fois sur les détenus et sur le personnel (type 1); un type présentant majoritairement des troubles de personnalité antisociale (score compris entre 23 et 31) qui compose un groupe de détenus avec des problèmes disciplinaires de plus faible intensité au niveau des violences et de moindre fréquence avec notamment un taux de récidive quasiment nul. Les violences ou les trafics observés sont exercées en groupe (type 2); un type (score compris entre 2 et 23) ne souffrant d'aucun trouble ou

¹⁷ En Amérique du Nord le point de coupure suggéré pour distinguer les psychopathes des non-psychopathes est de 29/30 (Hare, 2003), alors que dans les études européenne le point de coupure est généralement de 24/25 (Cooke & Michie, 1999).

uniquement de troubles du comportement correspondant à des troubles attendus eu égard au contexte carcéral et qui compose un groupe de détenus n'ayant aucun rapport disciplinaire (Type 3); et enfin un type (score compris entre 4 et 23) souffrant de façon chronique de divers troubles mentaux graves et qui constitue un groupe de détenus sans infraction disciplinaire, mais qui évoque néanmoins une forte victimisation avec des plaintes comprenant des menaces verbales, du rackette, ou des violences physiques (type 4).

D'après l'analyse des comparaisons de moyenne à partir du test t (tableau 3.3), nous avons trouvé une différence significative entre l'ensemble des types 1 et 2 et l'ensemble des types 3 et 4 ($t(24)=7,11$; $p<.001$). Ainsi, les types 1 et 2 composés de détenus aux problèmes disciplinaires plus importants montraient un score total significativement plus élevé à l'échelle de psychopathie ($M=29,94$; $E.T.=4,42$). Les différences entre ces deux groupes étaient également significatives au niveau du facteur 1 ($t(24)=6,31$; $p<.001$) et du facteur 2 ($t(18,55)=6,16$; $p<.001$) avec une moyenne toujours plus élevée pour les types 1 et 2. Cette différence était également significative pour les quatre facettes.

L'analyse de variances qui permet de comparer les moyennes pour chacun des types, nous a permis de préciser ces différences selon les scores aux facteurs et sous-facteurs. Ainsi, les composantes interpersonnelles et affectives (facteur 1) étaient des dimensions significativement plus élevées chez les détenus de type 1 comparativement à tous les autres types ($f(3,22)=20,48$; $p<.001$). Cette différence était surtout attribuable aux items de la facette 1 caractérisé par la loquacité, le charme superficiel, la surestimation de soi, la tendance au mensonge pathologique, la duperie et la manipulation ($f(3,22)=46,93$; $p<.001$).

Les types 1 et 2 étaient plus homogènes du point de vue des dimensions représentées par les autres facettes. Cependant, les résultats du score à la facette 2 caractérisant les relations affectives, offraient des différences significatives entre les détenus de type 1 et les détenus de types 3 et 4 ($f(3,22)=30,42$; $p<.01$), alors que les détenus de type 2 ne présentaient aucune différence significative. Par ailleurs, la facette 4 qui caractérise les comportements antisociaux, offrait des différences significatives entre les détenus de

type 2 et les détenus de types 3 et 4 ($f(3,22)=30,24$; $p<.001$), alors que les détenus de type 1 ne présentaient aucune différence significative. D'après ces résultats, il semble donc que les types 1 et 2 soit significativement différents des types 3 et 4, et que les types 1 et 2, soit également composé de détenus qui diffèrent largement selon certains traits de personnalité.

Tableau 3.3
Type d'ajustement carcéral et score à l'échelle de psychopathie

	T1 (n=5) M (E.T.)	T2 (n=7) M (E.T.)	T3 (n=7) M (E.T.)	T4 (n=7) M (E.T.)
Score de psychopathie**	33.7(2,38)	27.22(3,39)	13.01(8,78)	12.07(6,39)
Facteur 1				
Interpersonnel/affectif**	15.8(0,44)	10.71(1,70)	4.42(3,45)	5(3,87)
Interpersonnel (f1)**	7.8(0,45)	4.43(2,22)	2.14(1,68)	1.43(1,4)
Affectif (f2)**	8(0)	6.28(1,11)	3.28(2,92)	3.57(2,82)
Facteur 2				
Déviance sociale**	15.1(2,37)	15.28(1,97)	7.71(4,87)	5.92(4,45)
Style de vie (f3)**	8.4(1,14)	7.86(1,77)	3.14(2,91)	3(3,1)
Antisocial (f4)**	5.4(1,95)	7.14(1,07)	2.86(2,61)	2.85(2,03)

** $p<.001$

Ces différences sont par ailleurs visibles à partir des observations cliniques. En effet, les détenus de types 2 se retrouvaient plus facilement associés à d'autres détenus, à la différence des détenus de type 1 qui se retrouvaient plus facilement isolés, insistant notamment sur leur supériorité, qu'elle soit intellectuelle ou physique, pour rationaliser cet isolement. Bien que les détenus de type 1 exprimaient une plus grande extraversion, ils étaient cependant ceux qui avaient le plus de difficultés à conserver des relations à long terme. Le niveau de violence différait également entre les types 1 et 2. Les détenus de type 1 indiquant notamment avoir commis plus d'actes violents. Les détenus de type 1 qui ont un score élevé à la fois au facteur 1 et au facteur 2 à l'échelle de psychopathie présentent plus de comportements hétéro-agressifs impersonnels. Et les détenus de type 2 qui ont un score uniquement élevé au facteur 2 sont associés à divers trafics, du rackette ou des violences de groupe.

Les traits de personnalité ont la particularité d'être des dimensions psychologiques stables dans le temps. Ces résultats reflètent donc pour ces détenus de type 1 et 2, la présence de traits de personnalité observables de façon chronique dans des contextes de vie différents. Ainsi, le mode d'adaptation observable à l'extérieur de l'institution carcérale se manifestait déjà avant l'incarcération. Donc, ces détenus qui présentent plus de comportements violents dans le milieu carcéral présentaient déjà ce type de violences à l'extérieur.

Le score à l'échelle de psychopathie, qu'il soit dans les plus élevés ou les plus faibles, peut également se conjuguer avec des éléments de co-morbidité. Nous retrouvons ainsi une co-morbidité avec d'autres pathologies psychiatriques pour certains des types ainsi qu'une dépendance aux substances psychoactives. Le groupe de détenus dont les scores à l'échelle de psychopathie se situaient autour d'une moyenne de 12,50 (SD=7,4), était plus fortement composé de sujets avec des troubles de dépendance, des troubles anxieux, des troubles de l'humeur ou divers troubles de la personnalité alors que celui avec un score moyen de 30 (SD=4,42) était composé de sujets plus faiblement associés à ces variables.

La co-morbidité addictive est constatée à la fois par une médication par prescription ou par automédication. Cependant, ces drogues, obtenues légalement ou non, semblent être utilisées ensuite par certains pour d'autres raisons que la simple consommation. En effet, il existe une différence dans l'usage des drogues dans le milieu. Pour certains, elles servent à combler une dépendance, et chez d'autres détenus, elles constituent un outil pour obtenir des services ou des faveurs de la part des autres détenus. Cette consommation pouvait donc être comprise dans un but festif, pour combler un besoin de stimulation ou de recherche d'excitation, ou pour réduire une souffrance physique ou psychologique. Ainsi, les détenus de type 1 et 2 indiquaient une forte consommation d'alcool ou de drogue, mais celle-ci ne relevait pas d'une dépendance mais était plus en lien à une consommation instrumentale à des fins de socialisation ou à des fins de domination ou de manipulation. Au contraire, pour les détenus de types 3 et 4, ceux-ci présentaient plus un état de dépendance pathologique. Nous pouvions d'ailleurs relever sur les 14 détenus qui composaient cet ensemble, six anciens alcooliques chroniques.

Parmi ces détenus de types 3 et 4, bien qu'ils ne se distinguaient significativement pas du point de vue du score à l'échelle de psychopathie, ils se démarquaient néanmoins d'un point de vue clinique. Nous pouvions constater, pour le type 3, un meilleur niveau d'habileté sociale dans les différentes sphères de vie en contexte carcéral ou hors contexte carcéral, ne laissant d'ailleurs transparaître aucun autre problème de comportement passé ou présent excepté celui qui se référait au délit. Le détenu de type 3 offrait ainsi un comportement se rapprochant plus de la normal, eu égard au contexte carcéral. En effet, le type 3 ne présentait pas de trouble de personnalité. Nous avons cependant observé des troubles anxieux ou des troubles de l'humeur en lien aux effets de l'environnement. Ces mêmes troubles ont par ailleurs été observés chez les détenus de types 2 et 4. Pour le type 2, les symptômes observés répondaient à des stress divers, tels que l'absence d'activité, l'approche de la libération, des problèmes familiaux ou l'implication du détenu dans une sous-culture criminelle. Les détenus de type 4 indiquaient quant à eux une plus grande réactivité au stress. En effet, un faible score à l'échelle de psychopathie ne doit pas nécessairement vouloir dire que le comportement se rapprocherait de la normale. Ainsi, le type 4 représentait un groupe de détenus souffrant de pathologie mentale plus sévère. Et il composait un groupe de détenus plus hétérogène quant aux troubles psychopathologiques. Nous pouvions ainsi observer, pour ce type, une paraphrénie, des troubles dépressifs majeurs, des retards mentaux et des troubles de dépendance majeurs. Pour certains, ils exprimaient également avoir eu une forte dépendance avant l'incarcération mais souvent stoppée durant celle-ci. On pouvait notamment constater des troubles caractéristiques d'une forte alcoolisation ou d'usage de drogue par le passé. Ainsi, les troubles de la mémoire étaient suffisamment importants, au point où il a été difficile de coter à l'échelle de psychopathie certains items tels que la délinquance juvénile ou l'apparition précoce de problèmes de comportement. Ces différents symptômes psychopathologiques favorisaient des difficultés relationnelles conduisant notamment à une plus grande vulnérabilité.

Les détenus de type 1 qui présentent également des troubles psychopathologiques majeurs ne démontraient cependant aucun problème adaptatif de type anxieux lors du parcours carcéral.

Tableau 3.4.
Score à l'échelle de psychopathie et risque suicidaire

	Groupe 1 (≥ 28) M (SD)	Groupe 2 (< 28) M (SD)
N	6	6
PCL-R**	31.95(3,71)	18,11(5,41)
Létalité*	2.47(2,03)	5.75(1,47)

* $p < .01$

** $p < .001$

Parmi ces détenus nous avons également 12 cas de comportement suicidaire dont 10 en détention. À partir de ces données, nous avons considéré la moyenne du niveau de létalité pour chacune de ces tentatives de suicide (tableau 3.4). D'après ces cas, nous avons arbitrairement considéré un point de coupure à 28, ce qui donnait deux groupes de détenus qui se différenciaient significativement du point de vue du score à l'échelle de psychopathie ($t(10)=5,16$; $p < .001$). À partir de cette classification, nous avons constaté des différences entre les types de tentatives de suicide relatés et le score à l'échelle de psychopathie (tableau 4). Ainsi, pour les détenus qui relataient une tentative de suicide avec un score élevé à l'échelle de psychopathie, ils révélaient également un degré de létalité significativement plus faible ($t(24)=-3,194$; $p < .01$). Ce groupe de détenus exprimait notamment une tentative de suicide beaucoup plus instrumentale. En effet, lors de l'entrevue, ceux-ci présentaient l'événement avec généralement beaucoup plus de détails sur l'acte, mais insistaient beaucoup moins sur les causes de l'événement. Les causes du passage à l'acte étaient généralement vindicatives. Ces tentatives de suicide pouvaient également être présentes tout au long de la peine et se conjuguer avec des comportements hétéro-agressifs envers les autres détenus ou le personnel. En outre, le groupe 2 faisait bien plus référence à un acte suicidaire. Pendant l'entrevue, ces détenus donnaient moins de détail sur l'acte, et insistaient davantage sur les causes de l'événement qui se référaient généralement à un sentiment de détresse, de culpabilité ou de honte. La tentative de suicide était également plus présente au début de l'incarcération. Et ces détenus ne présentaient pas de comportements hétéro-agressifs.

3.5 Discussion

D'après les résultats, les spécificités des modes d'ajustement sont fonctions de certains traits de personnalité. En effet, le score à l'échelle de psychopathie est significativement associé aux troubles adaptatifs. Ces résultats démontrent également un lien qualitatif important entre les types d'infraction disciplinaire et le score à l'échelle de psychopathie. Ces résultats rejoignent les différentes études qui ont observé qu'un score élevé à l'échelle de psychopathie est significativement corrélé avec le nombre de rapports disciplinaires (Edens et al., 2002; Hare, Clark, Grann, & Thornton, 2000; Moltò et al., 1996). Ces traits de personnalité indiquent également que le mode d'ajustement adopté observé chez les détenus psychopathes sont par ailleurs déjà présents dans d'autres sphères de vie et observables dès l'enfance. Les résultats indiquaient notamment que les détenus avec un score élevé à l'échelle de psychopathie étaient en général incarcérés plus jeunes. Cependant, comme le fait remarquer Windzio (2006), la précocité de l'incarcération pourrait favoriser certains traumatismes. À ce titre, nous pouvons nous interroger sur l'impact de la découverte du milieu carcéral pour les jeunes détenus. En effet, cette incarcération précoce aurait pu développer des apprentissages spécifiques diminuant par la suite la charge émotionnelle de certaines situations. Parmi notre échantillon, nous avons d'ailleurs sept détenus qui évoquent avoir subi directement dans leur jeune âge des abus physiques ou sexuels soit en incarcération, soit à l'extérieur. Et parmi ces détenus, cinq avaient un score supérieur à 27 à la PCL-R. D'autres détenus ont également évoqué avoir vu quelqu'un se faire tuer, se faire blesser ou subir un viol. Il semble donc qu'il puisse exister un lien entre la précocité d'une victimisation primaire ou secondaire et le parcours criminel ou institutionnel de l'individu. En effet, cette expérience pourrait avoir eu une incidence non négligeable sur le mode de penser ou de rationaliser certains comportements déviants.

L'âge du détenu est également une indication importante étant donné qu'elle est en lien avec le degré de maturité ou un certain niveau de conscience morale du sujet. Les détenus qui se distinguaient sur la base des comportements disciplinaires, ainsi qu'au niveau du score à l'échelle de psychopathie, se différenciaient aussi selon leur âge. Plus le détenu était jeune et plus celui-ci exprimait des comportements agressifs envers les

autres détenus ou le personnel pénitentiaire ou participant à des trafiques des vols ou des rackettes. C'est également ce qui ressort d'études similaires sur la question. Coid et al. (2003a) ont trouvé que l'âge était une des variables les plus importantes pour expliquer le taux d'infraction disciplinaire (voir aussi Hare et al., 2000). D'après nos résultats cette variable semble, en effet, importante pour expliquer les problèmes de comportement en institution. Les détenus de type 2, qui ont la moyenne d'âge la plus basse et la plus homogène, évoquent plus de violence et d'infractions disciplinaires diverses. L'âge, qui est un facteur dans la socialisation carcérale, serait également une variable déterminante pour expliquer certaines infractions disciplinaires. Elle conduirait notamment les détenus les plus jeunes à s'associer entre eux, favorisant la participation à plus de trafiques ou à un certain nombre de manifestations violentes faites en groupe. Cependant, l'âge ne peut expliquer entièrement tous les problèmes institutionnels. Ainsi, les détenus de type 1, qui sont pour certains, aussi jeunes, offrent un profil particulier, où les violences ne sont pas exercées en groupe mais individuellement. Il semble donc que d'autres facteurs que celui de l'âge soient en cause pour expliquer les passages à l'acte violent. Ainsi, ces détenus qui évoquaient une violence hétéro-agressive importante présentaient en parallèle plus de difficultés à établir une relation stable avec les autres détenus. Heilbrun et Heilbrun (1985) ont d'ailleurs fait la remarque qu'un comportement antisocial et un retrait social, sont des indices de prédiction significatifs de comportements dangereux en prison. Cependant, cet isolement social en prison doit impérativement être compris dans un ensemble combinant d'autres facteurs pour qu'il puisse également expliquer ce comportement violent. Ainsi par exemple, les détenus de type 4, bien qu'ils vivent un isolement social, n'évoquaient aucune violence hétéro-agressive mais au contraire une forte victimisation. Il est donc possible de confirmer que l'isolement social ainsi que le comportement antisocial augmente le risque de violence en institution. Ce constat général entre ces deux types de détenus qui offrent une similarité du point de vue de l'isolement social mais différent selon des caractéristiques auto et hétéro-agressive est observé également dans une étude de Cooke (1994), qui trouve une faible association entre certains troubles mentaux (principalement la dépression majeure) et les infractions violentes en prison (voir aussi Edgar et al., 1998), alors qu'il trouve une forte association avec les psychopathes.

La violence semble se modifier selon le contexte et le temps pour une certaine catégorie de détenus. Ainsi, la diminution des comportements violents serait attribuable au fait que les détenus, avec l'âge, auraient réduit leurs interactions avec les autres détenus, ce que nous constatons notamment avec certains détenus récidivistes de type 3 ou 4 qui évoquaient par le passé avoir participé à des violences de groupe. Mais pour des raisons qui sont reliées à la maturité, à des problèmes physiques, ou au rejet des détenus les plus jeunes, ils n'étaient plus en mesure de s'associer à ces groupes de pairs. Dans la littérature scientifique, il est d'ailleurs admis que les comportements violents observables chez les personnalités antisociales diminueraient avec le temps (American Psychiatric Association, 2003). Cependant, ce constat serait remis en cause lorsque cette notion serait réduite aux psychopathes (Webster, Douglas, Eaves, & Hart, 1997). C'est également ce que nous constatons avec les détenus de type 1 qui semblent moins influencés à la fois par les effets temporels ou les effets de contexte.

D'après nos résultats, il n'y aurait pas de lien entre le mode d'ajustement carcéral et le type de délit. Les détenus de type agresseur sexuel qui, bien souvent, apparaissent comme un facteur à la base d'un certain nombre de victimisations dans le milieu ne se vérifient pas dans notre recherche. D'après nos résultats, les détenus incarcérés pour des crimes ou des délits à caractère sexuel ne sont pas nécessairement les détenus les plus isolés ou les seules victimes de violence; ils peuvent également faire partie des agresseurs. Ainsi, au delà des composantes sociojuridiques, il semble que ce soit les traits de personnalité qui feraient varier le plus fortement le mode d'adaptation carcérale. Il y aurait deux raisons à cela. Tout d'abord, la multiplicité des types de délit pour chaque détenus est relativement importante. Ainsi, ces détenus ont pu connaître le milieu à partir d'un autre type de délit et ont donc pu apprendre les stratégies à adopter dans le cadre d'une incarcération pour de tels motifs.

Il faut également considérer des différences entre les spécificités des types de délits à caractère sexuel, selon que la motivation première soit sexuelle avec composantes sadiques ou non, ou agressive, distinguant alors le viol opportuniste et le viol vindicatif. Ainsi, nous avons constaté que les détenus qui présentaient un score élevé à la PCL-R étaient composés exclusivement de violeurs sadiques et vindicatifs (Types 1 et 2), alors que les autres détenus présentaient plutôt un profil opportuniste non sadique (Types 3 et 4). Ainsi, les pédophiles opportunistes et non sadiques ne sont pas présents parmi

les groupes avec un score élevé à l'échelle de psychopathie, alors que les pédophiles sadiques ou vindicatifs sont très présents parmi les psychopathes. Ces résultats corroborent les résultats retrouvés dans des études qui font état de graves troubles de conduite parmi les détenus incarcérés pour des délits ou des crimes à caractère sexuel et qui ont un score élevé à la PCL-R (Côté et al., 2000; Edens et al., 2002). Bien que nos résultats ne peuvent le démontrer, une étude de Barbaree et al. (1994), précise que le facteur 1 serait relié au caractère vindicatif, alors que le résultat au facteur 2 serait plus élevé chez les sujets du sous-type sexuel-sadique.

D'autres résultats nous ont permis de constater que le type de tentatives de suicide était également différent selon le score à l'échelle de psychopathie. Ainsi, ce comportement qui, pour certains détenus était produit en réaction à l'environnement, pouvait, pour d'autres détenus, faire l'objet d'une utilisation instrumentale. En effet l'acte suicidaire peut se distinguer selon qu'il réfère à un comportement suicidaire instrumental ou à un acte suicidaire avec idéation manifeste (Daigle et al., non publié; De Leo et al., 2006; O'Carroll et al., 1996). La tentative de suicide doit ainsi inclure l'action, les motivations et le niveau d'intentionnalité dans la compréhension du passage à l'acte. D'après nos résultats, le niveau de létalité est proportionnel aux spécificités psychopathologiques du détenu. Les détenus psychopathes présentaient un plus faible niveau de létalité. En effet, le psychopathe qui présente un affect superficiel, une absence de remords ou de culpabilité ainsi qu'une forte estime de lui-même est moins susceptible de vouloir mettre fin à ses jours. Cependant, ils évoquaient néanmoins des tentatives de suicide, mais celles-ci étaient à comprendre avant tout comme un comportement suicidaire instrumental, dont les motivations premières étaient la vengeance ou le chantage. Ces mêmes résultats selon le score à l'échelle de psychopathie ont par ailleurs été observés concernant l'abus de substances psycho-actives qui peut également être dans une certaine mesure interprétable comme un acte suicidaire. Ainsi, nous pouvions constater des motivations très différentes selon le score trouvé à l'échelle de psychopathie et l'usage de drogues. Encore une fois, les détenus avec un score élevé à l'échelle de psychopathie semblaient utiliser la drogue dans un objectif de contrôle ou à des fins de manipulation, alors que chez les autres détenus, il semblait plus s'agir d'une dépendance en lien à la volonté de réduire une anxiété.

Ces résultats vont dans le sens du fait que les détenus avec un score élevé à l'échelle de psychopathie présentaient moins d'anxiété à l'égard de certaines situations qui pouvaient néanmoins être considérées comme stressantes par l'ensemble des détenus. Une étude semblable a indiqué qu'un score se situant aux alentours de 11 à 17 était corrélé avec un score élevé de neuroticisme¹⁸ alors que les détenus avec un score se situant entre 18 et 36 ne corrôlaient pas avec cette dimension psychologique (Andersen, Sestoft, Lillebaek, Mortensen, & Kramp, 1999). Les psychopathes vivraient donc moins de stress en lien aux effets de l'incarcération. Cependant, pour la grande majorité des détenus, l'incarcération représente un événement fortement anxiogène, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une première incarcération. Nous trouvons ainsi parmi les détenus indiquant des problèmes d'anxiété, plus de détenus de types 3 ou 4 qui vivaient, pour près de la moitié, leur première incarcération. Les détenus avec des troubles de personnalité antisociale (Type 2) indiquaient également un niveau de sensibilité à l'anxiété relativement important. Néanmoins, les causes de cette anxiété différaient pour ce type; et semblaient reliées aux effets de la socialisation carcérale, pouvant rapidement devenir une plus grande source de stress. En effet, le degré d'intégration carcérale ne serait pas toujours un gage de bien-être dans le milieu. C'est également ce que certaines études démontrent en précisant que les récidivistes peuvent également avoir un degré aussi élevé de détresse psychologique par rapport aux détenus nouvellement incarcérés (Hurley & Dunne, 1991; Long, Sultan, Kiefer, & Sebrun, 1984). Pour Dollard (2003). Ainsi, les détenus récidivistes, bien qu'ils aient une meilleure connaissance des comportements acceptables dans le milieu, pourraient en outre présenter une détresse psychologique en lien à son implication dans les sous-cultures carcérales.

¹⁸ Le neuroticisme se définit comme la tendance à ressentir des émotions négatives telles que l'anxiété, l'hostilité, la détresse. Cette constatation est par ailleurs soutenue dans différentes études qui ont comparé un score à la PCL-R avec un score au Five Factor Model of Personality (FFM) (Lynam, 2002; Widiger et al., 1998). Ces études mettent l'emphase sur le lien entre la FFM et la PCL-R au niveau d'une corrélation positive avec la stabilité émotionnelle (faible anxiété, optimisme, insouciance, faibles traits dépressifs); d'une corrélation négative avec la droiture (négligence, hédonisme, précipitation, laxisme); d'une corrélation négative avec l'amabilité (scepticisme, exploitation, manipulation, égocentrisme, agressivité, arrogance, dureté); ainsi qu'une corrélation positive avec l'extraversion (recherche d'excitation et d'autorité). La psychopathie peut ainsi être décrite avec les termes du modèle en cinq facteurs des fonctions générales de la personnalité, où le facteur 1 serait largement relié aux facettes de l'antagonisme avec une représentation minimale de droiture et d'extraversion, alors que le facteur 2 serait dominé par les items de faible droiture et d'antagonisme.

D'autres éléments peuvent être rapportés pour mieux comprendre ces différences entre les détenus du point de vue de cet état d'anxiété. Ainsi, la séparation avec le support social à l'extérieur est un autre élément qui participerait à augmenter l'état d'anxiété du détenu (Harding et al., 1989). Cependant, le fait que les détenus psychopathes présentent moins de relations avec l'extérieur, souffrent également moins de culpabilité ou aient moins d'empathie expliquerait cette plus grande tolérance au stress relié à la séparation au début ou durant l'incarcération. Ainsi, le niveau d'anxiété pour ce type de détenus ne serait pas présent, que ce soit au début de l'incarcération ou lors de la peine. Ceci est d'ailleurs soutenu dans une étude de Patrick et al. (1993), qui indique une absence d'anxiété chez le psychopathe. Traditionnellement, la psychopathie est définie dans une conception clinique où le sujet est dépourvu d'anxiété ou de troubles anxieux. Cleckley (1976) avait d'ailleurs inclus dans les critères originaux de la psychopathie une absence de nervosité ou de manifestations névrotiques. La PCL-R inclut d'ailleurs une faible anxiété dans ses critères diagnostiques (Hare, 2003). Cependant, dans certains écrits scientifiques, la relation entre la psychopathie et les troubles d'anxiété reste controversée (Widiger, 2006). Dahl (1998) suggère d'ailleurs que les psychopathes peuvent également manifester de l'anxiété. Mais ici nous suggérons que cette étude, qui ne se base pas sur les critères de la PCL-R, fasse plutôt allusion aux troubles de personnalité antisociale qui correspondrait parfaitement aux détenus de type 2 de notre étude. En effet, ces sujets atteints de troubles de personnalité antisociale avec anxiété refléteraient surtout une part de l'usage des critères du DSM-IV. Ceci est d'ailleurs en accord avec la suggestion de Blackburn (1998) qui fait une distinction entre la psychopathie et le trouble de personnalité antisociale qu'il nomme respectivement psychopathie primaire et secondaire, et où le facteur 1 corrèle négativement avec l'anxiété alors que le facteur 2 offre une faible corrélation avec cette variable (Hare, 1980; Verona et al., 2001). Ceci corrobore avec nos résultats où nous avons trouvé que les détenus psychopathes par rapport aux personnalités antisociales avaient un score significativement plus élevé au facteur 1 et un score identique au facteur 2. Il semblerait donc ici que le facteur 1 soit l'élément déterminant qui différencie le psychopathe du trouble de la personnalité antisociale. De plus, le trouble de personnalité narcissique est souvent associé au facteur 1, alors que le facteur 2 est généralement associé au trouble de personnalité antisociale. Ces résultats rejoignent d'ailleurs les études qui ont examiné les éléments de co-morbidité et

qui ont montré que les troubles de personnalité antisociale et les troubles de personnalité narcissique co-variaient généralement bien avec la psychopathie (Blackburn, Logan, Donnelly, & Renwick, 2003; Dahl, 1998; Hare, 2003; Harpur, Hare, & Hakstian, 1989; Harpur, Hart, & Hare, 1994; Widiger, 2006). Kernberg (1970), dans sa description de la psychopathie, avait déjà indiqué que la personnalité antisociale pouvait être considérée comme un sous-groupe de la personnalité narcissique. D'après nos analyses, nous aurions plutôt tendance à considérer, à l'inverse, que la personnalité narcissique serait un sous-groupe de la personnalité antisociale. Cet ensemble constituerait ainsi la base conceptuelle de la psychopathie (Cooke, Michie, Hart, & Clark, 2004). Il est ainsi manifeste que les psychopathes qui sont capables d'une violence plus structurée, précisément en raison de leur recherche de contrôle du milieu, augmenteraient ce risque lorsque ces derniers n'auraient pas renoncé à leur toute puissance, à leur soi grandiose inscrit au cœur de leur violence fondamentale (Côté et al., 2005; Kohut, 1971). Ainsi, le mélange de ces deux dimensions notamment caractérisées par le score élevé à l'échelle de psychopathie pourrait être un facteur de risque aggravant dans l'explication du niveau des inconduites disciplinaires et du risque de violence en milieu carcéral.

3.6 Conclusion

D'après nos résultats, les modes adaptatifs en milieu carcéral dépendent pour une grande part de facteurs psychologiques. Ainsi, les actes de violences hétéro-agressifs étaient majoritairement observables chez les détenus psychopathes et les détenus avec des troubles de personnalité antisociale. Ces violences, pour les premiers, étaient généralement impersonnelles et démesurées eu égard à la situation, alors que pour les seconds, elles s'inscrivaient dans un contexte de groupe et en accord avec ce qui pouvait être attendu eu égard à la situation ou à certaines caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge.

Les actes de violence auto-agressifs étaient plus présents chez les détenus avec un fort niveau d'anxiété ou avec des troubles mentaux graves. Pour ces détenus, les actes suicidaires avaient lieu généralement en début d'incarcération et pouvaient s'inscrire autant en lien à une pathologie chronique que réactionnelle. Les détenus avec un score

élevé à l'échelle de psychopathie faisaient également état de tentatives de suicide. Mais ici, l'acte suicidaire était avant tout instrumental et s'inscrivait dans un contexte de chantage ou de vengeance.

En appréciant l'étiopathogénie des troubles du comportement, nous pouvons donc dissocier les troubles de la personnalité et les troubles de l'adaptation. En effet, il est possible de différencier les troubles egosyntoniques des troubles egodystoniques, en comparant les symptômes observés dans le milieu carcéral et ceux observés hors contexte carcéral. Ainsi, le score à l'échelle de psychopathie permettait de rendre compte d'une stabilité comportementale dans divers contextes de vie. Cependant, comme certains des détenus interrogés étaient incarcérés depuis leur tout jeune âge, il pouvait parfois être difficile de savoir si les réactions étaient réellement différentes dans d'autres sphères de vie. En effet, un certain nombre de comportements pouvaient se modifier au contact des groupes sociaux rencontrés en prison, bouleversant ainsi pour l'individu un certain nombre de ses valeurs. Par exemple, l'habitude de vivre selon un mode de fonctionnement carcéral pouvait réduire la sensibilité du détenu, au point où les conséquences d'un danger à venir ne soient plus ressenties à la juste valeur d'une réponse psychologique que l'on attend habituellement dans de telles situations. Ainsi, certains processus adaptatifs seraient appropriés dans la culture carcérale, alors qu'ils seraient considérés dysfonctionnels en société. Cette relativité culturelle doit donc être examinée avant d'établir l'interprétation de certains symptômes. En effet, la culture carcérale aussi bien du point de vue comportemental que du point de vue lexical s'éloigne beaucoup de ce qui est habituellement observable à l'extérieur. Il faut donc s'interroger sur le sens du discours du détenu et des événements de vie qu'il relate car ils sont fonction du contexte dans lequel il les raconte. Ainsi, le contexte d'entrevue pourrait conduire les détenus à manipuler certains aspects de leur vie, en les omettant ou en les transformant. Et cela pourrait induire une mauvaise interprétation de la réalité psychique telle qu'observée dans des conditions différentes. Nous devons également nous interroger sur les effets d'interaction dans le rapport singulier entre l'individu rencontré et le chercheur. La typologie qui ne repose pas nécessairement sur une méthode d'opérationnalisation aussi précise et structurée que ne l'est la PCL-R, dépendait pour beaucoup de la subjectivité du chercheur. Il se pourrait ainsi que la question de l'adaptation carcérale qui était posée en début d'entrevue ait influencé, par la suite, la conduite de l'entrevue de la PCL-R. Il faut donc préciser que les résultats

présentés pourraient être l'effet artificiel d'une production interprétative où la cote à la PCL-R et le mode d'ajustement se soient recoupés et influencés certains résultats.

Il faut également s'interroger sur l'incidence de la haute prévalence de la psychopathie dans l'étude. Il est généralement reconnu que les détenus au profil psychopathique ont une plus grande tendance à vouloir participer à des recherches. Ainsi, un faible échantillon pourrait conduire à favoriser une mauvaise représentativité. Il importe donc d'insister sur l'aspect non généralisable de cette recherche. C'est pourquoi ces résultats exploratoires devraient être confirmés ou validés statistiquement par un plus grand nombre de détenus ainsi que par une amélioration de l'outil permettant de mesurer de façon plus objective les différents types d'ajustement carcéraux. Il faut considérer dans les futurs protocoles de recherche une mesure inter-juge. Cette mesure limiterait ainsi l'influence subjective des analyses. Il serait également intéressant d'offrir des données complémentaires à partir d'outils tels que le SCID I et II (Structured Clinical Interview for DSM IV) afin d'évaluer certains éléments co-morbides ou les autres troubles de personnalité qui peuvent également influencer le mode d'ajustement carcéral (Steinberg, 1993).

La recherche se heurte donc à plusieurs biais méthodologiques qui rejoignent en partie les complications dues à la mise en forme d'une clinique psychopathologique en milieu carcéral. Les effets de milieu ou les effets en lien à l'attribution des rôles dans le milieu peuvent constituer une difficulté majeure, notamment dans la distinction entre les pathologies chroniques et réactionnelles. Cependant, le fait d'avoir eu accès au dossier pénal a permis une meilleure fiabilité des données en les recoupant avec les informations chronologiques recueillies en entrevue. La comparaison d'un détenu à l'autre permettait également le recoupement ou la validation de certaines informations, notamment dans l'appréciation de la culture du milieu. Cette contre vérification s'imposait, notamment pour les sujets qui tentaient de duper ou de tromper le chercheur lors de l'entrevue. L'échelle de psychopathie qui inclut les items de tendance au mensonge pathologique ou de duperie et manipulation ont permis de limiter certains de ces biais d'interprétation. De plus, l'outil diagnostique de la PCL-R, qui consiste en une entrevue extrêmement structurée au cours de laquelle les interventions de l'intervieweur sont réduites au strict minimum, réduit par le fait même les risques d'erreur dans l'attribution des cotes.

Bien que cette étude présente un certain nombre de limites, elle doit ouvrir la voie vers des recherches plus approfondies, notamment sur l'impact des différents scores aux facteurs 1 et 2 dans la prédiction des risques spécifiques de problèmes de comportement institutionnel. Étant donné que les comportements psychopathiques posent des problèmes majeurs dans la population carcérale, il semble que l'évaluation à l'aide de la PCL-R puisse répondre d'un usage préventif des violences auto ou hétéro-agressives rencontrées dans le milieu.

Discussion générale

Dans le cadre de cette recherche, il était question d'analyser la dynamique des processus adaptatifs des détenus au milieu carcéral afin notamment de mieux comprendre la relation singulière que chaque détenu adoptait avec le milieu en considérant à la fois les caractéristiques environnementales, sociales et psychologiques. Il s'agissait tout d'abord de localiser les déviations adaptatives caractérisées ici, sous la forme des violences carcérales, puis, d'en appréhender les causes. Cette première analyse a permis de déterminer que l'origine de cette violence était autant reliée aux effets du milieu qu'aux particularités du détenu. En effet, un certain nombre de facteurs à la fois psychologiques et sociologiques se retrouvaient directement reliés dans cette dynamique. À partir de ces résultats préliminaires, il s'agissait également de mettre en place une méthode d'analyse qui puisse préciser ces liens de causalité. Selon le principe de la catégorisation émergente, il a été possible d'identifier des ressemblances et des différences perceptives ou lexicales dans l'appréciation du détenu à l'égard de son milieu. Il est ainsi apparu une typologie représentant des modes de socialisation carcérale. Cette catégorisation pouvait répartir les détenus selon un axe polarisant des tendances à la *prisonnérification* ou à l'*atomisation*. Ces modes d'ajustement carcéraux ont ainsi permis d'identifier différents facteurs en cause dans ces processus. Le type d'institution, le type de délit, ou l'âge du détenu semblaient largement en cause dans le mode de socialisation carcérale. Cependant, à partir d'une autre série d'entrevues qui étudiait certaines dimensions psychologiques, ce mode d'ajustement pouvait également être relié à un style de vie ou à certains traits de personnalité. Il a notamment été constaté des liens significatifs entre le mode d'ajustement et le score à l'échelle de psychopathie.

En intégrant les dimensions sociologiques et psychologiques dans le recueil des données il a été possible d'élargir le champ de vision et faire ressortir différents liens de causalité concernant la problématique des processus adaptatifs. Les éléments en cause dans la violence carcérale d'un point de vue sociologique tendaient à démontrer l'implication des facteurs privatifs et d'importation dans le mode d'ajustement carcéral.

Cependant, ces analyses ne permettaient pas de contrôler suffisamment les variables précarcérales. À partir d'une investigation méthodologique qui prenne en considération les aspects cognitifs et comportementaux ainsi que les facteurs historiques du détenu, il a été possible de dépasser ce premier modèle. Cela a notamment permis de constater que le mode d'ajustement carcéral semblait tout autant déterminé par les traits de personnalité caractérisant une certaine stabilité comportementale, et ce, malgré les effets de contexte.

Ces deux types d'observation permettent de conclure que le type d'ajustement peut varier selon l'histoire sociale et juridique du détenu, ses traits de personnalité et certaines pressions environnementales. Ainsi, plus le milieu carcéral était sécuritaire et plus la violence semblait importante. Les détenus ont tous évoqué un même sentiment concernant les différents milieux et leur niveau de violence respectif. La maison centrale était le lieu où était évoqué le plus de violence extraordinaire alors que la maison d'arrêt caractérisait un lieu où s'exprimait une violence plus ordinaire. Les centres de détention offraient les conditions de vie les plus acceptables. L'âge était également un élément primordial et invariant de ce mode adaptatif. Les plus jeunes détenus présentaient une violence de groupe plus importante alors que les plus âgés indiquaient au contraire un plus grand isolement. Ces derniers étaient plus souvent retranchés en cellule ou participaient à plus d'activité proposé par l'institution. L'expérience carcérale ou l'âge au moment du premier délit étaient également reliés au mode adaptatif. Plus le détenu était jeune au moment de son premier délit et plus l'expression de la violence dans son discours était importante. Cette variable était également associée au score à l'échelle de psychopathie. Plus le score à l'échelle était élevé et plus la violence exprimée par le détenu était grande. Cependant, le facteur qui s'imposait le plus dans la détermination de cette violence était relié aux items caractérisant un trouble de personnalité narcissique. En effet, d'après les résultats, les détenus les plus violents étaient ceux qui présentaient un score élevé au facteur 1 à la PCL-R.

Même si tous les détenus exprimaient plus ou moins une même tendance dans l'expression des phases adaptatives à l'incarcération, ils ne réagissaient pas tous de façon identique à ces injonctions privatives. Certaines dimensions psychopathologiques étaient déterminantes dans le mode d'ajustement carcéral adopté. L'augmentation du risque de violence pouvait s'expliquer selon certaines dimensions fondamentales de

personnalité tel qu'un faible contrôle de soi ; une faible régulation affective ; ou une susceptibilité narcissique aux injures. Les détenus psychopathes qui présentaient un score élevé au facteur 1 de l'échelle, offraient ce type d'organisation psychique. Dans le cas de cette pathologie, l'agir comportemental déviant, tel que le mensonge pathologique, la duperie ou la manipulation, était plus profondément enraciné pour ce type de détenus. En effet, la visibilité de ces cas était caractérisée par un discours empruntant à de la rêverie diurne et énoncé comme faisant partie de la réalité. Mais ce discours différait de la simple rêverie diurne, par son caractère impudique. Le fantasme ordinairement voilé s'exprimait chez ce menteur pathologique de façon cynique, comme s'il le vivait réellement, et cela, de manière intense. Il considérait son fantasme comme vrai ou existant. Ses productions imaginaires semblaient ressenties par l'individu comme étant la vérité. Cet individu se comportait comme si son idéal du moi était identique à lui-même, substituant à son moi, par l'imposture, l'image d'un idéal du moi plus acceptable. L'image qu'il donnait à voir était donc une image qu'il voulait se donner. Il semblait déplacer les failles d'un Moi considéré trop imparfait sur une image idéalisée. Pour Lacoste (2004), *«ce type d'imposture du Moi, sacrifie l'être au paraître, et semble régulièrement en rapport avec une dialectique faible ou trop étreinée entre le Moi et son image»*. Pour Chassaing (1999) *«tout se joue dans l'image et tout y est d'une manière essentiellement et extrêmement labile (...) Apparaît ainsi une grande labilité moiïque, parcellaire, kaléidoscopique qui semble appartenir à une certaine insuffisance de construction du moi»*. Cette conception rejoint celle de Kohut (1971), qui fait remarquer que dans les personnalités narcissiques ces individus : *«souffrent de troubles spécifiques dans le domaine du soi et de ces objets archaïques investis de libido narcissique (soi-objets) qui, étant encore intimement reliés au soi archaïque, ne sont pas sentis comme séparés et indépendants du soi»*. Ce comportement s'expliquerait donc par la fixation à une configuration archaïque du soi grandiose. En effet, ces individus qui ont atteint une cohésion du soi auraient élaboré des objets archaïques idéalisés, doués également de cohésion. Ces mécanismes seraient ainsi à comprendre dans une configuration narcissique archaïque relativement saine (le soi grandiose ou l'*imago* parentale idéalisée) mais non en lien à des mécanismes perceptibles dans la manie des grandeurs comme chez les psychotiques. Ce type d'individu se décrirait donc d'après ce concept d'idéal du moi et non de celui de moi idéal. En effet, la plupart du temps, le concept d'idéal du moi se réfère à un discours réaliste de l'individu sur ses

projets d'avenir (la rêverie diurne), alors que ce sont les projets appartenant au monde du moi idéal qui ne s'inscriraient pas dans la réalité (la folie des grandeurs). Le problème résiderait donc véritablement dans cet idéal du moi supposé être la simple réalisation d'un fantasme dans le discours, mais qui ne traduirait néanmoins pas l'image de la toute puissance du narcissisme primaire. On se situerait ainsi au niveau d'un narcissisme secondaire, ou l'équivalent en son contraire, d'un type anaclitique¹⁹, en ce sens que le psychopathe ne resterait pas fixé à une image archaïque de lui-même et qu'il posséderait dans son appareil psychique la capacité de déplacer ses objets pulsionnels. Mais ce système qui peut être présent chez tout un chacun, car à la base des processus d'estime de soi, semble ici non limité. Il paraît en effet y avoir chez le psychopathe une défaillance dans le système inhibiteur qui contraint les individus en général à exprimer cet idéal du moi de façon voilée, détournée ou refoulée.

Emprunte psychopathologique et contexte culturel spécifique

Cette analyse doit faire l'objet d'une critique relativement aux effets de contexte. En effet, l'étude qui repose exclusivement sur des individus incarcérés pourrait conduire à certaines erreurs d'interprétation car la situation d'incarcération ne permettrait pas toujours aux détenus de ressentir de façon appropriée les événements du quotidien. L'habitude de vivre selon un mode de fonctionnement carcéral pourrait venir modifier certaines caractéristiques psychologiques du détenu. Il faut souligner que la culture carcérale, aussi bien du point de vue perceptif que du point de vue lexical, s'éloigne beaucoup de ce qui est habituellement vécu à l'extérieur. Il est donc important de faire remarquer que certains psychopathes, qui connaissent le milieu institutionnel depuis le plus jeune âge, auraient pu développer des apprentissages spécifiques conduisant à diminuer la charge émotionnelle ou modifier les aspects cognitifs dans l'évaluation de certaines situations. Il ne faut donc pas négliger les aspects sociologiques, à la fois de l'histoire juridique de l'individu, de son parcours carcéral, ou du type de délit pour lequel le détenu est incriminé, car la réponse à la situation d'incarcération sera dépendante de ces variables. Cette conception psychopathologique ne doit pas concentrer en elle-même ce

¹⁹ Le type anaclitique situe l'individu dans une relation de dépendance à l'autre. À ne pas confondre avec la relation fusionnelle du sujet psychotique, où la distinction soi/autre tend à s'effacer.

malaise dans l'institution car cette réalité nosographique peut être artificiellement construite par la structure même des composantes institutionnelles. En effet, derrière cette figure emblématique du psychopathe, se pose le problème des effets privatifs de l'incarcération qui révèlent ces modes de fonctionnement psychopathologiques. Le comportement psychopathique pourrait donc se développer dans cet environnement carcéral plus que dans d'autres milieux car confrontant certaines rigidités sociales poussant l'individu dans des choix ou des retranchements rigides de postures psychopathologiques. La dynamique de la structure psychique du psychopathe pourrait s'inscrire dans cette interrelation entre l'expression du narcissisme secondaire et la structure sociale particulière de la prison. Cette pathologie doit donc être comprise dans un contexte où les valeurs et les normes carcérales peuvent influencer cette expression singulière du narcissisme.

Le milieu carcéral est un système qui favorise la honte et la culpabilité. Cette description qui semble partagée par beaucoup de détenus développe l'idée selon laquelle la valeur de l'individu ne peut devenir qu'implicite ou suggérée plutôt que révélée ouvertement. Les détenus évoquent ainsi ce masque qu'ils doivent endosser, apprenant notamment à dissimuler leur délit. Ces tentatives viseraient la revalorisation par l'effacement du geste criminel inscrit dans une mémoire collective et individuelle qui stigmatise durement ces actes. Cependant, tous les détenus ne souffrent pas de cette stigmatisation. Ils peuvent au contraire être valorisés pour leur geste criminel. Ils n'ont, de ce fait, aucune utilité à le cacher ; le milieu pour ces détenus ne favorise plus la honte, ni la culpabilité mais renforce au contraire la valorisation de l'acte criminel.

L'expression du Moi va se renforcer autour des normes admises ou rejetées dans le milieu. Cependant, malgré ces positions qui tendent vers une répression de l'expression de l'identité précarcérale, les individus restent conscients de leurs anciennes valeurs mais apprennent que le dévoilement de celles-ci peut corrompre toute une structure identitaire. Le milieu favorise donc à la fois cet anonymat, mais également en retour la quête d'une revalorisation excessive. Selon les valeurs du milieu, certains détenus vont ainsi faire état d'une symptomatologie narcissique exhibitionniste contrairement à d'autres qui adopteront plutôt un profil réservé. En effet, le narcissisme va se développer ici par l'idéalisation d'une personne ou d'un groupe qui valorise certaines valeurs et en réprime d'autres. La prison qui véhicule des règles autant formelles

qu'informelles agit : « en forçant le prisonnier à s'approcher d'un idéal, d'une norme de conduite, d'un modèle d'obéissance » (Butler, 2002). Le narcissisme peut ainsi s'exprimer plus fortement sous l'effet d'une valorisation entre détenus, de la démarcation ou la désidentification de la production discursive institutionnelle. Cependant, le processus narcissique se situe également autour de cette recherche de ne jamais se situer à la place du désir de la norme. Dans cette altérité, le détenu sera en perpétuelle construction d'un Moi qui va se configurer autour des prescriptions de rôles qui lui seront ordonnés. L'expression narcissique va donc s'élaborer selon deux modes processuels. Le détenu pourra agir, d'une part, selon l'impulsion d'une recherche de bien-être, des stimulants et des valeurs associées à l'institution. Il deviendra ainsi membre «*normal*», «*programmé*» ou «*incorporé*» selon les termes utilisés par Goffman (1961). Par ailleurs, ce narcissisme peut se caractériser par cette disposition à utiliser des moyens défendus, ou de parvenir par des fins illicites à détourner les prétentions de l'organisation relative à ce qu'il devrait faire ou à ce qu'il devrait être. Ces adaptations représentent le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement, révélant cette nature instinctive qui adapte également son comportement en fonction des normes véhiculées par les différentes sous-cultures existantes dans le milieu.

Pour s'intégrer, le détenu doit s'adapter à toutes les postures prescrites, autant celles des détenus que celles de l'organisation. Cette adaptation transparaîtra dans cette rationalité des choix de l'acteur social qui va maximiser utilement les mouvements et les discours à des fins de bien-être. Cependant, pour que cette adaptation fonctionne, elle doit viser ce contrat synallagmatique indispensable à tout rapport responsable. Cette responsabilité engage ainsi chaque partie à se soustraire aux exigences qu'implique cette relation. Dans la relation entre détenus, ce rapport s'inscrit dans ce que le détenu présente comme image, présente comme identité, mais devient en retour ce que le groupe social projette dans ses structures imaginaires. Le détenu finit par devenir ce que le groupe veut qu'il soit. Le groupe social est donc en partie responsable de l'action du détenu, par la création d'une certaine ordonnance posturale. Autrement dit, les raisons d'endosser une autre image que la sienne sont nombreuses²⁰. Cette position

²⁰ Bateson, G. dans son approche systémique apporte certains éléments de réponse quant à l'influence du milieu sur l'apparition d'une situation pathogène. Il évoque ainsi l'effet des injonctions contradictoires sur la naissance de certaines pathologies psychiatriques. Ce principe plus connu sous le terme de « double bind » traduit par double lien ou double contrainte, évoque l'existence chez le locuteur d'un double discours qui rentre en contradiction, créant ainsi la situation pathogène. L'exemple qui

posturale peut ainsi se comprendre comme un choix rationnel visant l'amélioration de ses conditions de détention, et l'acquisition de certains biens matériels. Le détenu résisterait ainsi à l'emprise carcérale en jouant le jeu du rôle attendu. Dès lors, le mensonge pourra faire figure d'un moyen de défense en réponse à un milieu menaçant. Un détenu dont l'acte criminel est stigmatisé dans le milieu pourra mentir, transformer ou minimiser les circonstances du crime dans le but d'éviter les brimades des autres détenus. Il est probable que les détenus pédophiles par exemple expriment leur détresse essentiellement sous forme de somatisation plutôt que dans l'échange afin de ne pas amener la honte sur eux, car le milieu exprime généralement des valeurs où ce type de détenus n'est généralement pas intégré.

Les caractéristiques propres à certaines sous-cultures de détenus seraient donc un des facteurs majeurs dans le développement des troubles narcissiques. Certains modes d'organisation sous-culturels accordent, par exemple, un rôle prépondérant pour les individus à se montrer les plus forts de façon ouverte pour l'emporter. Certaines sous-cultures qui évoquent un milieu reposant sur *les lois de la jungle* peuvent favoriser une expression narcissique exhibitionniste. Toutefois, dans d'autres sous-cultures où la solidarité entre détenus est favorisée, le narcissisme devra être exprimé différemment si l'individu ne veut pas se voir exclu du groupe. Dans ce cas, cette composante narcissique reposera sur le respect de la valeur des autres, ce qui va inhiber en quelque sorte la grandiosité omnipotente qui est caractéristique des pathologies narcissiques. Ce type d'organisation, où l'expression ouverte des sentiments sera restreinte, pourrait constituer une des raisons pour laquelle les symptômes de détresse de ces individus adoptent plus une voie corporelle pour s'exprimer. Un raisonnement similaire pourrait s'appliquer aux troubles anxieux. Ainsi, il semble possible d'expliquer ces différences symptomatiques par la présence de comportements culturellement et socialement sanctionnés entre détenus.

Les traits de personnalité, mêmes quand ils sont rigides ou inadaptés, devraient toujours être situés dans leur contexte de normes et de valeurs culturelles. L'expression des sentiments et la qualité des relations devraient ainsi être évaluées sur la base de

caractérise assez justement ce principe, est le paradoxe du « sois spontané ! ». L'idée étant que la situation évoquée est intenable, en ce sens que l'exigence qu'il contient rend impossible ce qui est exigé (un comportement spontané). En d'autres mots, l'individu doit faire ce qu'on lui dit, mais il doit le faire de sa propre initiative. Ceci est donc irréalisable pour la personne qui subit cette injonction. (Voir Watzlawick, 1981)

paramètres qui diffèrent d'une culture à l'autre. Certains critères externes devraient être pris en considération lors d'évaluation de troubles de la personnalité, positionnant l'individu dans ses relations avec une société définie, et selon les normes et les valeurs qui lui sont propres (Lingiardi, 1996). Il s'agit donc de considérer la psychopathologie sous un angle externe. En se situant dans cette perspective, le principe fondamental de la constitution de l'esprit humain postulera que la plasticité de la psyché de l'individu reflètera entièrement le milieu dans lequel il évolue. Les déterminants culturels joueront ainsi un rôle prépondérant dans la formation de la psychopathologie. Chaque culture, en raison des différentes valeurs, normes et institutions qu'elle véhicule, devrait posséder son lot de psychopathologies distinctes. Beck (1990) propose une théorie ancrée dans cette optique et stipule que la façon dont une situation est évaluée, à travers le traitement de l'information et les processus affectifs, déclenche ces stratégies à base phylogénétiques qui peuvent être adaptées ou inadaptées. Par exemple, un comportement de prédation pourrait être utile dans un milieu primitif, mais dans un autre environnement, il sera agressif et inacceptable et compris tel un trouble de la personnalité antisociale. Les comportements à base évolutionniste, tels que la prédation, la rivalité, la sociabilité, la fuite devant le danger, deviennent une source de problèmes quand ils sont excessifs, inflexibles et non-maitrisés dans un contexte où leur usage n'est pas nécessaire.

Ce modèle, bien qu'intéressant, ne comporte néanmoins pas suffisamment de dimensions pour représenter la réalité clinique. Cette perméabilité de l'esprit humain face aux facteurs environnementaux donne une image essentiellement passive de l'individu face aux influences externes qui agissent sur lui. Or, cette perméabilité passive quasi totale semble en contradiction avec la rigidité du fonctionnement des troubles de la personnalité et des troubles mentaux graves. Le concept de structure semble également intéressant pour véritablement comprendre l'interaction entre l'individu et son milieu. L'individu doit se comprendre dans cette capacité à se modifier. Cependant, chacun des éléments participant à cette modification doit se définir par rapport aux autres éléments. Ces approches sous tendent que toute forme d'organisation trouve son équilibre en raison de la fonction qui est la sienne. La considération du rapport qui existe entre la structure et la fonction qui la détermine passe donc par la prise en compte de l'histoire de ce rapport (Côté et al., 2005). Cet historicisme doit en effet offrir les

caractéristiques structurales qui contribuent à réguler durablement les aspects perceptifs, cognitifs attachés à un schéma identitaire donné, schéma façonné et structuré par l'exposition durable dans les conditions sociales dans lesquelles évolue l'individu. La considération d'un syndrome renvoie non pas à une organisation spécifique, mais à un agencement de différents niveaux d'organisation. L'accent n'est plus alors sur la somme de variables mais sur le type de rapports qui existent entre elles. L'argumentation devrait donc se situer sur un plan épistémologique où la nature des analyses nécessiterait de se centrer également sur les sujets plutôt que sur les variables. L'approche deviendrait holistique ou structurale et non plus linéaire. En effet, en élargissant ces conceptions au delà d'une contiguïté spatiale et temporelle, il serait possible d'induire un système structurel qui confronterait ces dimensions sociales et psychologiques au-delà d'une conception isomorphe. Dans ce contexte théorique, il serait possible d'offrir des précisions sur les modes d'interprétation étiopathogéniques des troubles observables dans le milieu. Ces conditions qui reposeraient sur un modèle structuro-génétique devraient permettre une meilleure lisibilité de l'action institutionnelle sur l'individu au-delà d'une lecture qui constate uniquement ces aspect pris séparément (Côté et al., 2005). En intégrant dans les futures recherches ce type de modèle, cela permettra une lecture plus globale de l'évaluation de l'action institutionnelle. Il serait possible d'orienter plus précisément les systèmes organisationnels permettant un changement positif des comportements déviants. Mais cela implique d'intégrer des instruments de mesure fiables qui s'inscrivent selon des mesures longitudinales.

Instruments de mesure à l'usage des pratiques institutionnelles

La classification des détenus semble être l'un des outils qui offre le plus d'efficacité pour contrer ou prévenir les problèmes de comportement en institution. En effet, les travaux consacrés à l'évaluation à l'aide d'outils précis tels que des tests de personnalité ou à partir d'entretien structuré ou semi-structuré indiquent des avantages à utiliser ces instruments (Brennan, 1987; Buchanan et al., 1986; Flanagan, 1992; Grant et al., 1998; Luciani, 2000, 2001; Luciani, Motiuk, & Nafekh, 1996; Motiuk, 1993; Motiuk & Nafekh, 1999; Taylor, 1998). Ces tests permettraient d'obtenir des données objectives pour prévoir l'inconduite dans les établissements pénitentiaires, ou pour repérer les individus

tout en spécifiant le type d'intervention à appliquer. L'application objective de la classification doit ainsi permettre d'orienter les condamnés dans un centre de détention approprié, et ce, en fonction de critère de prévention et d'évaluation du risque de violence. Plusieurs méthodes d'investigation peuvent ainsi être mises en place. Ces modes de classification peuvent notamment permettre une reconnaissance des détenus selon leur mode de fonctionnement psychologique. L'utilisation de ces protocoles d'évaluation psychologique peut permettre notamment d'évaluer le niveau de criminalité (antécédents criminels, usage de la violence, antécédents d'infraction sexuelle); la santé mentale (préoccupations relatives à l'adaptation au milieu carcéral, dépistage de troubles mentaux); et les besoins particuliers propres à chaque détenu (déficience intellectuelle et neuropsychologique, antécédents développementaux, stabilité du mode de vie, toxicomanie, personnalité et manifestation clinique, traitabilité, questions liées à la gestion du risque) (Motiuk, 1996). Ces évaluations qui visent plusieurs objectifs, permettent d'une part de mieux connaître les individus et le risque qu'ils comportent du point de vue de leur dangerosité. L'un des autres objectifs doit permettre une mise à jour des besoins du détenu en terme de traitement psychologique ou médical, mais également de remise à niveau scolaire ou professionnel. La liste des aptitudes et des besoins permettrait d'aider les détenus, le personnel et les thérapeutes à renforcer les capacités d'adaptation et à réduire l'incidence de comportements auto ou hétéro-destructifs (Scarth & McLean, 1994). Cette évaluation des risques à partir d'un jugement professionnel permettraient également la mise en place d'un système managérial de classification à l'usage de l'institution pour évaluer les risques de problèmes adaptatifs et les risques de récidive à la sortie en société (Rice & Harris, 1995; Webster et al., 1997). Ce type d'évaluation devraient également consister à intégrer la recherche à la pratique clinique. Cet objectif devrait permettre aux cliniciens travaillant en milieu psychiatrique, médico-légal et pénitentiaire d'effectuer des évaluations du risque qui tiennent compte des contraintes de temps et des autres obstacles pratiques qui peuvent se présenter à eux (Weinstein et al., 2005). De ce point de vue, il s'agit d'intégrer des outils d'analyse capables d'évaluer la capacité de l'individu à utiliser certains services d'aide à la réinsertion, et en retour évaluer les institutions dans leur capacité à vraiment intégrer le détenu à la société.

Cependant, pour que ce processus fonctionne il faut appliquer des procédés commun à l'évaluation pour tous les praticiens. C'est pourquoi il faut une approche qui indique des

spécificités précises dans la définition des critères utilisés. Il faut donc reconnaître une classification des troubles de personnalité reposant sur un langage commun. En effet, il serait difficile, voire impossible, de trouver un consensus au plan théorique sans ce principe (Widiger, 2001). Les praticiens devraient pouvoir fournir des données utilisables dans la production des analyses statistiques. Il est en effet important qu'ils fondent leurs jugements sur des corrélations fiables et transposables. Enfin, les prédictions doivent tenir compte des informations relatives à la situation carcérale (Quinsey, 1984). Cela devrait permettre d'une part une meilleure cohérence interjuges dans l'établissement des évaluations. Une plus grande facilité dans la lecture des données transversales, permettait ainsi une meilleure compréhension entre les différentes disciplines tels que les psychologues, les criminologues, les sociologues, les juristes, mais également les politiques, les directions, et surtout les employés des services pénitentiaires. Cette évaluation dans le milieu carcéral doit pouvoir répondre à la fois à des objectifs diagnostiques, thérapeutiques ou administratifs (Aubut, 1993). Ces évaluations sont en effet indispensables pour prédire les risques de dangerosité, de troubles du comportement dans l'institution, ou de récidive après la libération. Certains auteurs constatent que les prévisions relatives aux formes graves d'inconduite faites par des cliniciens et des gestionnaires ne seraient ni fiables ni exactes puisque celles-ci ne se fonderaient pas sur des données d'évaluation objectives (Kelln, Dozois, & McKenzie, 1998). Cependant, d'après Ross (1998), les variables actuarielles, qui seraient supérieures aux variables dynamiques pour prédire les comportements violents dans la communauté, seraient moins importantes pour juger de ces comportements en établissement. C'est également le point de vue de VanVoorhis (1994) qui émet une réserve quant au processus d'évaluation des comportements lorsque réalisée uniquement selon des grilles actuaires. En effet, il faut se questionner sur l'étendue et la qualité de ces expertises pour être apte à cerner et à comprendre certains comportements. Par exemple, la propension à la violence, qui est le résultat d'une accumulation de facteurs de risque, ne doit pas être reliée à un seul phénomène isolé chez la personne et ne doit pas suffire à l'imposition d'une étiquette (Monahan et al., 2001; Weinstein et al., 2005). Les instruments qui se situent à mi-chemin entre une approche quantitative et une approche qualitative doivent offrir différentes fonctions dans l'institution mais sans que celles-ci paraissent indispensables à certains corps de métier (Grann, Belfrage, & Tengström, 2000).

En effet, les rapports de pouvoir ou les rapports de force peuvent très vite venir biaiser ce type d'information pour finalement nuire à l'action thérapeutique du milieu. Il ne faut pas cesser de s'interroger sur cette percée des sciences humaines dans la gestion de l'humain et des effets iatrogènes qui posent le risque de non pas résoudre un problème, mais de le créer. La somme de ces items, qui constitue une mesure " actuarielle " probabiliste du risque que présente le détenu, doit poser la question de l'effet de surestimation privilégiant les explications internes plutôt qu'externes dans l'établissement des diagnostics. Cette surestimation du risque ou du potentiel de dangerosité peut induire à ce que les délinquants soient classés en fonction du niveau de sécurité exigé et non plus en fonction de leurs besoins en terme de protection, de soins médicaux ou de programmes. C'est pourquoi, au-delà de cette logique gestionnaire, l'entretien clinique doit demeurer l'étape indispensable par laquelle il est possible d'accéder à une compréhension du fonctionnement psychique et appréhender toute la complexité des conduites, qui ne peuvent être réduites à de simples paramètres statiques. En ce sens, l'entretien clinique doit se situer au fondement de tout test, de toute épreuve et de toute échelle, aussi sophistiqués soient-ils (Aubut, 1993). La relation clinique devrait fournir les pistes d'intervention puisqu'elle repose sur une compréhension des rapports nécessaires et non probabilistes entre les diverses variables engagées. Le problème se pose lorsque l'évaluation du risque de comportements violents se base essentiellement sur des variables qui ont cette particularité de ne pas changer avec le temps. Dans ce contexte, l'évaluation s'imprègne d'un renoncement à l'idée que le détenu puisse changer. Cette situation augmenterait les risques d'instaurer des outils de légitimité de contrôle uniquement. La mise en place d'outils d'évaluation engage donc une réflexion sur le plan de l'éthique.

Toutes les évaluations cherchent dans une certaine mesure à améliorer les conditions de détention. Cependant, elles ne peuvent échapper à l'instrumentalisation qui en sera faite. Ce concept d'instrumentalisation permet cette dénonciation du détournement d'une pratique ou d'un processus qui à la base visait un tout autre objectif dans son usage. Il s'agit d'un détournement idéologique de la recherche, ou le détournement d'une pratique sert une idéologie différente de ce que l'évaluation voulait mettre à jour (Kaminski et al., 2001). Cette question éthique et politique de l'usage des recherches dans le milieu est bien évidemment centrale. La sélection et le détournement constituent

deux modes d'exercice du pouvoir qui renvoient à la dimension stratégique de l'action. En ce sens, l'information transmise par les nouvelles méthodes de recherche doit être épargnée de toute moral car il ne s'agit que de technique. Le cadre d'application dans lequel l'outil va agir peut réduire la part d'humain au niveau désubjectivé, ou vidé de son essence instinctive. Il importe de réfléchir sur l'usage des tests et leurs finalités mais non d'en limiter la pratique. L'évaluation doit être le garant d'une position de neutralité dans l'institution en fournissant un rapport d'expertise qui puisse garantir le meilleur traitement ou placement du détenu, et cela, sans qu'elle soit perçue comme une réponse punitive.

L'enjeu est donc de se situer également par rapport à cette question matérielle de la prison, dans la mesure où elle est instrument et vecteur de pouvoir. La construction de cette production de savoir doit donc se faire dans une considération normative et réflexive de cette instrumentalisation. En effet, parler du corps du détenu en psychologie, c'est faire l'usage d'une technologie du pouvoir sur le corps (Foucault, 1975). Le pouvoir produirait du réel avant de réprimer ou du vrai avant d'idéologiser. Pour Deleuze : « *le pouvoir agirait par la violence ou par l'idéologie, tantôt il réprimerait, tantôt il tromperait ou ferait croire, tantôt police et tantôt propagande.* » (Deleuze, 1986). De cette critique de l'appareil répressif à cet appareil idéologique, il s'agit donc de faire remarquer une énonciation objective d'une construction technologique du pouvoir. Car apprendre à connaître les corps c'est mieux savoir les gérer. À partir de cette préoccupation critique il est possible de fournir une meilleure lecture du rapport entre le corps, le répressif et le pouvoir. Ainsi, les systèmes punitifs doivent être replacés dans une certaine « *économie politique* » où le corps « *est perçu comme force de production qu'il s'agit de dresser, de soumettre, et d'ordonner* » (Foucault, 1975). Pour situer cette orientation selon cet apprentissage corporel, les processus adaptatifs sont donc à comprendre à la fois en termes de dressage du corps, puis en termes de techniques du corps. Il s'agit donc de discuter de cet aphorisme Foucauldien : « *l'âme, prison du corps* », où l'âme est à considérer comme l'effet et l'instrument d'une anatomie politique. Le corps a ainsi déjà sa place avant même d'exister dans le milieu. Ce prédéterminisme révélé dans cette prescription des postures du corps découle de cette constitution du sujet qui s'inscrit dans un espace où le détenu a été préalablement nommé, désigné, identifié, et cela, dès avant son incarcération (Butler, 2002). Ainsi, il est utile de voir comment dans ce contexte, le type de délit, celui qui est constitué et créé par la loi,

oriente par la suite le rapport du détenu au milieu. Et comment cette nouvelle identité pénale reconstitue, reconfigure l'individu aux yeux de l'autre social. Ainsi, la personnalité ou les particularismes identitaires façonnés selon un processus de stigmatisation pénal doivent venir briser les forces instinctives du sujet. Cette influence du milieu vient renforcer certains traits de personnalité afin de faire fléchir certaines déviations profondes. La prison est donc cet instrument de pouvoir où la science est l'un des outils principaux légitimant ce processus de transformation. Autrement dit, ce regard scientifique est ce tiers qui substitue dans la conduite du détenu la morale à l'instinct, tout en fournissant à l'action institutionnelle toute sa légitimité.

Annexe A

Feuille de consentement

Feuille de consentement

Modalités de la recherche et durée de la rencontre :

Cette recherche, intitulée *Dynamique des processus d'adaptation au milieu carcéral français*, vise à décrire et comprendre les processus d'adaptation que les détenus mettent en place, pour s'intégrer au milieu carcéral en général, et plus spécifiquement à la sous-culture carcérale.

Cette investigation nécessite l'usage d'un **questionnaire socio-démographique** (temps de passation : 10mn), d'un **test psychologique de personnalité** (temps de passation : 15mn) et d'une **entrevue** concernant l'adaptation au milieu carcéral (durée 1 heure environ). Au début de chaque entretien la personne rencontrée reçoit, toutes les explications concernant cette recherche ainsi que toutes les modalités qui garantissent la confidentialité des informations recueillies. **Le temps de la rencontre est donc, de 1h30 environ.**

Garantie de la confidentialité des informations :

Toutes les informations recueillies lors de la rencontre seront conservées de façon anonyme et confidentielle. Elles ne seront utilisées qu'à l'usage de la recherche. Les entretiens seront enregistrés sur bande magnétique. Ces bandes magnétiques seront conservées sous clé dans un lieu sûr et ne seront accessibles qu'à la personne effectuant la recherche. Elles seront détruites à la fin des travaux. Aucune information personnelle ne sera divulguée.

Aucunes informations recueillies ne seront jamais transmises au milieu pénitentiaire ou à tous organismes que ce soit, et ils ne serviront qu'à l'usage personnel de l'étudiant **Manuel Cabelguen** dans le cadre de sa thèse de doctorat à l'Université de Rennes II. Aucune autre personne n'aura accès à ces informations. Par ailleurs, la transmission des informations pour la publication de la thèse ou toutes autres publications scientifiques sera elle aussi anonyme.

La participation à cette rencontre n'entraînera aucune conséquence positive ou négative sur les conditions de détention ou sur le dossier du détenu.

Le consentement pour poursuivre l'évaluation peut être retiré par la personne participante à tout moment sans donner de raison et sans encourir aucune responsabilité ni conséquence.

Je soussigné, **Manuel Cabelguen**, déclare m'engager à préserver absolument toute la confidentialité et l'anonymat pour toutes les informations concernant la personne rencontrée.

Je soussigné, , déclare avoir lu et compris le dossier d'information pour l'étude susnommée. J'ai reçu des réponses satisfaisantes aux questions concernant ma participation à cette étude. J'y participe donc volontairement. Je peux à tout moment retirer mon accord de participation à cette étude sans avoir de raisons à donner.

Ma signature ci-dessous indique que j'ai lu les informations concernant l'étude, que j'ai discuté de l'étude avec le chercheur. J'accepte l'étude telle que présentée et j'accepte de participer.

Fait à , le , **en 2 exemplaires** ⁽²¹⁾.

Signature de la personne rencontrée

Date

Signature de l'étudiant chercheur

Date

²¹ Exemple à conserver par le participant.

Annexe B

Entretien semi-directif

Entretien semi-directif

Tous les entretiens commençaient avec une question d'ordre général sur l'ensemble du parcours carcéral. Il s'agissait de construire une fresque chronologique de la première incarcération à aujourd'hui.

« J'aimerais reprendre avec vous l'ensemble de votre parcours carcéral, en commençant par votre première incarcération. »

- Racontez le premier jour d'incarcération
 - Le rapport avec les autres détenus
 - Le rapport avec les membres du personnel carcéral
 - Le contact avec la famille

- Racontez les premiers six mois
 - Le rapport avec les autres détenus
 - Le rapport avec les membres du personnel carcéral
 - Le contact avec la famille

- Reprendre ces mêmes questions pour la situation actuelle
 - Le rapport avec les autres détenus
 - Le rapport avec les membres du personnel carcéral
 - Le contact avec la famille

Quels seraient les changements sur votre comportement que vous auriez pu observer entre la phase pré-carcérale ou encore lors des différentes phases carcérales (isolement, transfert, rapport disciplinaire...) ? Indiquer les différences entre vous avant et après l'incarcération. Comment vous ressentez ces changements ?

Quelles ont été les difficultés rencontrées dans le milieu carcéral ?

Comment vous vous êtes adaptés à ces situations ?

Annexe C

Fiche signalétique

Date :

Id° :

Fiche signalétique

1=très satisfaisant ; 2=assez satisfaisant ; 3=satisfaisant ; 4=assez insatisfaisant ; 5=très insatisfaisant

Informations sur la personne :

- a) Âge :
- b) Poids :
- c) Taille :
- d) Niveau de scolarité :
- e) Origine :
- f) Hygiène :

Accès au douche autorisé / semaine :

Nombre de douche / semaine :

Informations pré-carcérales :

a) Situation familiale :

État civil :

Nombre d'enfants :

Rapport avec ses enfants :

1—2—3—4—5

Rapport avec le conjoint :

1—2—3—4—5

Rapport avec les parents :

1—2—3—4—5

Père :

1—2—3—4—5

Mère :

1—2—3—4—5

Autre :

1—2—3—4—5

b) Profession :

Niveau de qualification professionnel :

Période d'inactivité un an avant le délit (chômage, RMI) :

c) Fumeur de tabac (nombre de paquet / jour):

d) Consommation de drogue ou prescription de psychotrope (type) :

e) Jeux (type et nombre de participation / semaine):

Informations carcérales actuelles :

a) Situation familiale :

État civil :

Contact avec les parents : Nombre de visites / mois :

Nombre d'appels téléphoniques / semaine :

Contact avec sa conjointe : Nombre de visites / mois :

Nombre d'appels téléphoniques / semaine :

Contact avec ses enfants : Nombre de visites / mois :

Nombre d'appels téléphoniques / semaine :

Autres contacts :

b) Situation économique actuelle :

Travail :

Temps de travail (nombre d'heure/semaine):

Rémunération / h :

c) Consommation de drogue (type):

d) Fumeur tabac (nombre de paquet / jour):

e) Jeux (type et nombre de participation / semaine):

f) Dettes (int/ext de la prison):

Type de dette (drogue, jeux, frais de justice, crédit à la consommation) :

g) Contact avec les détenus :

Emplacement de la cellule (ex. rangée en fonction du délit) :

Nombre de co-détenus :

Nombre de contacts (échanges verbaux) avec les autres détenus par jour :

dans la cellule :

1—2—3—4—5

dans la rangée :

1—2—3—4—5

dans les lieux de vie ou les salles communes :

1—2—3—4—5

sur le lieu de travail :

1—2—3—4—5

e) Contact avec le personnel :

Nombre de contacts (échanges verbaux) par semaine avec les employés

correctionnels :

dans la cellule :

1—2—3—4—5

dans la rangée :

1—2—3—4—5

dans les lieux de vie :

1—2—3—4—5

Nombre de fouille / mois :

Dossier criminel :

a) Type de délit :

b) Durée de la sentence :

c) Temps de détention provisoire :

d) Temps de détention depuis le prononcé de la peine :

e) Temps de détention dans ce centre :

f) Temps d'incarcération restant :

- g) Âge au moment de l'incarcération :
 h) Âge au moment du délit :

Dossier disciplinaire :

- a) Type de rapport disciplinaire :
 b) Nombre de rapport :
 e) Isolement :
 Nombre de jours passés en isolement :
 Nombre de placements en isolement :
 f) Évasion ou tentative d'évasion :
 e) Échec de la mise en liberté sous condition :

- h) Victime d'agression :
 i) Tentatives de suicide :
 j) Antécédents psychiatriques :
 k) Troubles somatiques :
 l) Trouble du sommeil :
 m) Antécédents criminels

Lieu de l'incarcération						
Date début/fin	/	/	/	/	/	/
Type de délit						
Age						

Perspectives post-carcérales

- a) Date de libération :
 b) Projet à la sortie :
 familial :
 professionnel :

Déroulement de l'entrevue

- Façon dont la personne a été sélectionnée pour l'entrevue :
 Lieu de l'entrevue:
 Durée de l'entrevue :
 Conditions de l'entrevue :
 concernant la coopération :
 concernant la crédibilité :
 concernant la loquacité :

1—2—3—4—5
 1—2—3—4—5
 1—2—3—4—5

Annexe D

Mode d'ajustement carcéral

Type 1. *Détenus caractérisés principalement par de fortes valeurs rejetant l'autorité carcérale et ses principaux représentants. Ces détenus percevaient l'univers carcéral entre d'un côté des proies et de l'autre des prédateurs. Ils évoquaient aussi l'importance de faire partie des plus forts dans un environnement où c'est la loi de la jungle qui prédomine. On observe chez ces détenus des comportements hétéro-agressifs aussi bien contre les autres détenus que le personnel pénitentiaire. Aussi ils semblaient plus à risque de participer à divers trafics dans le milieu et montraient une plus grande consommation de substances psychoactives. On observait également des comportements auto-agressifs, caractérisés par des automutilations et des tentatives de suicide le plus généralement à des fins instrumentales.*

Type 2. *Ces détenus indiquaient appartenir à des groupes adhérant à des valeurs communes, où ils rejetaient l'autorité en général et stigmatisaient des détenus en particulier. Cependant, ce groupe offrait une capacité à tolérer d'autres systèmes de valeurs. Ainsi, ils semblaient respecter davantage les différentes formes autoritaires, que ce soit du côté des détenus ou du côté des surveillants, pouvant trouver chez eux à la fois une source de protection et un moyen de répondre à certains besoins. On observe pour ce type de détenus une forte composante antisociale dans le discours, faisant remarquer des violences de groupe, mais le plus généralement des insultes ou provoquant des situations qui pouvaient être dangereuses pour les autres détenus. Néanmoins, il y avait un niveau de risque moindre de violences physiques sur les détenus ou les surveillants. Nous constatons également une participation à des vols, des trafiques et du racket commis généralement en groupe.*

Type 3. *Détenus qui ne participaient à aucunes violences, ni aux trafiques. Cependant, bien que différents des groupes de détenus antisociaux, ils réussissaient néanmoins à acquérir un certain respect, qui suffisait à les mettre à l'abri des violences physiques ou du racket surtout attribuable à leur habilité sociale. Ces mêmes habilités sociales qui permettaient d'améliorer leur rapport interpersonnel avec les autres détenus favorisaient également un bon rapport avec les membres du personnel. On observait pour ce type de détenus peu de troubles du comportement, ne faisant remarquer aucunes violences ou de comportements dangereux. Ces détenus évoquaient néanmoins parfois plus de troubles d'adaptation au début de l'incarcération notamment en ce qui concernait la séparation avec le milieu extérieur. Par la suite ils avaient généralement une bonne adaptation au milieu et semblaient trouver suffisamment de soutien avec les autres détenus pour faire face aux contraintes carcérales.*

Type 4. *Constitue un groupe de détenus plus vulnérable, se considérant le plus souvent comme des victimes, se décrivant comme faibles ou fragiles, subissant avec résignation les diverses agressions verbales quotidiennes, et parfois les agressions physiques. Ces détenus vivaient également une forte stigmatisation où pour se préserver, ils choisissaient de se retirer en cellule. Vis-à-vis de l'autorité carcérale, ils présentaient dans leur discours une plus grande volonté de chercher une proximité avec les surveillants, notamment pour leur garantir une meilleure protection. Ces détenus évoquaient des troubles de l'adaptation évoquant des plaintes somatiques, une humeur dépressive et du retrait social. Ces troubles étaient également stables durant tout le parcours carcéral.*

Annexe E

Items de l'échelle de psychopathie de Hare (PCL-R)

1. Loquacité et charme superficiel (*facette 1*)
2. Surestimation de soi (*facette 1*)
3. Besoin de stimulation et tendance à s'ennuyer (*facette 3*)
4. Tendance au mensonge pathologique (*facette 1*)
5. Duperie et manipulation (*facette 1*)
6. Absence de remords et de culpabilité (*facette 2*)
7. Affect superficiel (*facette 2*)
8. Insensibilité et manque d'empathie (*facette 2*)
9. Tendance au parasitisme (*facette 3*)
10. Faible maîtrise de soi (*facette 4*)
11. Promiscuité sexuelle
12. Apparition précoce de problèmes de comportement (*facette 4*)
13. Incapacité de planifier à long terme et de façon réaliste (*facette 3*)
14. Impulsivité (*facette 3*)
15. Irresponsabilité (*facette 3*)
16. Incapacité d'assurer la responsabilité de ses faits et gestes (*facette 2*)
17. Nombreuses cohabitations de courte durée
18. Délinquance juvénile (*facette 4*)
19. Violation des conditions de mise en liberté conditionnelle (*facette 4*)
20. Diversité des types de délits commis par le sujet (*facette 4*)

Facette 1 = Relation interpersonnelle et affective

Facette 2 = Relation affective

Facette 3 = Style de vie

Facette 4 = Comportement antisocial

Facteur 1 (facette 1 & 2) = relation interpersonnelle et affective

Facteur 2 (facette 3 & 4) = Déviance sociale

Annexe F

Étude de cas

30 ans

8 année de scolarité

Célibataire avec un enfant non déclaré

Incarcéré actuellement pour escroquerie à 18 mois de prison

Depuis le prononcé de la peine il a effectué 14 mois de prison et 6 mois dans ce centre de détention. En tout ça lui fait 9 peines d'incarcération, cumulant ainsi 4 ans et 10 mois de prison.

Lors de l'entrevue, le sujet présente une attitude détendue, visiblement très intéressé par l'étude et exprimant une réelle motivation à raconter ses histoires personnelles. Il va présenter tous les évènements sur le même ton ou la même intensité, sans montrer de composantes de gêne à l'égard de son implication dans les délits ou encore ne faisant remarquer aucun investissement affectif différencier selon les personnes de son entourage impliqué dans ces délits.

Relation familiale

Le sujet est originaire de la région de Caen. Il a été élevé par ses deux parents naturels, avec une sœur plus jeune que lui et deux demi-frères plus âgés d'une dizaine d'année. Le climat familial est décrit comme agréable, sans violence, ni abus. Il dit qu'il respectait les règles familiales : « J'ai toujours respecté l'autorité du père, même maintenant ». Cependant derrière l'impression qu'il nous donne de son attitude au sein de la famille, il nous fera part de différents éléments qui laissent à penser la présence d'une attention déficitaire et de troubles d'hyperactivité (ADHD). En effet il nous fera part d'avoir subi lors de son enfance, une mésothérapie²² « pour traiter les nerfs ». Les seuls problèmes familiaux relatés en entrevues étaient le fait d'avoir jeté, à une occasion, une pierre au niveau de la tête de sa sœur. Finalement, les relations avec les membres de sa famille semblent en apparence normale. Cependant, malgré les demandes répétées de préciser les aspects qualitatifs de ces relations, il fournira peu d'éléments, pouvant être interprétable par une absence d'investissement affectif à leur égard, ou un certain détachement.

Scolarité

Les informations concernant ses troubles ADHD à l'enfance coïncident avec d'autres troubles de comportement observés durant la même époque à l'école. Il indique ainsi avoir été renvoyé de collèges suite à des « écarts de comportement ». Ce renvoi est ici attribuable au fait qu'il aurait « tapé une ou deux fois sur des enseignants ». Il dira que ses problèmes de comportement auraient débuté en CM1 vers l'âge de 9 ans. Pour mieux comprendre ces événements problématiques dans sa scolarité, nous lui avons demandé de nous raconter quelques exemples concernant la discipline en classe. Il nous dira que cela a commencé lorsque son enseignante du primaire a voulu lui taper

²² La mésothérapie est une technique de traitement par micro-injections sous-cutanées de produits actifs.

dessus, il se serait alors défendu et c'est là qu'il l'aurait frappée. Par la suite, au collège, le mari de cette enseignante n'était autre que le directeur de l'établissement. Ainsi, il expliquera avoir été tout de suite stigmatisé par le directeur ainsi que par les autres professeurs. C'est comme ça qu'il expliquera les raisons de son mauvais comportement. Aussi, il va redoubler sa 6^{ème}, puis sa 7^{ème} année de scolarité. Finalement, il arrêtera l'école après sa 8^{ème} année. Pendant cette période il évoquera avoir fait à plusieurs reprises de l'école buissonnière et s'être battu de nombreuses fois contre d'autres élèves. Pour lui c'était le fait d'être tout petit qui l'amenait plus facilement à vivre ces altercations. Il se présente ainsi comme la victime des circonstances, où il dit répondre aux violences qui lui sont infligées : « sans compter les cailloux que je jetais dans le visage des autres, comme de mettre des cailloux dans les boules de neige, parce que j'appréciais pas que l'on me jette des glaçons ». Parmi ces bagarres, il aura blessé sérieusement quelqu'un en lui jetant un ballon de basket en pleine tête parce qu'il lui aurait mal parlé : « il a dû faire une hémorragie, un truc comme ça. Mais je savais pas qu'il venait de se faire opérer des sinus. Donc il est retourné à l'hôpital ». En tout, pendant sa scolarité il nous dira sans trop de précisions avoir été renvoyé 2-3 fois de 3 à 5 jours. D'après tous ces éléments, nous pouvons considérer que le sujet a présenté durant son enfance de sérieux troubles de comportements qui ont débuté avant l'âge de 12 ans.

Activité professionnelle

Après sa scolarité vers 15 ans, il entreprend un apprentissage en pâtisserie, mais va l'interrompre suite à une altercation avec son patron. Il précise que ce dernier lui aurait tapé dessus, et qu'il aurait alors répliqué, mais il nous dira qu'il n'aurait pas dû taper dessus, non par remords, mais par rapport au prud'homme car il ne pouvait dès lors plus se plaindre pour obtenir certains avantages qui lui étaient dus. Par la suite, il réalisera un apprentissage en mécanique chez son oncle. Il arrêtera rapidement car d'après lui, on lui demandait de faire des tâches qui ne correspondaient pas à la fonction de mécanicien. En effet la femme de son oncle faisait « pression » sur lui pour qu'il fasse son jardinage. Ne supportant pas cette situation, il partira finalement du jour au lendemain sur un coup de tête. Cette période où il a réalisé ses stages est également marquée par d'autres événements où il nous dira qu'à ses 17 ans ½, il aurait fait une « bêtise » qui l'aurait conduit dans un foyer pour jeune délinquant. Il dira avoir mis le feu dans ce foyer, et agressé plusieurs personnes. En tout il y restera 3-4 mois. Ensuite il fera son service militaire, appréciant l'expérience. Néanmoins il nous confiera avoir eu un problème avec le sergent, le conduisant à faire de la détention. Après son armée, son expérience professionnelle se résume à la réalisation de travaux d'intérêt général (TIG) comme nettoyer les plages, faire de l'encadrement de tableau dans un centre pour jeunes délinquants où il se considérait un peu comme l'éducateur, devant superviser les plus jeunes. Il obtiendra ensuite un contrat emploi solidarité (CES) pendant 6 mois comme agent d'accueil dans un club sportif. Puis il exercera des petits emplois non déclarés. Et pendant deux ans ½ il sera DJ dans une boîte de nuit, également sans être déclaré. Pendant cette période il adoptera un style de vie mêlant le festif et les excès de drogues. En tout, de 18 ans à 30 ans, il aura beaucoup de périodes sans emploi, 8-9 ans environ, où il vivra surtout de trafic de drogue (héroïne, cocaïne, ecstasy, cannabis). Il nous dira également qu'à partir de 25 ans il aura toujours fait les demandes de RMI (Ressources minimums d'insertion).

Concernant son comportement au travail, il révélera avoir quitté des emplois très rapidement, comme cette fois où au bout d'une heure seulement il quittait un petit emploi d'intérim parce que le chef lui aurait fait une réflexion qu'il n'aurait pas appréciée. Aussi, il dira enregistrer rapidement les règles de travail, sans qu'il y ait besoin de les répéter deux fois, ce qui aurait tendance à l'irriter, du fait de ne pas être compris comme une personne compétente. Ce type de comportement l'aurait également conduit à adopter des attitudes parfois impulsives dans divers contextes professionnels. Ce qui rejoint également des aspects irresponsables observés notamment par des absences au travail : « je préfère ne pas y aller du tout et ne pas prévenir plutôt que de se prendre la tête avec le patron ». Concernant les travaux qu'il aimerait réaliser dans le futur, il nous parle d'un emploi de pigiste dans un journal et cherche à intégrer l'activité journalière offerte par le centre de détention. Mais plus loin, il nous dira que pour lui ce n'est pas très important d'avoir un travail, il dira en ses termes, qu'il ne veut pas suivre la carotte (les services offerts pour la réinsertion). Ses projets en sortant seraient de faire du placoplâtre, mais toujours non déclaré, pour ne pas avoir à payer les impôts; puis après 6 mois, il aimerait prendre des vacances. En définitive il ne donne pas vraiment de projet stable à long terme.

Relations interpersonnelles

Actuellement, il n'a aucun parloir, choix qu'il a instauré délibérément. Il dit néanmoins avoir quatre amis proches mais sans nous dire dans quelles circonstances il les a connus, ni évoquer une seule histoire, des noms ou certaines caractéristiques qui puissent exprimer un attachement réel à leur égard. Plus tard dans l'entrevue, il finira par nous dire qu'il a un seul ami, un espagnol de 41 ans, mais qui serait avant tout un ami des parents. Quand nous lui demandons ce qu'est un ami pour lui, il nous dira que « c'est quelqu'un qui est là quand on en a besoin ».

Relation de couple

Il affirme assez spontanément avoir connu beaucoup de femmes dans sa vie, et pourrait, s'il n'était pas incarcéré, avoir des relations avec 30-35 filles différentes qu'il connaît plus ou moins mais avec qui il a gardé des contacts. Parmi ces relations il s'agirait en majorité de prostituées, « j'ai beaucoup de copines qui font ce métier (...) je fréquente ce milieu depuis l'âge de 17ans ». Néanmoins il dira avoir fréquenté plus longuement deux filles. Cependant ces relations restent superficielles et font plus l'objet de proxénétisme. La première cohabitation, pendant laquelle il avouera avoir eu de nombreuses infidélités, durera deux ans. Quand nous lui demandons s'il se considérait en amour avec elle, il nous dira qu'il la considérait plus comme un soutien d'aide : « je l'aimais bien, elle me rendait service ». Avec la seconde femme, également prostituée, il cohabitera deux ans et aura un fils. Mais cette relation ne durera pas, il l'a trouvait autoritaire : « elle n'aimait pas que je rentre à n'importe quelle heure ». Concernant la possible situation de proxénétisme, il nous fera part à ce propos qu'elle lui donnait de l'argent pour éviter qu'il ne s'en fasse avec ses délits, renforçant cette apparente bonne figure. Concernant son fils, il dit avoir des contacts, mais néanmoins refuse de lui donner une pension alimentaire, car il estime que « la mère a des aides, alors qu'elle se débrouille avec ». Il dira également qu'il ne voulait pas « polémiquer sur des papiers ». Sa relation avec les femmes reste donc très superficielle, et comme pour ses relations

amicales, elle doit être empreinte d'un intérêt matériel : « les femmes c'est des poupées par catégorie ».

Parcours criminel

Son parcours criminel nous est tout d'abord décrit comme prioritairement dirigé autour d'une problématique de consommation de drogue. Il dira avoir commencé à prendre de l'alcool à l'âge de 17 ans sur la base d'une fréquence de trois mois. C'est après l'armée, soit vers ses 19-20 ans qu'il aurait augmenté sa consommation avec en plus une consommation de cannabis. À l'âge de 23 ans, il essaiera l'héroïne et la cocaïne soit en la fumant ou par voie nasale, mais jamais par voie intraveineuse. Pour lui, cette consommation était avant tout, récréative. Aussi, pour se procurer cette drogue, il participait à des trafics entre la Hollande et la France. C'est d'ailleurs ce qui l'aurait amené à faire plusieurs séjours en prison. Mais ses passages répétés en prison n'auront pas d'effet, et il dira avoir continué sa consommation même à l'intérieur.

Cependant son comportement criminel ne se limite pas uniquement à la consommation. Le sujet nous fera part d'événements concernant un certain nombre de comportements dangereux vis-à-vis des autres personnes. Il aurait ainsi torturé, séquestré une personne. La victime aurait été l'auteur du viol de sa sœur, où suite à la relaxe du supposé agresseur, il aurait voulu faire justice lui-même. Si nous lui demandons de parler de sa victime, il nous dira que c'était mérité; « si c'était à refaire, je le referais ». Ce comportement violent a également été réitéré dans d'autres circonstances où il aurait notamment donné des coups de couteaux à des inconnus en pleine rue. Un soir dans la ville de Caen, on lui aurait demandé des cigarettes. Il se serait alors senti menacé et aurait donné des coups de couteau : « Quand ça va arriver, je pressens les choses. C'est lui qui aurait commencé. J'ai préféré planter, plutôt qu'être planté ». Il évoquera également une autre histoire où il aurait tiré avec une arme sur une foule, et avoir blessé une personne à la jambe; « mais c'est rien ». Concernant ces bagarres il semble perdre facilement le contrôle de lui-même; « vaut mieux que l'autre s'en aille, parce que j'arrête pas ». Ces différentes altercations en lien à un comportement bagarreur lui vaudront différentes blessures comme un tympan percé, des côtes cassées ou des yeux au beurre noir. Cette cruauté, cette insensibilité, ce manque d'empathie ou de contrôle de soi est également appuyé par d'autres histoires où il nous racontera avoir déjà tué intentionnellement un chat et avoir fait un civet de lapin pour se venger des propriétaires du chat. Mais toutes ces histoires paraissent sur l'instant fantasques.

Ce ton faisant penser à un jeu théâtral, apparaît également dans des situations d'escroquerie où il dira prendre un réel plaisir à manipuler et voir les gens abusés se rendre complices de ses duperies : « c'est beau quelque part ». Il nous dira qu'il ment bien, et qu'il fait généralement cela dans un but bien précis. « Je mens pour ce qui va me rapporter ». Il se dit également bon manipulateur : « dans ma spécialité, je veux pas dire que j'excelle, mais je me débrouille bien. » Ce côté manipulateur s'observe déjà à ses 15 ans où il se faisait passer pour une personne d'église pour récolter des fonds.

À la même époque, il aura également été arrêté pour des vols, et aura 2-3 inculpations étant mineur. Ce comportement va semble-t-il perdurer notamment dans sa façon d'aborder les aspects financiers dans sa vie. Nous retrouvons ainsi un style de vie surtout marqué par une volonté d'acquérir les biens de manière illégale. Ainsi, il nous apprendra qu'il a contracté des dettes après avoir volé du matériel informatique dans plusieurs magasins à l'aide de faux chèques. Il nous dira par la suite qu'il avait été

arrêté non pas pour ce délit car les ordinateurs n'auraient jamais été retrouvés, mais pour deux chèques volés mis sur son compte mais sans savoir qu'ils étaient volés, refusant ainsi d'admettre sa responsabilité dans son implication à ce trafic de faux chèques auquel il se vantait pourtant, juste avant, d'avoir fait partie. D'autres faits se conjuguent avec ce comportement parasitaire et manipulateur, tels que le fait d'avoir conservé sa boîte aux lettres chez ses parents afin de pouvoir toucher le plafond du RMI malgré qu'il vivait au même moment du travail au noir.

La délinquance est très ancrée dans son style de vie, ayant pour ainsi dire toujours vécu du crime. D'ailleurs, la durée la plus longue sans avoir commis de délit, est de deux ans. Mais plus loin il nous fera part que c'est surtout parce qu'il avait eu de la chance et qu'il avait été plus malin que la police.

Adaptation carcérale

Il dira ne jamais avoir eu de problèmes d'adaptation en prison, juste quelques altercations avec d'autres détenus : « mais c'est rien, c'est pas la fin du monde, des coups, des insultes, des choses avec les cigarettes ». Néanmoins, le comportement violent exprimé à l'extérieur n'est pas autant perceptible dans le milieu carcéral : « quand je suis en prison, je suis plus calme (...) dehors je suis toujours en activité, je suis comme un volcan ». Mais il nous dira qu'au-delà cette composante explosive du comportement, il sait faire un calcul des risques qu'il peut prendre dans certaines circonstances. Aussi, ce calcul dérive assez rapidement sur des aspects de manipulation; « J'évalue ce qui va en ma faveur (...) je trouve toujours quelqu'un pour faire mes affaires ». En effet il semble que son comportement manipulateur, ses types de délit, son âge et sa connaissance du milieu carcéral semblent bien lui servir pour réussir à avoir des conditions de détention acceptables avec les autres détenus. Aussi, il se plaint plus du manque de cigarette, et des différents problèmes avec certains surveillants qui nuisent parfois à ses trafics avec les cigarettes ou la drogue. Néanmoins, actuellement il nous dit ne plus consommer parce qu'il aurait fait des crises d'angoisse avec le cannabis. Et suite à un rapport disciplinaire concernant une simulation d'absorption de son traitement au subutex, il aurait eu une coupure de son traitement, ce qui l'aurait amené à complètement arrêter. Pour justifier le fait d'avoir dissimulé le produit, il nous dira qu'il préférerait le « sniffer ».

En définitive il n'a jamais exprimé de composante dépressive aussi bien dans le milieu carcéral que dans le milieu extérieur. Il n'aura pas non plus de troubles anxieux ou de l'humeur.

Éléments du dossier

- Usage de chèque contrefait ou falsifié, escroquerie.
- Violence sur ascendant légitime (ici sa mère), naturel ou adoptif sans incapacité, violence aggravée par deux circonstances (avec un couteau), suivie d'une incapacité n'excédant pas huit jours, dégradation ou détérioration grave d'un bien appartenant à autrui. (8 mois ferme)
- Vol et tentative.
- Vol avec violence (5 mois).
- Dégradation du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes (1 mois de sursis).

- Port prohibé d'arme, munition ou leurs éléments de catégorie 4 (1 mois de sursis).
- Importation non déclarée de marchandise prohibée (9 mois).
- Acquisition, détention et offre ou cession non autorisée de stupéfiants (1 an).
- Vol (5mois).
- ILS (4 mois).
- Violence avec usage ou menace d'une arme sans incapacité (2 mois).
- Port prohibé d'arme, munitions.
- Dégradation ou détérioration du bien d'autrui (chez ses parents) (5 mois).
- Port prohibé d'arme.
- Vol.
- Vol aggravé.
- Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique suivie d'incapacité n'excédant pas huit jours (8 mois).

Délinquance juvénile : 2-3 inculpations étant mineur pour des vols et des escroqueries.

Analyse

Facteur 1 :

Relation interpersonnelle : Le sujet a une bonne présentation, il est bien articulé, et a une bonne estime de lui-même. Néanmoins il présente des relations interpersonnelles très instables et peu investies. Il démontre notamment dans ses relations de fortes composantes à la manipulation et au mensonge, ou à des exagérations. Le lien qu'il établit avec les autres en général est marqué d'une affectivité peu développée, soutenue notamment par une forte promiscuité sexuelle et des relations de couple surtout sous une forme parasitaire.

Affectivité : Il ne fourni aucun élément de remords ou de culpabilité et n'offre à l'égard de ses victimes aucune compassion, se présentant bien plus comme la victime des évènements. Néanmoins, il reconnaît la responsabilité des actes qu'il a commis, et démontre une certaine forme de perversité à vouloir choquer son interlocuteur en racontant parfois des histoires très improbables de tortures ou de sévices.

Facteur 2 :

Style de vie : Le sujet présente un style de vie très consistant orienté sur des valeurs hautement antisociales. Il recherche beaucoup les stimulations dans la vie, et n'apprécie pas beaucoup d'être statique, il aime que ça bouge tout le temps et rapidement sans penser au lendemain ou aux conséquences. Il a une tendance à parasiter et profiter du système, ou des gens qui l'entourent. Forte irresponsabilité.

Antisocialité : Montre une faible maîtrise de soi, pouvant facilement présenter des comportements violents. Il présente des troubles du comportement ayant débutés très tôt, et s'étant renforcés, diversifiés et aggravés avec l'âge.

Cote d'adaptation carcérale : T2

Hare PCL-R: 2nd Edition
Robert D. Hare, Ph.D.

Name: Sujet 1 (38-40)
Rater: _____

Age: 30 Gender: M F
Date: ____ / ____ / ____
 mm dd yyyy

Ratings should be made while reviewing the criteria found in the PCL-R: 2nd Edition Rating Booklet or Technical Manual. Circle the appropriate rating to the left of each item. For items 17–20, refer to the notes provided below. **Step-by-step instructions to complete this form can be found in chapter 2 of the PCL-R: 2nd Edition Technical Manual.**

No	Maybe	Yes	Omit	
0	<u>1</u>	2	X	1. Glibness/Superficial Charm
0	<u>1</u>	2	X	2. Grandiose Sense of Self Worth
0	1	<u>2</u>	X	3. Need for Stimulation/Proneness to Boredom
0	1	<u>2</u>	X	4. Pathological Lying
0	1	<u>2</u>	X	5. Conning/Manipulative
0	1	<u>2</u>	X	6. Lack of Remorse or Guilt
0	<u>1</u>	2	X	7. Shallow Affect
0	1	<u>2</u>	X	8. Callous/Lack of Empathy
0	1	<u>2</u>	X	9. Parasitic Lifestyle
0	1	<u>2</u>	X	10. Poor Behavioral Controls
0	1	<u>2</u>	X	11. Promiscuous Sexual Behavior
0	1	<u>2</u>	X	12. Early Behavioral Problems
0	1	<u>2</u>	X	13. Lack of Realistic, Long-Term Goals
<u>0</u>	1	2	X	14. Impulsivity
0	1	<u>2</u>	X	15. Irresponsibility
<u>0</u>	1	2	X	16. Failure to Accept Responsibility for Own Actions
0	1	<u>2</u>	X	17. Many Short-Term Marital Relationships*
0	1	<u>2</u>	X	18. Juvenile Delinquency**
0	1	2	<u>X</u>	19. Revocation of Conditional Release**
0	1	<u>2</u>	X	20. Criminal Versatility***

* If age is under 30 years: 0 = 0–1, 1 = 2, 2 = 3 or more, X = Omit.
If age is 30 years or over: 0 = 0–2, 1 = 3, 2 = 4 or more, X = Omit.
** 0 = no offenses, 1 = minor offense, 2 = major offense, X = Omit.
*** 0 = 0–3, 1 = 4–5, 2 = 6 or more, X = Omit.

Prorating Tables

Instructions: Use these tables to prorated scores when items have been omitted. Use Table 1 for the PCL-R Total Score, Table 2 for Factors 1 and 2, and Table 3 for Facets 1 to 4. In the column labeled "Raw Score," find the score based on completed items. The prorated score is found on the same row in the column that corresponds to the number of omitted items (e.g., for one omitted item, use the X = 1 column; for two omitted items use X = 2, etc.). Write the adjusted scores at the bottom of the Scoring Grid, and use the adjusted values for assessment and profiling.

Raw Score	X = 1	X = 2	X = 3	X = 4	X = 5
38	40.0				
37	38.9				
36	37.9	40.0			
35	36.8	38.9			
34	35.8	37.8	40.0		
33	34.7	36.7	38.8		
32	33.7	35.6	37.6	40.0	
31	32.6	34.4	36.5	38.8	
30	31.6	33.3	35.3	37.5	40.0
29	30.5	32.2	34.1	36.3	38.7
28	29.5	31.1	32.9	35.0	37.3
27	28.4	30.0	31.8	33.8	36.0
26	27.4	28.9	30.6	32.5	34.7
25	26.3	27.8	29.4	31.3	33.3
24	25.3	26.7	28.2	30.0	32.0
23	24.2	25.6	27.1	28.8	30.7
22	23.2	24.4	25.9	27.5	29.3
21	22.1	23.3	24.7	26.3	28.0
20	21.1	22.2	23.5	25.0	26.7
19	20.0	21.1	22.4	23.8	25.3
18	18.9	20.0	21.2	22.5	24.0
17	17.9	18.9	20.0	21.3	22.7
16	16.8	17.8	18.8	20.0	21.3
15	15.8	16.7	17.6	18.8	20.0
14	14.7	15.6	16.5	17.5	18.7
13	13.7	14.4	15.3	16.3	17.3
12	12.6	13.3	14.1	15.0	16.0
11	11.6	12.2	12.9	13.8	14.7
10	10.5	11.1	11.8	12.5	13.3
9	9.5	10.0	10.6	11.3	12.0
8	8.4	8.9	9.4	10.0	10.7
7	7.4	7.8	8.2	8.4	9.3
6	6.3	6.7	7.1	7.5	8.0
5	5.3	5.6	5.9	6.3	6.7
4	4.2	4.4	4.7	5.0	5.3
3	3.2	3.3	3.5	3.8	4.0
2	2.1	2.2	2.4	2.5	2.7
1	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3
0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Raw Score	Factor 1		Factor 2	
	X = 1	X = 2	X = 1	X = 2
18			20.0	
17			18.9	
16			17.8	20.0
15			16.7	18.8
14	16.0		15.6	17.5
13	14.9		14.4	16.3
12	13.7	16.0	13.3	15.0
11	12.6	14.7	12.2	13.8
10	11.4	13.3	11.1	12.5
9	10.3	12.0	10.0	11.3
8	9.1	10.7	8.9	10.0
7	8.0	9.3	7.8	8.8
6	6.9	8.0	6.7	7.5
5	5.7	6.7	5.6	6.3
4	4.6	5.3	4.4	5.0
3	3.4	4.0	3.3	3.8
2	2.3	2.7	2.2	2.5
1	1.1	1.3	1.1	1.3
0	0.0	0.0	0.0	0.0

Raw Score	Facet Scores	
	Facets 1&2 X = 1	Facets 3&4 X = 1
8		10.0
7		8.7
6	8.0	7.5
5	6.6	6.2
4	5.3	5.0
3	4.0	3.7
2	2.6	2.5
1	1.3	1.2
0	0.0	0.0

Note: If there are more than five omitted items, the Total Score should not be calculated. If there are more than two omitted items for Factor 1 or Factor 2, those scores should not be calculated. If there is more than 1 omitted item for Facet 1, 2, 3, or 4, the Facet Score should not be calculated.

Hare PCL-R: 2nd Edition
Robert D. Hare, Ph.D.

Profile Forms

Name: Sujat 1 (38-40)

Age: 30 Gender: M / F

Rater: _____

Date: ____ / ____ / ____
mm dd yyyy

Profile for Male Offenders							
T-Score	Facet 1	Facet 2	Facet 3	Facet 4	Factor 1	Factor 2	Total Score
80	-	-	-	-	-	-	-
79	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	-
77	-	-	-	-	-	-	-
76	-	-	-	-	-	-	-
75	-	-	-	-	-	-	-
74	-	-	-	-	-	-	-
73	-	-	-	-	-	-	40
72	-	-	-	-	-	-	-
71	-	-	-	-	-	-	39
70	8	-	-	-	16	-	38
69	-	-	-	-	-	-	37
68	-	-	-	-	-	20	36
67	-	-	-	-	15	-	-
66	7	-	10	-	-	19	35
65	-	8	-	10	-	-	34
64	-	-	-	-	14	18	33
63	-	-	-	-	-	-	-
62	-	-	9	9	13	-	32
61	6	7	-	-	-	17	31
60	-	-	-	-	-	-	30
59	-	-	-	-	12	16	29
58	-	-	8	8	-	-	-
57	-	-	-	-	15	15	28
56	5	6	-	-	-	-	27
55	-	-	7	-	-	14	26
54	-	-	-	7	10	-	25
53	-	-	-	-	-	13	-
52	4	-	-	-	-	-	24
51	-	5	6	6	9	12	23
50	-	-	-	-	-	-	22
49	-	-	-	-	8	11	21
48	-	-	-	-	-	-	-
47	3	-	5	5	-	10	20
46	-	4	-	-	7	-	19
45	-	-	-	-	-	9	18
44	-	-	-	4	-	-	17
43	2	-	4	-	6	-	-
42	-	3	-	-	-	8	16
41	-	-	-	-	5	-	15
40	-	-	-	3	-	7	14
39	-	-	3	-	-	-	-
38	1	-	-	-	4	6	13
37	-	2	-	2	-	-	12
36	-	-	-	-	-	5	11
35	-	-	2	-	3	-	10
34	-	-	-	-	-	4	-
33	0	-	-	1	2	-	9
32	-	1	-	-	-	3	8
31	-	-	1	-	-	-	7
30	-	-	-	-	1	2	6
29	-	-	-	0	-	-	-
28	-	0	-	-	0	1	5
27	-	-	0	-	-	-	4
26	-	-	-	-	-	-	3
25	-	-	-	-	-	0	2
24	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-	1
22	-	-	-	-	-	-	0
21	-	-	-	-	-	-	-
<21	-	-	-	-	-	-	-

Profile For Female Offenders							
T-Score	Facet 1	Facet 2	Facet 3	Facet 4	Factor 1	Factor 2	Total Score
80	-	-	-	-	-	-	-
79	-	-	-	-	-	-	-
78	-	-	-	-	-	-	40
77	-	-	-	-	-	-	39
76	-	-	-	-	-	-	-
75	-	-	-	-	-	-	38
74	-	-	-	-	-	-	37
73	-	-	-	-	-	-	36
72	8	-	-	10	16	20	-
71	-	-	-	-	-	-	35
70	-	-	-	-	15	19	34
69	-	-	-	-	9	-	33
68	-	-	-	-	-	18	-
67	7	8	10	-	14	-	32
66	-	-	-	-	-	17	31
65	-	-	-	8	13	-	30
64	-	-	-	-	-	16	-
63	6	7	9	-	-	-	29
62	-	-	-	-	12	-	28
61	-	-	-	7	-	15	27
60	-	-	-	-	11	-	-
59	-	-	8	-	-	14	26
58	5	6	-	-	-	-	25
57	-	-	-	6	10	13	24
56	-	-	-	-	-	-	-
55	-	-	7	-	-	-	23
54	-	5	-	-	9	12	22
53	4	-	-	5	-	-	21
52	-	-	-	-	8	11	-
51	-	-	6	-	-	-	20
50	-	4	-	-	-	10	19
49	3	-	-	4	7	-	18
48	-	-	-	-	-	9	-
47	-	-	5	-	6	-	17
46	-	-	-	-	-	-	16
45	-	3	-	3	-	8	15
44	2	-	-	-	5	-	-
43	-	-	4	-	-	7	14
42	-	-	-	-	-	-	13
41	-	2	-	2	4	6	12
40	1	-	-	-	-	-	-
39	-	-	3	-	3	5	11
38	-	-	-	-	-	-	10
37	-	1	-	1	-	-	9
36	-	-	-	-	2	4	-
35	0	-	2	-	-	-	8
34	-	-	-	-	1	3	7
33	-	-	-	0	-	-	6
32	-	0	-	-	-	2	-
31	-	-	1	-	0	-	5
30	-	-	-	-	-	1	4
29	-	-	-	-	-	-	3
28	-	-	-	-	-	-	-
27	-	-	0	-	-	0	2
26	-	-	-	-	-	-	1
25	-	-	-	-	-	-	0
24	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-	-
<21	-	-	-	-	-	-	-

Copyright © 2003, Multi-Health Systems Inc. All rights reserved. In the U.S.A., P.O. Box 950, North Tonawanda, NY, 14120-0950. 1-800-456-3003. In Canada, 3770 Victoria Park Ave., Toronto, ON M2H 3M6. 1-800-268-6011. Internationally, +1-416-492-3343 or 1-888-540-4484.



Annexe G

Échelle de létalité

- 0.0 La mort ne peut en résulter.
- 1.0 La mort est très fortement improbable. Si elle se produit, elle devrait résulter d'une complication secondaire, d'un accident ou de circonstances très inhabituelles.
- 2.0 La mort est improbable : si elle se produit, elle est probablement due à des effets secondaires inattendus. Fréquemment, l'acte est produit dans un lieu public ou est révélé par la personne ou par d'autres pour qu'une aide médicale puisse être requise. Celle-ci n'est pas exigée pour qu'il y ait survie.
- 3.5 La mort est improbable tant que des premiers soins sont administrés par la victime ou une autre personne. La victime fait habituellement une communication, fait son geste en public ou bien ne prend pas les moyens pour se cacher ou cacher sa blessure.
- 5.0 La probabilité de mort, directement ou indirectement, est 50-50 ou bien, selon l'opinion de la moyenne des gens, l'issue est équivoque avec l'utilisation d'une telle méthode.
(1) les détails sont vagues;
(2) il n'est pas possible de coter soit 3.5 ou 7.0.
- 7.0 La mort est l'issue probable à moins que des premiers soins ou des soins médicaux «immédiats et vigoureux» ne soient appliqués par la victime ou une autre personne.
(1) il a établi une communication (directement ou indirectement);
(2) il a posé son geste en public, où il a été aidé ou découvert.
- 8.0 La mort devrait normalement en résulter, à moins d'être sauvé par une autre personne dans une situation où le risque est «calculé» (ex. rondes des infirmières ou attente d'un colocataire ou d'un conjoint à un moment défini). L'une ou les deux cas de figure suivant(s) sont vrais :
(1) il n'a pas fait de communication directe de ses intentions ;
(2) il a posé son geste en privé.
- 9.0 La mort est l'issue hautement probable : une intervention fortuite ou des circonstances inattendues peuvent sauver la victime. Deux des conditions suivantes existent également :
(1) il n'y a pas communication directe des intentions ;
(2) un effort a été fait pour masquer le geste à l'attention des personnes susceptibles d'intervenir ;
(3) des précautions contre le fait d'être trouvé ont été prises (ex. le sujet s'était enfui).
- 10.0 La mort est presque une certitude malgré les circonstances ou les interventions par un agent extérieur. À ce niveau, la plupart des personnes meurent rapidement après la tentative. Très peu survivent et, si tel est le cas, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas voulu mourir.

Références

- Abram, K. (1990). The problem of co-occurring disorders among jail detainees: antisocial disorder, alcoholism, drug abuse, and depression. *Law and Human Behavior, 14*(4), 333-345.
- Abram, K. M. (1989). The effect of co-occurring disorders on criminal careers: Interaction of antisocial personality, alcoholism, and drug disorders. *International Journal of Law and Psychiatry, 12*, 133-148.
- Abramson, L. Y., Seligman, M. E. P., & Teasdale, J. D. (1978). Learned helplessness in humans: critique and reformulation. *Journal of Abnormal Psychology, 87*, 49-74.
- Abramson, M. F. (1972). The criminalization of mentally disordered behavior: Possible side-effects of a new mental health law. *Hospital and Community Psychiatry, 23*, 101-105.
- American Psychiatric Association. (2003). *DSM-IV-TR: manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*. Paris: Masson.
- Andersen, H. S., Sestoft, D., Lillebaek, T., Gabrielsen, G., Hemmingsen, R., & Kramp, P. (2000). A longitudinal study of prisoners on remand: psychiatric prevalence, incidence and psychopathology in solitary vs. non-solitary confinement. *Acta Psychiatrica Scandinavica, 102*(1), 19-25.
- Andersen, H. S., Sestoft, D., Lillebaek, T., Mortensen, E. L., & Kramp, P. (1999). Psychopathy and psychopathological profiles in prisoners remand. *Acta Psychiatrica Scandinavica, 99*, 33-39.
- Atlas, R. (1983). Crime site selection for assaults in four Florida prisons. *The Prison Journal, 58*(1), 59-72.
- Aubut, J. (1993). *Les agresseurs sexuels: Théorie, évaluation et traitement*. Montréal: Les Éditions de la Chenelière.
- Baechler, J. (1980). A strategic theory. *Suicide and life-threatening behavior, 10*, 70-99.
- Banuazizi, A., & Movahedi, S. (1975). Interpersonal dynamics in a simulated prison: a methodological analysis. *American Psychologist, 30*(2), 152-160.
- Barbaree, H. E., Seto, M. C., Serin, R. C., Amos, N. L., & Preston, D. L. (1994). Comparisons between sexual and nonsexual rapist subtypes: sexual arousal to rape, offense precursors, and offense characteristics. *Criminal Justice and Behavior, 21*, 95-114.
- Beck, A. T., & Freeman, A. M. (1990). *Cognitive therapy of personality disorders*. New York: Guilford Press.
- Berry, J. W., Poortinga, Y. H., Segall, M. H., & Dasen, P. R. (2002). *Cross-Cultural Psychology: Research and Applications*: Cambridge University Press.
- Bettelheim, B. (1976). *Survivre*: Éditions Robert Laffont.
- Bezaury, J. P., & Faruch, C., 1991. (1991). Psychoses carcérales: aspects cliniques actuels. *Actes du premier congrès international de l'association mondiale de Psychiatrie et de psychologie médicale légales*, pp. 192-201.
- Blaauw, E., Roesch, R., & Kerkhof, A. (2000). Mental disorder in european prison systems: arrangements for mentally disorders prisoners in the prison systems of 13 european countries. *International Journal of Law and Psychiatry, 23*(5-6), 649-663.

- Blaauw, E., Winkel, F. W., & Kerkhof, A. J. F. M. (2001). Bullying and suicidal behavior in jails. *Criminal Justice and Behavior*, 28, 279-299.
- Blackburn, R. (1998). Psychopathy and the contribution of personality to violence. In T. Millon, E. Simonsen, M. Birket-Smith & R. D. Davis (Eds.), *Psychopathy: antisocial, criminal, and violent behavior* (pp. 50-68). New York: The Guilford Press.
- Blackburn, R., Logan, C., Donnelly, J., & Renwick, S. (2003). Personality disorders, psychopathy and other mental disorders: co-morbidity among patients at English and Scottish high-security hospitals. *Journal of forensic Psychiatry and Psychology*, 14(111-137).
- Bogue, J., & Power, K. (1995). Suicide in Scottish prisons, 1976-93. *Journal of Forensic Psychiatry*, 6(527-540).
- Bonta, J., & Gendreau, P. (1990). Reexamining the Cruel and Unusual Punishment of Prison Life. *Law and Human Behavior*, 14(4), 347-372.
- Bottoms, A. E. (1999). Interpersonal violence and social order in prisons. In M. Tonry & J. Petersilia (Eds.), *Prisons, crime and justice: An annual review* (Vol. 26, pp. 437-513). Chicago: University of Chicago Press.
- Boudon, R. (2002). Adaptation sociale. In *Encyclopaedia Universalis* (pp. 250-251).
- Bourgoin, N. (1992). Le suicide en prison et en liberté, situations comparées. *Revue française des affaires sociales*, 161-172.
- Bowker, L. H. (1985). An essay on prison violence. In M. Braswell, S. Dillingham & R. J. Montgomery (Eds.), *Prison violence in America* (pp. 7-17). Cincinnati: Anderson Publishing Co.
- Brennan, T. (1987). Classification for control in jails and prisons. *Crime and Justice*, 9, 323-366.
- Buchanan, R. A., Whitlow, K. L., & Austin, J. (1986). National evaluation of prison classification systems: The current state of the art. *Crime and Delinquency*, 32, 272-290.
- Bulatao, E. Q., & VandenBos, G. R. (1996). Workplace violence: its scope and the issues. In G. R. VandenBos & E. Q. Bulatao (Eds.), *Violence on the job: identifying risks and developing solutions*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Butler, J. (2002). *La vie psychique du pouvoir: L'assujettissement en théorie*. Paris: Éditions Léo Scheer.
- Cabelguen, M. (2006). Dynamique des processus de socialisation carcérale, *Champ pénal*: <http://champpenal.revues.org/document513.html>.
- Canetti, C. (2003). *L'impact psychiatrique de l'incarcération et la pénalisation de la maladie mentale*. Paper presented at the Où vont les prisons? entre réalités et droits.
- Cardet, C. (2005). Les violences en prison à l'aune des procédures disciplinaires. In F. Courtine (Ed.), *Violence en prison*. Agen: Département de Recherche École Nationale d'Administration Pénitentiaire.
- Carrier, N. (2006). Les criminels des universitaires: les formations discursives de la déviance criminelle, *Champ Pénal* (Vol. 3): <http://champpenal.revues.org/document513.html>.
- Cauchie, J. F., & Chantraine, G. (2005). De l'usage du risque dans le gouvernement du crime, *Champ pénal*: <http://champpenal.revues.org/document80.html>.
- Chaabani, S. A., & Bataille, M. (2002). Troubles psychotiques et dissociatifs en milieu carcéral. *Revue Médicale de Liège*, 57(12), 793-798.

- Chantraine, G. (2004a). Ordre, pouvoir et domination en détention. *Criminologie*, 37(2), 197-223.
- Chantraine, G. (2004b). *Par-delà les murs*. Paris: PUF.
- Chassaing, J.-L. (1999). Psychopathie oui, psychopathe pas sûr: www.criminologie.com/virtulib/psychop.htm.
- Chastang, F., Cahen, E., & Marchal, B. (1991). Psychose carcérale: mythe ou réalité? *Actes du premier congrès international de l'association mondiale de Psychiatrie et de Psychologie légales, Expansion scientifique française*, pp. 183-191.
- Chauvenet, G. (1998). Guerre et paix en prison. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 91-100.
- Cleckley, H. (1976). *The mask of sanity*. St-Louis, MO: Mosby.
- Clemmer, D. (1940). *The prison community*. Boston: Christopher Publishing.
- Coid, J., Petruckevitch, A., Bebbington, P., Jenkins, R., Brugha, T., Lewis, G., et al. (2003a). Psychiatric morbidity in prisoners and solitary cellular confinement, I: disciplinary segregation. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 14(2), 298-319.
- Coid, J., Petruckevitch, A., Bebbington, P., Jenkins, R., Brugha, T., Lewis, G., et al. (2003b). Psychiatric morbidity in prisoners and solitary cellular confinement, II: special (strip) cells. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 14(2), 320-340.
- Coldefy, M., Faure, P., & Prieto, N. (2002). La santé mentale et le suivi psychiatrique des détenus: accueillis par les services médico-psychologiques régionaux. ***Revue française des affaires sociales***, 181.
- Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. (2004). *Rapport au Gouvernement de la République française relatif à la visite effectuée en France*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Cooke, D. J. (1994). *Psychological disturbance in the Scottish prison system: prevalence precipitants and policy*. Edinburgh: Scottish Home and Health Department.
- Cooke, D. J., Forth, A. E., & Hare, R. D. (1998). *NATO Advanced Study Institute on Psychopathy: Theory, Research, and Implications for Society: Psychopathy theory, research, and implications for society*. Dordrecht, Boston: Kluwer Academic.
- Cooke, D. J., Johnstone, L., & Gadon, L. (2004). *Institutional violence: a systematic review and quantitative analysis of the impact of situational factors in institutions*. Glasgow: Caledonian University.
- Cooke, D. J., & Michie, C. (1999). Psychopathy across cultures: North America and Scotland compared. *Journal of Abnormal Psychology*, 108, 58-68.
- Cooke, D. J., Michie, C., Hart, S. D., & Clark, D. A. (2004). Reconstructing psychopathy: clarifying the significance of antisocial and socially deviant behavior in the diagnosis of psychopathic personality disorder. *Journal of personality disorders*, 18(4), 337-357.
- Cooley, D. (1992). La persécution et les règles informelles de contrainte sociale dans les prisons, *La violence dans les prisons, le suicide chez les détenus et l'automutilation*, vol. 4 (pp.):
From http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e043/043l_f.pdf.
- Cooley, D. (1993). Criminal victimization in male federal prisons. *Revue Canadienne de Criminologie*, 10, 479-495.

- Copeland, A. E. (1989). Fatal hangings among prisoners in jail. *Medicine, science, and the law*, 29, 341-345.
- Cormier, B. M. (1975). *The watcher and the watched*. Montreal: Tundra Books.
- Côté, G. (2001). Les instruments d'évaluation du risque de comportements violents: Mise en perspective critique. *Criminologie*, 34, 31-45.
- Côté, G., & Daigle, M. (2005). Vers une modélisation de la violence exprimée en milieu carcéral. *Forensic numéro spécial*, 31-45.
- Côté, G., & Hodgins, S. (1990). Co-occurring mental disorders among criminal offenders. *Bull Am Acad Psychiatry Law*, 18(3), 271-281.
- Côté, G., & Hodgins, S. (1996). L'échelle de psychopathie de Hare révisée (PCL-R): Éléments de la validation française. *Multi-Health Systems*.
- Côté, G., Hodgins, S., & Toupin, J. (2000). Psychopathie: prévalence et spécificité clinique. In T. Pham & G. Côté (Eds.), *Psychopathie: théorie et recherche* (pp. 47-67): Presses universitaires du Septentrion.
- Côté, G., Lesage, A., Chawky, N., & Loyer, M. (1997). Clinical Specificity of Prison Inmates With Severe Mental Disorders - a Case-Control Study. *British Journal of Psychiatry*, 170, 571-577.
- Courtine, F., & Renneville, M. (2005a). Violences en prison, *Synthèse*: From: http://www.gip-recherche-justice.fr/recherches/syntheses/141_Violence_Prison_Courtine.pdf.
- Courtine, F., Renneville, M., Cardet, C., Claerhout, F., Claerhout, P., Mercier, B., et al. (2005b). *Violences en prison*. Agen: Département de Recherche École Nationale d'Administration Pénitentiaire.
- Cox, V. C., Paulus, P. B., & McCain, G. (1984). Prison crowding research: The relevance of prison housing standards and a general approach regarding crowding phenomena. *American Psychologist*, 39, 1148-1160.
- Crocq, L. (1999). *Les traumatismes psychiques de guerre*: Editions Odile Jacob.
- Cunha, M. I. (1995). Sociabilité, "société", "culture" carcérales. La prison féminine de Tires (Portugal). *Terrain*(24).
- Dahl, A. A. (1998). Psychopathy and psychiatric comorbidity. In T. Millon, E. Simonsen, M. Birket-Smith & R. D. Davis (Eds.), *Psychopathy: antisocial, criminal, and violent behavior* (pp. 291-303). New York, London: The Guilford Press.
- Daigle, M., & Côté, G. (non publié). Non-fatal suicide-related behavior among inmates: testing for gender and type differences.
- Davies, W., & Burgess, P. W. (1988). Prison officers' experience as a predictor of risk of attack: an analysis within the British prison system. *Medicine, Science, and the Law*, 28(2), 135-138.
- De Leo, D., Burgis, S., Bertolote, J. M., Kerkhof, A. J. F. M., & Bille-Brahe, U. (2006). Definitions of Suicidal Behavior: Lessons Learned from the WHO/EURO Multicentre Study. *Crisis*, 27(1), 4-15.
- Deleuze, G. (1986). *Foucault*. Les éditions de Minuit.
- Deleuze, G., & Guattari, F. (1972). *L'Anti-Oedipe capitalisme et schizophrénie*. Paris: Éditions de Minuit.
- Désesquelles, A. (2002). Le handicap est plus fréquent en prison qu'à l'extérieur. *INSEE Première*, 854.
- Dessureault, D., Côté, G., & Ohayon, M. M. (1998). Aspect multidimensionnel des hypothèses proposées pour rendre compte de la prévalence des troubles mentaux en milieu carcéral. *Revue Canadienne de Psychiatrie*, 43, 928-932.
- Dillio, J. (1987). *Governing prisons*. New York: Free Press.

- Dollard, J. T., Dollard, M. F., Byrne, M. K., & Byrne, S. (2003). Correctional Officer of Prisoner Adjustment on Entry to Prison. *International Journal of Forensic Psychology, 1*(1), 92-102.
- Dooley, E. (1990). Prison suicide in England and Wales, 1972-87. *British Journal of Psychiatry, 156*, 40-45.
- Dubois, N. (1987). *La psychologie du contrôle: les croyances internes et externes*: Presses Universitaires de Grenoble.
- Durkheim, E. (1897). *Suicide: étude de sociologie*: F. Alcan.
- Edens, J. F., Buffington-Vollum, J. K., Colwell, K. W., Johnson, D. W., & Johnson, J. K. (2002). Psychopathy and institutional misbehavior among incarcerated sex offenders: A comparison of the Psychopathy Checklist-Revised and The Personality Assessment Inventory. *International Journal of Forensic Mental Health, 1*, 49-58.
- Edgar, J. O., & O'Donnell, I. A. N. (1998). Assault in prison: the victim's contribution. *British Journal of Criminology, 38*, 635-650.
- Eigenberg, H. M. (1992). Homosexuality in male prisons: demonstrating the need for a social constructionist approach. *Criminal Justice Review, 17*, 219-234.
- Eigenberg, H. M. (2000). Correctional Officers and Their Perceptions of Homosexuality, Rape, and Prostitution in Male Prisoners. *The Prison Journal, 80*(4), 415-433.
- Ellis, D. (1984). Crowding and prison violence: integration of research and theory. *Criminal Justice and Behavior, 11*, 277-308.
- Ellis, D., Grasnick, H., & Gilman, H. (1974). Violence in prisons: A sociological Analysis. *American Journal of Sociology, 80*, 16-43.
- Erikson, F. (1986). Qualitative methods in research on teaching. In M. C. Wittrock (Ed.), *Handbook of research on teaching* (pp. 119-161). New York: Macmillan.
- Falissard, B., Loze, J. Y., Gasquet, I., Duburc, A., De Beaurepaire, C., Fagnani, F., et al. (2006). Prevalence of mental disorders in french prisons for men. *BMC Psychiatry, 6*(33).
- Farmer, R. E. (1977). Cynicism: a factor in corrections work. *Journal of Criminal Justice, 5*, 237-246.
- Fazel, S., & Danesh, J. (2002). Serious mental disorder in 23000 prisoners: a systematic review of 62 surveys. *The Lancet*(359), 545-550.
- Flanagan, T. (1992). Incarcération prolongée: Questions de science, de politiques et de pratique en milieu correctionnel. *Forum, Recherche sur l'Actualité Correctionnelle, 4*, 19-24.
- Floch, J., & Mermaz, L. (2000). *Situation dans les prisons francaises: tome I: Assemblée Nationale. Rapport 2521*.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir: Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Furr, K. D. (1994). *Hostage-taking and sexual assault*. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Gallagher, E. M. (2001). Elders in prison. Health and well-being of older inmates. *International Journal of Law and Psychiatry, 24*, 325-333.
- Garabedian, P. C. (1963). Social roles and processes of socialization in the prison community. *Social Problems, 11*, 139-152.
- Garofalo, J., & Clark, R. (1985). The inmate subculture in jails. *Criminal Justice and Behavior, 12*(4), 415-434.
- Gendreau, P., Goggin, C. E., & Law, M. A. (1997). Predicting prison misconducts. *Criminal Justice and Behavior, 24*(4), 414-431.

- Ghorbal, M. (1983). Espace communautaire, aspect spécifique de l'activité psychique du Maghrébin. *Évolution Psychiatrique*, 48, 733-755.
- Gibson, L. E., Holt, J. C., Fondacaro, K. M., Tang, T. S., Powell, T. A., & Turbitt, E. L. (1999). An examination of antecedent traumas and psychiatric comorbidity among male inmates with PTSD. *Journal of Traumatic Stress*, 12(3), 473-484.
- Goffman, E. (1961). *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates*. Chicago, IL: Aldin.
- Goodstein, L., MacKenzie, D. L., & Shotland, R. L. (1984). Personal Control and Inmate Adjustment to Prison. *Criminology*, 22(3), 343-369.
- Grann, M., Belfrage, H., & Tengström, A. (2000). Actuarial assessment of risk for violence: Predictive validity of the VRAG and the historical part of the HCR-20. *Criminal Justice and Behavior*, 27, 97-114.
- Grant, B. A., & Luciani, F. (1998). Security classification using the custody rating scale, *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*: http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r67/r67e_e.shtml.
- Gunn, J. (2000). Future directions for treatment in forensic psychiatry. *British Journal of Psychiatry*, 176, 332-338.
- Haney, C., Banks, W. C., & Zimbardo, P. G. (1973). Interpersonal dynamics in a simulated prison. *International Journal of Criminology and Penology*, 1, 69-97.
- Hanson, R. W., Moss, C. S., Hosford, R. E., & Johnson, M. E. (1983). Predicting inmate penitentiary adjustment: An assessment of four classification methods. *Criminal Justice and Behavior*, 10(3), 293-309.
- Harding, T., & Zimmerman, E. (1989). Psychiatric symptoms, cognitive stress and vulnerability factors. A study in a remand prison. *British Journal of Psychiatry*, 155, 36-43.
- Hare, R. D. (1980). A research scale for the assessment of psychopathy in criminal populations. *Personality and Individual Differences*, 1, 111-117.
- Hare, R. D. (1991). *The Hare Psychopathy Checklist: Revised*. Toronto, Ontario: Multi-Health Systems, Inc.
- Hare, R. D. (2003). *Hare Psychopathy Checklist-Revised (PCL-R) 2nd Édition*. Toronto: Multi-Health Systems.
- Hare, R. D., Clark, D., Grann, M., & Thornton, D. (2000). Psychopathy and the predictive validity of the PCL-R: An international perspective. *Behavioral Sciences & the Law*, 18(5), 623-645.
- Harpur, T. J., Hare, R. D., & Hakstian, A. R. (1989). Two-factor conceptualization of psychopathy: construct validity and assessment implications. *Psychological Assessment*, 2, 338-341.
- Harpur, T. J., Hart, S. D., & Hare, R. D. (1994). Personality of the psychopath. In P.T. In P. T. Costa & T. A. Widiger (Eds.), *Personality disorders and the five-factor model of personality* (pp. 149-173). New York: American Psychological Association Press.
- Harvey, I., & Liebling, A. (2001). Suicide et tentatives de suicide en prison: Vulnérabilité, ostracisme et soutien social. *Criminologie*, 34, 57-83.
- Hayes, L. M. (1989). National study of jail suicides: seven years later. *Psychiatric Quarterly*, 60(7-29).
- He, X.-Y., Felthous, A. R., Holzer, C. E., Nathan, P., & Veasey, S. (2001). Factors in prison suicide: One year study in Texas. *Journal of Forensic Science*, 46(4), 896-901.

- Heilbrun, A. B., & Heilbrun, M. R. (1985). Psychopathy and dangerousness: comparison, integration and extension of two psychopathic typologies. *British Journal of Clinical Psychology, 24*, 181-195.
- Hiroto, D. S., & Seligman, M. E. P. (1975). Generality of learned helplessness in man. *Journal of Personality and Social Psychology, 31*, 311-327.
- Hodgins, S. (1992). Mental disorder, intellectual deficiency, and crime. Evidence from a birth cohort. *Archives of General Psychiatry, 49*(6), 476-483.
- Hodgins, S., Côté, G., & Toupin, J. (1998). Major mental disorder and crime: An etiological hypothesis. In D. J. Cooke, A. E. Forth & R. D. Hare (Eds.), *Psychopathy theory: Research and implications for society* (pp. 231-256). Dordrecht, The Netherlands: Kluwer.
- Huebner, B. M. (2003). Administrative determinants of inmate violence: a multilevel analysis. *Journal of Criminal Justice, 31*(2), 10-117.
- Hurley, W., & Dunne, M. P. (1991). Psychological distress and psychiatric morbidity in women prisoners. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry, 25*, 451-470.
- Huest, J. J., & Cabanel, G. P. (2000). *Rapport de la Commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France.*: Sénat. Rapport 449, Tome 1 & 2.
- Ireland, I., & Archer, J. (1996). Descriptive analysis of bullying in male and female adult prisoners. *Journal of Community and Applied Social Psychology, 6*, 35-47.
- Irwin, J. (1970). *The felon*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Irwin, J. (1980). *Prisons in turmoil*. Boston: Little, Brown and Co.
- Irwin, J., & Cressey, D. (1962). Thieves, convicts, and the inmate culture. *Social Problems, 10*, 142-155.
- Jorgensen, D. O., & Dukes, F. O. (1976). Deindividuation as a function of Density and Group Membership. *Journal of Personality and Social Psychology, 34*, 24-39.
- Joukamaa, M. (1997). Prison suicide in Finland, 1969-1992. *Forensic science international, 89*(167-174).
- Kaminski, D., Digneffe, F., Adam, C., Cauchie, J.-F., Devresse, M.-S., & Francis, V. (2001). L'instrumentalisation dans les pratiques pénales: Construction et déconstruction d'un concept. *Sociologie et Sociétés, XXXIII*, 27-51.
- Kellar, M., & Wang, H. M. (2005). Inmate assaults in Texas county jails. *The Prison Journal, 85*(4), 515-534.
- Kelln, B. R. C., Dozois, D. J. A., & McKenzie, I. E. (1998). An MCMI-III discriminant function analysis of incarcerated felons: Prediction of subsequent institutional misconduct. *Criminal Justice and Behavior, 25*(2), 177-189.
- Kernberg, O. F. (1970). Factors in the treatment of narcissistic personalities. *Journal of the American psychoanalytic association, 18*, 51-85.
- Kessler, R. C., Sonnega, A., & Bromet, E. (1995). Posttraumatic stress disorder in the National al Comorbidity Survey. *Archives of General Psychiatry, 52*, 1048-1060.
- Kohut, H. (1971). *Le soi*. Paris: Le fil rouge.
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A., & Lozano-Ascencio, R. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève: Organisation mondiale de la Santé.
- Lacoste, P. (2004). Paraître. *L'inactuel, 11*, 7-27.
- Lamb, H. R., & Weinberger, L. E. (1998). Persons with severe mental illness in jails and prisons: A review. *Psychiatric Services, 49*, 483-492.

- Leduc, C. (2000). Suicides in Quebec penitentiaries: Factors and recommendations, *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*: http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/regional/summary33_e.shtml.
- Lemire, G. (1990). *Anatomie de la prison*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Liebling, A. (1999). Prison suicide and prisoner coping. In M. Tonry & J. Petersilia (Eds.), *Prisons, Crime and justice: A review of research* (pp. 283-395). Chicago: The University of Chicago Press.
- Livingstone, M., & Beck, G. A. (1997). Cognitive-behavioural model of self-injury and bullying amongst imprisoned young offenders. In G. Towl (Ed.), *Suicide and self-injury in prisons* (pp. 45-49). Leicester, England: The division of criminological and legal psychology of the British Psychological Society.
- Logan, S. M., Hare, R. D., & O' Toole, M. E. (2004). Le délinquant psychopathe: Résoudre des affaires grâce aux traits psychologiques, *Gazette* (Vol. 66): http://www.gazette.rcmp.gc.ca/article-fr.html?&article_id=39.
- Lombardo, L. X. (1982). Stress, change, and collective violence in prison. In R. Johnson & H. Toch (Eds.), *The pains of imprisonment* (pp. 77-93): Sage Publications.
- Long, G. T., Sultan, F. E., Kiefer, S. A., & Sebrun, D. M. (1984). The psychological profile of the female first offender and the recidivist: A comparison. *Journal of Offender Counselling, Services and Rehabilitation*, 9, 119-123.
- Luciani, F. (2000). La classification des délinquants qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité. *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 12, 23-28.
- Luciani, F. (2001). Pour instituer une réinsertion sociale sans risque: Les résultats de l'Échelle de classement par niveau de sécurité sur dix ans. *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 13, 9-12.
- Luciani, F. P., Motiuk, L. L., & Nafekh, M. (1996). *Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité*. Rapport de recherche R-47. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Lusignan, R. (1995). *La victimisation des intervenants en criminologie: ses formes, son ampleur et ses conséquences sur la pratique clinique*. Université de Montréal, Montréal.
- Lynam, D. R. (2002). Psychopathy from the perspective of the five-factor model of personality. In P. T. Costa & T. A. Widiger (Eds.), *Personality disorders and the five-factor model of personality* (pp. 325-348). Washington, DC: American Psychological Association.
- Macheret-Christe, F., & Gravier, B. (2001). Schizophrénie, psychose et prison, *Psychiatrie et Violence: From Institut Philippe-Pinel web site*: http://www.psychiatrieviolence.ca/pages/dernier_numero.html.
- Mackenzie, D. L. (1987). Age and adjustment to prison: interactions with attitudes and anxiety. *Criminal Justice and Behavior*, 14, 427-447.
- Mackenzie, D. L., & Goodstein, L. (1985). Long-term incarceration impacts and characteristics of long-term offenders: An empirical analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 12(4), 395-414.
- Mackenzie, D. L., Goodstein, L., & Blouin, D. C. (1987). Personal control and prisoner adjustment: an empirical test of a proposed model. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 24(1), 49-68.
- Mailloux, D. L., & Serin, R. C. (2002). *Une analyse des cas d'agression sexuelle lors d'une prise d'otage ou d'une séquestration*. Ottawa: Service Correctionnel du Canada.

- Maitland, A. S., & Sluder, R. D. (1996). Victimization in prisons: A study of factors related to the general well-being of youthful inmates. *Federal Probation, 60*(2).
- Marcus, P., & Alcabes, P. (1993). Characteristics of suicides by inmates in an urban jail. *Hosp Community Psychiatry, 44*, 256-261.
- Marsella, A. J., Tharp, R., & Ciborowski, T. (1979). *Perspectives on Cross-Cultural Psychology*. New York: Academic Press.
- Martorell, A. (1991). Malades psychotiques en milieu carcéral: Esquisse historique et éléments d'actualité. *L'Information Psychiatrique, 67*, 293-307.
- Martorell, A. (1993). Psychiatries, psychiatrie, prisons en France: ébauche historique. *Forensic(3)*, 42-49.
- Matthews, R. (1999). *Doing time: an introduction to the sociology of imprisonment*. New York: Palgrave.
- Mayo, D. J. (1992). What is being predicted? the definition of suicide. In R. Maris, A. Berman, J. Maltzberger & R. Yufit (Eds.), *Assessment and prediction of suicide* (pp. 88-101). New York: Guilford.
- McCorkle, R. C. (1992). Personal precautions to violence in prison. *Criminal Justice and Behavior, 19*, 160-173.
- McCorkle, R. C., Miethe, T. D., & Drass, K. A. (1995). The roots of prison violence: a test of the deprivation, management, and "not so total" institution models. *Crime and Delinquency, 41*, 317-331.
- Merton, R. K. (1997). *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris: Armand Colin.
- Miller, I. W., & Norman, W. H. (1979). Learned helplessness in humans: a review and attribution-theory model. *Psychological Bulletin, 86*, 93-118.
- Moltò, J., Carmona, E., Poy, R., Avila, C., & Tourrubia, R. (1996). Psychopathy Checklist-Revised prison populations: Some data on reliability and validity. In *International perspectives on psychopathy: issues in criminological and legal psychology* (Vol. 24, pp. 109-114). Leicester, England: British Psychological Society.
- Monahan, J., Steadman, H. J., Silver, E., Appelbaum, P. S., Robbins, P. C., Mulvey, E. P., et al. (2001). *Rethinking risk assessment: the MacArthur study of mental disorder and violence*. New York: Oxford University Press.
- Motiuk, L. L. (1993). Le point sur la capacité d'évaluer le risque. *Forum, Recherche sur l'Actualité Correctionnelle, 5*, 14-21.
- Motiuk, L. L. (1996). *Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité, CRNMS*. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Motiuk, L. L., & Nafekh, M. (1999). Profils de potentiel de réinsertion sociale des délinquantes sous responsabilité fédérale. *Forum, Recherche sur l'Actualité Correctionnelle, 11*, 13-17.
- Mouquet, M.-C., Dumont, M., & Bonnevie, M.-C. (1999). La santé à l'entrée en prison: un cumul de facteurs de risque. *Revue française des affaires sociales, 4*, 1-10.
- Nacci, P. L., & Kane, T. R. (1984). Inmate sexual aggression: some evolving propositions, empirical findings, and mitigating counter-forces. *Journal of Offender Counselling, Services and Rehabilitation, 9*(1-2), 1-20.
- Neighbors, H., Williams, D., Gunnings, T., Lipscomb, W., Broman, C., & Lepkowski, J. (1987). *Prevalence of mental disorder in Michigan prisons. Final report submitted to the Michigan Department of Corrections*. Detroit: Michigan Department of Corrections.

- O'Donnell, I., & Edgar, K. (1998). Routine victimisation in prisons. *The Howard Journal*, 37, 266-279.
- O'Donnell, I., & Edgar, K. (1999). Fear in prison. *The Prison Journal*, 79, 90-99.
- O'Carroll, P. W., Berman, A., Maris, R., Moscicki, E. K., Tanney, B. L., & Silverman, M. M. (1996). Beyond the Tower of Babel: A Nomenclature for Suicidology. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 26(3), 237-252.
- Observatoire International des Prisons. (2005). *les conditions de détention en France*: OIP / Editions La Découverte.
- Ouimet, M. (1999). Remarkable rarity of violence toward staff in prisons. *Forum*, 11(1), http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e111/e111g_e.shtml.
- Palermo, G. B. (2005). Prisonization and sexual offenders: a compounded problem. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 49(6), 611-613.
- Paterline, B. A., & Petersen, D. M. (1999). Structural and social psychological determinants of prisonization. *Journal of Criminal Justice*, 27(5), 427-441.
- Patrick, C. J., Bradley, M. M., & Lang, P. J. (1993). Emotion in the criminal psychopath: Startle reflex modulation. *Journal of Abnormal Psychology*, 102(82-92).
- Paulet, C. (2002). Soins psychiatriques aux détenus, soins sous contrainte: Le débat en France, *Psychiatrie et Violence*: From Institut Philippe-Pinel web site: www.pinel.gc.ca/psychiatrie_violence
- Paulus, P. B., & Dzindolet, M. T. (1993). Reactions of male and female inmates to prison confinement: Further evidence for a two-component Model. *Criminal Justice and Behavior*, 20, 149-166.
- Penrose, L. S. (1939). Mental disease and crime: Outline of a comparative study of European statistics. *British Journal of Medical Psychology*, 18, 1-15.
- Perrault, G. (2000). Experts et expertises psychologiques et psychiatriques devant la justice. *Connexions*, 74, 33-43.
- Petit, J. G., Castan, N., Faugeron, C., Pierre, M., & Zysberg, A. *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII-XX siècles, introduction à l'histoire pénale de la France*. Paris: Privat.
- Piaget, J. (1998). *Psychologie de l'intelligence*: Éd. Armand Colin.
- Porot, A. (1975). *Les psychoses pénitentiaires. Manuel alphabétique de psychiatrie*. Paris: PUF.
- Porporino, F. J., & Motiuk, L. L. (1995). The prison careers of offenders with mental disorders. *International Journal of Law and Psychiatry*, 18, 1-16.
- Powell, T. A., Holt, J. C., & Fondacaro, K. M. (1997). The prevalence of mental illness among inmates in a rural state. *Journal of Law and Human Behavior*, 21, 427-438.
- Prieto, N., & Faure, P. (2004). Les troubles traumatiques des détenus suivis en SMPR. In C. Beaurepaire, M. Bénézech & C. Kottler (Eds.), *Les dangers: de la criminologie à la psychopathologie entre justice et psychiatrie* (pp. 245-254). Paris: John Libbey Eurotext.
- Przygodzki-Lionet, N. (2005). Entretien avec N. Przygodzki-Lionet. *Lien Social*(738), 8-10.
- Quinsey, V. (1984). Politique institutionnelle de libération: Identification des individus dangereux, une revue de la littérature. *Criminologie*, 2, 53-77.
- Rahe, H., & Genender, G. (1983). Adaptation to and recovery from captivity stress. *Military Medicine*, 148, 577-585.

- Ramirez, J. (1984). Prisonization, staff, and inmates. *Criminal Justice and Behavior*, 11(4), 423-460.
- Reichner, R. F. (1979). Differential responses to being ignored: The effects of architectural design and social density on interpersonal behavior. *Journal of Applied Social Psychology*, 9, 13-26.
- Reisig, M. D., & Lee, Y. H. (2000). Prisonization in the Republic of Korea. *Journal of Criminal Justice*, 28, 23-31.
- Rice, M. E., & Harris, G. T. (1995). Violent recidivism: assessing predictive validity. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63, 737-748.
- Rice, M. E., Harris, G. T., Varney, G. W., & Quinsey, V. L. (1989). *Violence in institutions: understanding, prevention and control*. Toronto: Hogrefe & Huber.
- Rivera, B., & Widom, C. S. (1990). Childhood victimization and violent offending. *Violence and victims*, 5, 19-35.
- Rivolier, J. (1998). La sélection des astronautes: Étude comparative États-Unis, Europe, Russie. *Bulletin de Psychologie*, 51, 719-735.
- Rosenhan, D. L. (1988). Être sain dans un environnement malade. In P. Watzlawick (Ed.), *L'invention de la réalité: Contribution au constructivisme* (pp. 131-160). Paris: Éditions du Seuil.
- Rosnet, E., Cazes, G., & Bachelard, C. (1998). Méthodes de sélection et de contrôle de l'adaptation dans une situation extrême: Le cas des hivernages polaires. *Bulletin de Psychologie*, 51, 738-763.
- Ross, D. J., Hart, S. D., & Webster, C. D. (1998). *Aggression in psychiatric patients: Using the HCR-20 to assess risk for violence in hospital and in the community*. Port Coquitlam, BC: Riverview Hospital Impulsivity Project.
- Ross, D. L. (1996). An assessment of prisoner assaults on corrections officers. *Corrections Compendium*, 6-10.
- Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale: Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris: PUF.
- Rubenstein, D. (1982). The older person in prison. *Archives of gerontology and geriatrics*, 1(3), 287-296.
- Scarth, K., & McLean, H. (1994). L'évaluation psychologique des détenues. *Forum, Recherche sur l'Actualité Correctionnelle*, 6, 32-35.
- Schrag, C. (1954). Leadership among prison inmates. *American Sociological Review*, 19, 37-42.
- Schuckit, M.-A., Herman, G., & Schuckit, J. J. (1977). The importance of psychiatric illness in newly arrested prisoners. *The Journal of Nervous and mental Disease*, 165(2), 118-125.
- Schwaebe, C. (2005). Learning to Pass: Sex Offenders' Strategies for Establishing a Viable Identity in the Prison General Population. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 49(6), 614-625.
- Seidman, B. T., & Williams, S. M. (1999). The Impact of Violent Acts on Prison Staff. *Forum*, 11(1), http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e111/e111h_e.shtml.
- Selye, H. (1998). A syndrome produced by diverse noxious agents. *Journal of Neuropsychiatry & Clinical Neurosciences*, 10(2), 230-231.
- Shaffer, C. E., Waters, W. F., & Adams, S. G. (1994). Dangerousness: assessing the risk of violent behavior. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62, 1064-1068.
- Shneidma, E. S. (1985). *Definition of suicide*. New Jersey: Jason Aronson Incorporated.

- Smith, C. F. W., & Hepburn, J. R. (1979). Alienation in prison organizations: a comparative analysis. *Criminology*, 17(2), 251-262.
- Smith, K., Conroy, R. W., & Ehler, B. D. (1984). Lethality of suicide attempt rating scale. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 14(4), 215-225.
- Steadman, H. J., & Cocozza, J. J. (1974). *Careers of the criminally insane: Excessive social control of deviance*. Lexington, Massachusetts: Lexington Books.
- Steinberg, M. (1993). *Structured clinical interview for DSM-IV dissociative disorders (SCID-D)*. Washington, DC: American Psychiatric Press.
- Sykes, G. M. (1958). *The society of captives: A study of a maximum security prison*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Sykes, G. M., & Messinger, S. (1960). The inmate social system. In R. Cloward et al. (Ed.), *Theoretical studies in the social organization of the prison* (pp. 6-9). New York: Social Science Research Council.
- Symonds, M. (1983). Victimization and rehabilitative treatment. In B. Eichelman, D. A. Soskis & W. Reid (Eds.), *Terrorism: Interdisciplinary perspectives* (pp. 69-82). Washington, DC: American Psychiatric Association.
- Taché, A. (2003). *L'adaptation: Un concept sociologique systémique*. Paris: L'Harmattan.
- Taylor, G. (1998). Les besoins du délinquant: Comment cibler nos interventions correctionnelles. *Forum, Recherche sur l'Actualité Correctionnelle*, 10.
- Teplin, L. A. (1984). Criminalizing mental disorder: The comparative arrest rate of the mentally ill. *American Psychologist*, 39(7), 794-803.
- Teplin, L. A. (1990). The prevalence of severe mental disorder among male urban jail detainees: Comparison with the epidemiologic catchment area program. *American Journal of Public Health*, 80, 663-669.
- Tewksbury, R. (1989). Fear of Sexual Assault in Prison Inmates. *The Prison Journal*, 69(1), 62-71.
- Tewksbury, R., & West, A. (2000). Research on sex prison during the late 1980s and early 1990s. *The Prison Journal*, 80, 368-378.
- Thomas, C. W., Petersen, D. M., & Zingraff, R. M. (1978). Structural and social psychological correlates of prisonization. *Criminology*, 16(3), 383-393.
- Thornberry, T. P., & Jacoby, J. E. (1979). *The criminally insane: A community follow-up of mentally ill offenders*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Tittle, C. R. (1972). Institutional living and self-esteem. *Social Problems*, 20, 65-77.
- Toch, H., Adams, K., & Grant, I. D. (1989). *Coping: Maladaptation in prisons*. Oxford: Transaction Publishers.
- Tournier, P. V. (2006). Détention, alternatives à la détention, *Champ pénal, Champ Pénal / Penal Field*: <http://champpenal.revues.org/document567.html>.
- Useem, B., & Reisig, M. D. (1999). Collective action in prisons: protests, disturbances, and riots. *Criminology*, 37, 735-759.
- Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral: Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et Société*, 26, 95.
- Vacheret, M. (2004). *Dynamiques de pouvoir entre détenus, le cas du Canada*. IXème colloque de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française, Agen.
- Vacheret, M. (2005). Gestion de la peine privative de liberté. Regards sur la mise en oeuvre concrète d'un modèle rationnel. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 3, 259-280.

- Vacheret, M. (Sous presse). Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination: les "réussites" de la prison. *Déviance et Société*.
- VanVoorhis, P. (1994). *Psychological classification of the adult male, prison inmate*. Albany, NY: Suny Press.
- Vasseur, V. (2000). *Médecin-chef à la prison de La Santé*. Paris: Le Cherche Midi.
- Vasseur, V. (2005). Pourquoi je signe, *Nouvelobs*:
http://permanent.nouvelobs.com/cgi/edition/qobs_imprime?cle=20051108.OBS4529.
- Vavikhine, Y. (2004). La sous-culture carcérale (post)soviétique face à l'utilisation par l'administration pénitentiaire des doctrines d'autogestion: Champ pénal [En ligne] URL: <<http://champpenal.revues.org/document7.html>>.
- Verona, E., Patrick, C. J., & Joiner, T. E. (2001). Psychopathy, antisocial personality, and suicide risk. *Journal of Abnormal Psychology, 110*(3), 462-470.
- Wallace, C., Mullen, P., Burgess, P., Palmer, S., Ruschena, D., & Browne, C. (1998). Serious criminal offending and mental disorder: Case linkage study. *British Journal of Psychiatry, 172*, 477-484.
- Walters, G. D. (1998). Time series and correlational analysis of inmate-initiated assaultive incidents in a large correctional system. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 42*(2), 124-132.
- Walters, G. D. (2003a). Changes in criminal thinking and identity in novice and experienced inmates. *Criminal Justice and Behavior, 30*(4), 399-421.
- Walters, G. D. (2003b). Predicting institutional adjustment and recidivism with the psychopathy checklist factor scores: a meta-analysis. *Law and Human Behavior, 27*(5), 541-558.
- Walters, R. H., & Parke, R. D. (1964). Social motivation, dependency, and susceptibility to social influence. In L. Berkowitz (Ed.), *Advances in experimental social psychology* (Vol. 1, pp. 231-276). New York: Academic Press.
- Watzlawick, P. (1981). La double contrainte comme situation pathogène universelle. In *Sur l'interaction* (pp. 337-353): Seuil.
- Watzlawick, P. (1988). *L'invention de la réalité*. Paris: Éditions du Seuil.
- Webster, C. D., Douglas, K. S., Eaves, D., & Hart, S. D. (1997). *HCR-20 Évaluation du Risque de Violence Version 2*. Colombie Britannique: Mental Health, Law, and Policy Institute Simon Fraser University.
- Weinstein, H. C., Kim, D., Mack, A. H., Malavade, K. E., & Saraiya, A. U. (2005). Prevalence and assessment of mental disorders in correctional settings. In C. L. Scott & J. B. Gerbasi (Eds.), *Handbook of correctional mental health* (pp. 43-68): American Psychiatric Publishing.
- Welzer-Lang, D., Mathieu, L., & Faure, M. (1996). *Sexualités et violences en prison, ces abus qu'on dit sexuels en milieu carcéral* (Aléas ed.). Lyon: Observatoire International des Prisons.
- Wheeler, S. (1961). Socialization in correctional communities. *American Sociological Review, 26*, 697-712.
- White, P., & Whiteford, H. (2006). Prisons: mental health institutions of the 21st century? *The Medical Journal of Australia, 185*(6), 302-303.
- Widiger, T. A. (2001). What can we learn from taxometric analyses? *Clinical Psychology: Science and Practice, 8*, 528-533.
- Widiger, T. A. (2006). Psychopathy and DSM-IV Psychopathology. In C. J. Patrick (Ed.), *Handbook of psychopathy*. New York: Guilford Press.

- Widiger, T. A., & Lynam, D. R. (1998). Psychopathy and the five-factor model of personality. In *Psychopathy: antisocial, criminal, and violent behavior* (pp. 161-170). New York, London: The Guilford Presss.
- Windzio, M. (2006). Is there a deterrent effect of pains of imprisonment? The impact of "social costs" of first incarceration on the hazard rate recidivism. *Punishment & Society, 8*(3), 341-364.
- Wood, J., & Newton, A. K. (2003). The role of personality and blame attribution in prisoners' experiences of anger. *Personality and Individual Differences, 34*, 1453-1465.
- World Health Organization. (1998). *Primary prevention of mental, neurological and psychosocial disorders: suicide*. Geneva: WHO.
- Wormith, J. S. (1984). *Changement d'attitude et de comportement au sein de la clientèle carcérale: une étude de contrôle de trois ans*. Ottawa: Solliciteur général du Canada.
- Wright, K. N. (1991). A study of individual, environmental, and interactive effects in explaining adjustment to prison. *Academy of Criminal Justice Sciences, 8*(2).
- Wright, K. N. (1993). Prison environment and behavioral outcomes. *Journal of Offender Rehabilitation, 20*(1/2), 93-113.
- Wulfman, R. (1982). Les psychoses carcérales. *L'Information psychiatrique, 58*, 649-652.
- Zamble, E. (1992). Behavior and adaptation in long-term prison inmates: Descriptive longitudinal results. *Criminal Justice and Behavior, 19*(4), 409-425.
- Zamble, E., & Porporino, F. J. (1988). *Coping, behavior, and adaptation in prison inmates*. New York: Springer-Verlag.
- Zinger, I., & Wichmann, C. (1999). Les répercussions psychologiques d'une période de 60 jours en isolement préventif: From:
http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r85/r85_f.pdf.